

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES

MINES ET PÊCHERIES

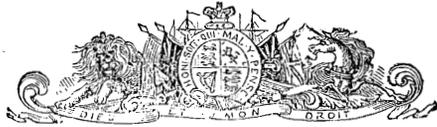
DE LA

PROVINCE DE QUEBEC

POUR LES DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN

1902

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA LÉGISLATURE



QUÉBEC :

IMPRIMÉ PAR CHARLES PAGEAU
Imprimeur de Sa Très Excellente Majesté le Roi.

1903

RAPPORT

DU

MINISTRE DES TERRES MINES ET PECHERIES

DE LA

PROVINCE DE QUEBEC,

POUR LES

DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1902.

A SON HONNEUR L'HONORABLE SIR LOUIS A. JETTÉ,

CHEVALIER COMMANDEUR DE L'ORDRE TRÈS DISTINGUÉ
DE SAINT-MICHEL ET DE SAINT-GEORGE,

Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

QU'IL PLAISE A VOTRE HONNEUR,

D'agrèer le présent exposé des opérations du Département des Terres, Mines et Pêcheries, pour les douze mois terminés au 30 juin 1902.

TERRES PUBLIQUES.

L'étendue de nos terres arpentées et divisées en lots, principalement destinés aux fins d'établissements agricoles, comprenait au terme susdit : 6,623,507 acres en superficie.

TERRES DE LA COURONNE.

Du territoire ainsi subdivisé, 189,443 acres ont été vendus durant les douze mois qui font l'objet du présent rapport ; dont 181,900 acres pour les besoins de la colonisation, et 7,543 pour l'exploitation des mines.

Le prix d'achat de ces terrains représente : \$88,989.21, sur lequel, et à compte des ventes antérieures, il a été perçu \$125,094.78.

De cette somme, \$16,027.00 sont le produit de la vente des terrains de mines, et \$3,560.43 proviennent de la perception des droits de coupe de bois faits sur des lots de colons, et portés à l'acquit de ces mêmes lots.

L'on a aussi concédé gratuitement 9,400 acres de ces terres à des pères et mères de famille ayant douze enfants vivants. De la même manière, 700 acres ont été octroyés le long de certains chemins de colonisation en des endroits reculés de la Province, et 100 acres seulement ont été accordés pour les fins du culte.

RÉSERVES DU CLERGÉ.

De ces anciennes réserves, 788 acres ont été vendus au prix de \$184.89, sur lequel et sur arrérages de ventes précédentes, il a été perçu \$269.35.

BIENS DES JÉSUITES.

Les rentes seigneuriales que la province retire de ces biens fonds ont rapporté \$8,089.76 ; la perception en a coûté \$1,709 01.

DOMAINE DE LA COURONNE.

La concession des lots de grève et en eau profonde a produit \$8,306.25. Les rentes du domaine proprement dit, \$410.00, et la vente de quelques pouvoirs hydrauliques, \$20,725.00. Les études nécessaires entreprises sur les lieux, afin de déterminer avec précision l'emplacement, la puissance et la valeur de ces propriétés et de plusieurs autres qui sont encore disponibles, ont coûté \$2,592.20. La dépense ordinaire, le salaire des agents non compris, n'a été que de \$60.00.

SEIGNEURIE DE LAUZON,

Total des rentes perçues dans cette seigneurie, \$2,353.92. Coût de gestion, \$861.12.

CHASSE ET PÊCHE.

Le produit des baux de pêche sur les lacs et rivières de l'intérieur, et des licences accordées aux pêcheurs dans les eaux fluviales et maritimes, s'est élevé à \$45,763.81.

La location des privilèges de chasse et les permis temporaires de chasse, ont rapporté \$11,430.50. Ce qui, avec le paiement d'honoraires de diverses natures, forme un total de recettes pour ce service de \$57,904.31.

Le chiffre de la dépense a atteint \$18,000.

MINES.

La vente des terrains de cette catégorie, comprenant 7,543 acres ainsi que dit plus haut, a donné \$16,027.00 ; les permis de recherches \$2,848.13 et les licences d'exploitation \$1,263.00. Total \$20,138.13. Dépenses \$5,000.

BOIS ET FORETS.

Les droits de coupe, les rentes foncières, les primes de transfert, les pénalités de contravention et les intérêts accrus, constituant le revenu ordinaire de cette importante section de mon département, s'élèvent à la somme de \$854,034.57. A ce montant il faut ajouter le résultat de la vente des permis de coupe de bois opérée en juin 1902, lequel comporte une recette spéciale de \$201,002.91, donnant ensemble un total de \$1,055,037.48.

HONORAIRES.

Les honoraires recueillis durant les douze mois en question représentent \$2,933.35.

Les sommes mises en dépôt, se rattachant à des transactions encore en suspens ou non complétées, forment un montant de \$4,250.42.

TOTAL.

Des diverses sources de revenu ci-dessus spécifiées, le Département des Terres, Mines et Pêcheries a retiré, comme grand total, la somme de \$1,291,111.75.

REMARQUES GENERALES.

En vertu des dispositions de la loi, 1 Ed. VII., chap. 8, le Département auquel je préside a repris, depuis le premier juillet 1901, son organisation et ses attributions premières.

Le service des Arpentages, celui du Cadastre et celui des Mines, pendant quelque temps annexés au Département de Colonisation, ne forment plus maintenant qu'un tout avec l'administration des Terres et des Forêts de l'État, à laquelle ils sont et ont toujours été si complètement liés. Tellement qu'à une époque relativement peu éloignée, le tout était compris sous l'appellation du Bureau de l'Arpenteur Général.

C'est donc à cette organisation ainsi constituée, comprenant aussi le service des Pêcheries et de la Chasse, que s'appliquent les notes explicatives qui vont suivre. L'on a dû remarquer, en parcourant le résumé qui précède, ce que comportent maintenant les opérations du Ministère des

Terres, Mines et Pêcheries, et, en examinant avec quelque attention les appendices au présent exposé, l'on pourra se former une idée plus précise et plus complète de ce vaste champ de labeur.

La tâche de surveiller et de voir de près aux transactions, aussi nombreuses que variées, d'un pareil ensemble n'est pas une sinécure. Elle exige une attention soutenue de tous les jours et de tous les instants. Cependant, pour faire face aux exigences qu'elle entraîne, l'habitude des affaires, un travail assidu et opiniâtre, avec l'assistance d'un personnel en général rompu à une telle besogne, devraient suffire.

Mais ce n'est pas tout. Dans un rouage comme celui là, où l'on est tous les jours appelé à disposer, sous diverses formes, de tant de fractions du domaine public, de tant de droits et de privilèges, bien des intérêts sont en jeu, et, très fréquemment, en opposition les uns aux autres. C'est là précisément, ce qui rend cette gestion si ardue et souvent ingrate.

Les conflits d'intérêts auxquels je fais allusion ont toujours existé, et, en de semblables circonstances, devront se reproduire sans cesse.

C'est ce qui faisait dire à un de mes prédécesseurs, l'un des hommes politiques les plus distingués de la fin du régime de l'Union, l'honorable M. McDougall : " Lorsque j'étais dans l'opposition je ne cessais d'attaquer l'administration des terres de la Couronne, où je ne voyais qu'une armée de fonctionnaires, dont tout le savoir—faire me paraissait consister dans l'art de retarder l'expédition des affaires, ou d'en rendre la solution plus difficile. Maintenant, je suis le chef de ce Département et je m'aperçois qu'une somme considérable de travail y est accomplie ; que les cas litigieux soumis à mon étude et à ma décision sont aussi nombreux que compliqués, et que, malgré mon bon vouloir et mon application, il m'est impossible de les régler tous au fur et à mesure qu'ils se présentent."

Bon nombre d'années se sont écoulées depuis le passage de l'honorable M. McDougall aux Terres de la Couronne, et ces complications dont il parlait vont toujours croissant. C'est principalement des relations plus ou moins tendues, qui existent entre colons et porteurs de licences de coupe de bois, que je viens faire particulière mention aujourd'hui.

En ce pays, l'établissement et l'ouverture de nos terres vacantes, et par cela même l'accroissement de notre population, est le principal but vers lequel nous tendons. Toutes nos énergies sont vouées à cette fin ; car c'est de là que dépend notre influence politique, tant dans le présent que pour l'avenir.

D'un autre côté, nous avons d'immenses richesses à faire valoir par l'exploitation de nos vastes forêts. Ce sont elles qui nous apportent le plus fort de notre revenu, et c'est aussi de ces forêts, avec l'aide de nos innombrables pouvoirs d'eau, que nous retirerons ce qui est essentiel à notre province pour en constituer un grand foyer d'industrie, et, par ce moyen, retenir chez nous cette partie de notre population toujours prête à passer à l'étranger.

Les vrais colons et les porteurs de permis de coupe de bois, quand ils sont occupés dans le rayon de leurs attributions respectives, ne se nuisent en rien ; ils s'entraident plutôt. Dans nos régions éloignées des grands centres, la colonisation progresse d'autant plus que les opérations forestières y sont nombreuses et prospères, car ce sont elles qui créent les marchés.

Mais cette prospérité inouïe, presque anormale, dont nous jouissons en ce moment, amène un autre état de choses. Elle pousse un grand nombre de personnes à se servir de tous les moyens à leur portée pour arriver à profiter des bénéfices qu'elle promet.

Ainsi, marchands grands et petits, industriels de toutes sortes se réunissent aux colons, aux chefs de famille de 12 enfants vivants, et se servent d'eux pour atteindre le but convoité.

La très grande valeur que les bois propres à la fabrication des pâtes à papier donnent aux lots, même aux plus médiocrement boisés, fait que la demande en devient de plus en plus grande et pressante. De telle sorte qu'il me serait très possible de disposer de cette manière, en très peu de temps, et à des prix en apparence rémunérateurs, de toute cette partie de la Province maintenant subdivisée en lots de ferme.

Pour cela, il faudrait mettre de côté grand nombre de concessions forestières, acquises régulièrement à des prix élevés, et conservées durant de nombreuses années en payant la rente foncière réglementaire et les droits sur la coupe, et ce, afin de favoriser d'autres exploitants déguisés sous un faux nom.

Semblable mesure, à part le procédé injuste qu'elle présuppose, tout en ruinant notre crédit, devrait entraîner, comme résultat final, l'accaparement de grandes étendues de nos terres publiques, et par ce moyen en fermer l'entrée à toute colonisation.

A l'appui de mon assertion, je ne puis citer rien de plus à propos que l'exemple de nos voisins de l'Etat du Maine. Comme l'on sait, une sur-

face assez restreinte du territoire de cet Etat est en culture, la plus forte partie de ces terres est encore en forêt. Ces dernières ont été vendues il y a déjà longtemps, et sont passées entre les mains de grands propriétaires qui refusent aujourd'hui toutes concessions agricoles ; la production forestière convenablement aménagée leur fournissant seule, chaque année, le meilleur des revenus.

La considération de ces embarras et de ces conflits sans cesse renaissants a amené le gouvernement de la Province à demander à la Législature la création d'une commission devant avoir pour tâche d'étudier spécialement ces questions très complexes, afin de pouvoir, en connaissance de cause, nous suggérer les mesures les plus sages et les plus pratiques à adopter pour nous permettre d'obvier à ces graves inconvénients.

Cette commission est à l'œuvre, et nous en attendons les meilleurs conseils.

TERRES PUBLIQUES.

Le total de la superficie de ces terrains vendus pour les fins d'agriculture est à peu près celui de l'an dernier. D'un autre côté, il est très important de faire remarquer l'accroissement considérable que l'on constate dans le nombre de titres parfaits accordés aux petits propriétaires de lots de 100 jusqu'à 500 acres en étendue.

Ces titres, ou lettres patentes, ne sont émis que sur la preuve bien faite que les conditions d'établissement sont accomplies en entier sur les lots pour lesquels ils sont donnés.

Or, durant les douze mois qui nous occupent, 1045 de ces titres ont été livrés à leurs destinataires ; étant plus que le double de ceux octroyés en 1892.

L'an dernier je notais un accroissement analogue, lequel indique bien clairement les véritables progrès de la colonisation.

L'état ci-dessous fera voir en un instant cette progression qui s'est fait graduellement sentir dans le cours des dix dernières années :

ÉTAT INDIQUANT par exercices financiers, depuis 1892, le nombre de Lettres Patentes émises pour lots de terres de cent jusqu'à cinq cents acres et la superficie totale y comprise.

Années.	100 acres et au-dessous	100 acres et au-dessous de 500	Total des octrois
1892	343 L. P. 24,958 acres	125 L. P. 23,003 acres	468
1893	380 " 26,637 "	207 " 39,417 "	587
1894	322 " 24,683 "	161 " 24,652 "	483
1895	322 " 22,329 "	140 " 23,777 "	462
1896	328 " 24,311 "	149 " 25,547 "	477
1897	410 " 29,404 "	185 " 36,477 "	595
1898	418 " 30,559 "	231 " 39,026 "	649
1899	434 " 30,587 "	226 " 38,159 "	660
1900	489 " 25,294 "	258 " 42,774 "	747
1901	543 " 39,433 "	307 " 50,496 "	850
1902	694 " 50,763 "	351 " 57,369 "	1,045
Total.....	4683 L. P. 328,258 "	2,340 " 400,697 "	7,023

BIENS DES JÉSUITES, SEIGNEURIE DE LAUZON.

Les remises généreuses accordées sur paiement des arrérages de rentes ont induit bon nombre de censitaires de la seigneurie de Laprairie à s'acquitter de ce qu'ils devaient à la Couronne.

Il s'en suit que le revenu des derniers douze mois excède de \$4,306.37 celui de l'exercice précédent. D'autre part, dans Lauzon, une légère diminution s'est fait sentir ; aucune remise n'ayant été offerte dans cette seigneurie. Or, il est bien établi, par l'expérience du passé, que les censitaires du gouvernement ne veulent bien payer ce qu'ils doivent que sur l'abandon d'une partie de cette dette.

CHASSE ET PECHE.

De ce service je n'ai rien de particulier à noter, si ce n'est une légère augmentation dans les recettes. Les privilèges de pêche dans nos lacs et rivières de l'intérieur sont aussi recherchés que par le passé. Il en est de même de la chasse.

Les mesures de rigueur que nous sommes forcés d'adopter pour la protection du poisson et du gibier continuent à produire de bons résultats.

La grande question de juridiction restant à débattre entre les autorités fédérales et locales, en ce qui touche les pêcheries du golfe Saint-Laurent, n'est pas encore définitivement réglée. Néanmoins, j'ai tout lieu d'espérer qu'elle le sera sous peu et à notre avantage.

Pour plus amples renseignements concernant ce service, voir le rapport du surintendant général de la pêche et de la chasse, contenu dans l'appendice No. 17.

DOMAINE DE LA COURONNE.

Sous ce titre, les principales transactions que j'ai à signaler consistent dans la vente de plusieurs pouvoirs hydrauliques et de quelques lots en eau profonde, cédés et payés au prix total de \$29,031.25.

L'appendice No. 54 contient les détails de ces opérations. Dans certains cas, il ne s'agissait pour ainsi dire que des titres de confirmation de propriété à donner aux occupants qui, de bonne foi, étaient en jouissance de ces privilèges depuis plus d'un demi-siècle.

Toutefois je dois spécialement attirer l'attention sur la vente des chûtes et des rapides des Quinze, situés sur la rivière Ottawa, en amont du lac Témiscamingue, et de plus référer aux obligations qu'elle impose.

Comme situation, à l'extrémité ouest de la Province, ces pouvoirs hydrauliques semblent la contre-partie de ceux de la rivière Sainte-Marguerite, près les Sept Îles, sur la côte nord du golfe Saint-Laurent, concédés à la compagnie Clark il y a un an.

Aux appendices No. 37 et suivants jusqu'au No. 49 inclusivement, figure le compte rendu des études faites sur les lieux de ces puissances hydrauliques, ainsi que de plusieurs autres sur lesquels des renseignements me sont demandés et dont je serai appelé, sans doute, à disposer avant longtemps.

M. Chs. Gauvin, I. C. et surintendant des arpentages, chargé par moi de ce travail, s'en est acquitté, comme par le passé, avec beaucoup de succès.

Ses mémoires, dressés avec soin, comprennent toutes les données requises ayant trait à l'emplacement, au nivellement, au jaugeage, à l'estimation de l'énergie développée et à la valeur approximative dans chacun des cas soumis à son investigation.

A cause de la dépense assez élevée qu'elle eût entraînée, je regrette de n'avoir pu pourvoir à la publication des plans qui forment partie de ces études.

Avant de clore cette courte notice sur la concession des pouvoirs hydrauliques, je tiens à faire connaître au public comment ont été accomplies les conditions imposées lors de la vente des chûtes de Shawenegan. Dans la lettre de monsieur I. E. Aldred, gérant de la Shawenegan Water & Power Co'y, contenue dans l'appendice No. 50, l'on trouvera des informations précieuses sur l'étendue des travaux de tous genres complétés depuis quelques années, et sur les entreprises que l'on poursuit en ce moment à cet endroit destiné, dans un avenir prochain, à devenir un très grand centre manufacturier.

MINES.

Depuis deux ou trois ans, un certain réveil d'intérêt commence à se produire au sujet des mines de la province. Ainsi, nos dépôts de sable magnétique, disséminés sur divers points de la côte nord du fleuve et du golfe St-Laurent, lesquels autrefois (il y a déjà trente-six ans) avaient fait l'objet de diverses entreprises malheureusement infructueuses, semblent de nouveau devoir attirer l'attention sérieuse des capitalistes et des industriels. En conséquence, il m'a été possible de disposer, au prix des terrains à métaux inférieurs, d'une aire de 6,528 acres située sur la pointe est de l'embouchure de la rivière Natashquan, dans le canton Duval, adjoignant les lots vendus en 1866 à certains négociants et hommes d'affaires de Québec et de Montréal.

Au cours du présent exercice, j'ai été de nouveau appelé à consentir une seconde concession de terrains situés au même endroit, ce qui contribue à me donner le ferme espoir de voir, avant longtemps, ces dépôts importants ouverts à l'exploitation.

Pour plus amples détails, je renvoie au rapport du secrétaire des mines, appendice No. 51, et au mémoire abrégé de l'ingénieur du même service, appendice No. 52; le rapport général sur les travaux de l'année 1902, dressé par ce même officier, devant séparément paraître sous peu.

BOIS ET FORETS

L'ère de prospérité dont bénéficient en ce moment les personnes engagées dans l'exploitation de nos forêts contribue pour beaucoup à maintenir le revenu ordinaire que nous en retirons à un chiffre élevé, lequel accuse une augmentation de \$23,160.24 sur celui atteint dans le cours de l'exercice précédent.

Mais je suis surtout heureux de constater que la valeur de nos locations forestières suit toujours cette progression que les circonstances exceptionnelles de ces temps-ci lui ont imprimée.

En avril dernier, j'annonçais la vente à l'enchère d'une étendue de 7000 milles carrés de ces coupes de bois dispersées par toutes les régions de la province.

De cette superficie, 1801 milles furent adjugés à un nombre assez restreint d'acquéreurs. Ces locations sont, pour la plus grande partie, situées dans les agences de l'est de la Province.

Le tableau qui suit renferme le résumé de cette importante transaction.

VENTE DE PERMIS DE COUPES DE BOIS, JUIN 1902.

Agence.	Superficie en milles carrés.	Noms des acquéreurs.	Superficie acquise par chaque acheteur.	Prime obtenue.	Moyenne de la prime par mille.	Localité.
Ottawa Supérieur.....	100	The McLaren Co. Limited.....	100	\$5,500 00	55 00	Rivière du Lièvre.
Ottawa Inférieur.....	8 $\frac{3}{4}$	George Dansereau.....	6	} 5,795 00	662 28	Canton Harrington.
".....		R. Dechambault.....	2 $\frac{3}{4}$			
St-Maurice.....	203	The St-Maurice Lumber Co.....	203	26 004 00	128 09	Haut du St-Maurice.
St-Charles.....	270	Cie à bois Jacques-Cartier.....	121	} 25,063 00	92 82	Rivière Jacques Cartier.
".....		Wm. Power.....	149			
Lac St-Jean Centre.....	2 $\frac{5}{8}$	La Cie de Metabetchouan.....	2 $\frac{1}{2}$	127 50	51 00	Cantons Dequen et Metabetchouan
Lac St-Jean Nord-Ouest.....	173 $\frac{1}{2}$	B. A. Scott.....	130 $\frac{1}{2}$	} 9,958 50	56 73	Au nord du Lac St-Jean.
".....		La Cie Péribonka.....	43			
Vallée de la Métapédia.....	36 $\frac{1}{2}$	Champoux & Frère.....	36 $\frac{1}{2}$	2,226 50	61 00	Canton Metalik.
Rimouski Est.....	2	Tobin & McCrae.....	2	450 00	225 00	Canton Matane.
Rimouski Ouest.....	42 $\frac{3}{4}$	Maurice Quinn.....	7 $\frac{3}{4}$	} 9,926 00	232 68	" Neigette, Macpès et Fleuriault
".....		Price Bros Co.....	35			
Bonaventure Ouest.....	108 $\frac{1}{2}$	R. H. Montgomery.....	20	} 5,511 00	51 25	Clark's Brook.
".....		Olivier Guerette.....	32			
".....		C. B. Champion & Son.....	3 $\frac{1}{2}$			
".....		J. J. Purvis.....	10			
".....		W. C. Edwards & Co.....	43			
Gaspé Centre.....	31 $\frac{3}{8}$	The Calhoun Lumber Co.....	31 $\frac{3}{8}$	1,754 66	56 00	Baie de Gaspé et Fox.
Gaspé Est.....	24	Louis Cabot.....	24	2,160 00	90 00	Grande Rivière.
Gaspé Ouest.....	461	Chas. W. Mullin.....	461	76,065 00	165 00	Rivières Madeleine, Claude, Pierre, Cantons Taschereau et Denoue.
Saguenay.....	337 $\frac{3}{4}$	Manicouagan & English Bay Co	180 $\frac{1}{4}$	} 30,461 75	90 20	Rivière à la chasse et aux Anglais
		Léandre Bouchard.....	7 $\frac{5}{8}$			
		The E. T. Burrows Co.....	51			
		Saguenay Lumber Co.....	99			
Superficie annoncée comme pouvant être vendue 7009 $\frac{1}{2}$ milles.	1801 $\frac{7}{12}$			\$201,002 91		
				Moyenne de prime par mille.....	\$ 111 60	

La moyenne des primes en cette occasion, \$111.60 par mille, est la plus élevée que nous ayons obtenue jusqu'ici pour des terrains presque exclusivement boisés en épinette. Afin d'indiquer l'immense augmentation de valeur que ces coupes de bois ont acquise, il suffit de dire que la location canton Taschereau, comté de Gaspé, vendue en 1895 à raison de \$3.25 du mille et ensuite abandonnée la même année, a été adjugée lors de cette dernière vente à Chs W. Mullin, de Bangor, Maine, à raison de \$165 par mille. Que les *limites* Nos. 1 et 2 de la rivière Madeleine, vendues en 1892 à \$6 par mille, puis retombées dans le domaine de la Couronne, ont été aussi rachetées à ce même prix de \$165.00.

Des 7,000 milles en superficie ainsi annoncées pour être mis en vente, les deux tiers environ n'ont pas même été offerts à l'enchère ; m'étant avis, d'après ce que je pouvais comprendre de l'assemblée des enchérisseurs, qu'il valait mieux les réserver pour une occasion plus favorable.

Il est toujours question, dans les cercles commerciaux, des droits à imposer sur les bois destinés à être exportés à l'étranger, à l'état brut, pour être là employés à la fabrication des pâtes à papier.

Bon nombre de négociants, surtout ceux qui ont des capitaux engagés dans l'exploitation des moulins où l'on fabrique ces pâtes de bois, ne sont pas satisfaits des droits différentiels imposés sur cette matière première provenant de notre province et destinée à l'alimentation des fabriques américaines.

Selon ces messieurs, ces droits ne sont pas assez prohibitifs pour induire les capitalistes américains à trouver des bénéfices à fabriquer cet article de commerce ici même, sur le lieu de la production. Tandis qu'ils les croient aussi tout à fait insuffisants pour permettre aux fabricants canadiens de lutter avantageusement avec leurs compétiteurs étrangers dans la vente de leurs produits.

J'ai été appelé à deux ou trois reprises à me prononcer sur la valeur de ces représentations, et, je regrette de le dire, il m'a été impossible de leur faire bon accueil.

Les principaux obstacles qui se dressent à l'encontre de l'augmentation demandée résultent du fait que les trois quarts des exploitations de cette nature se font soit sur des propriétés privées, sur lesquelles le gouvernement local n'a aucun contrôle, ou sur des lots vendus à des colons en voie de s'y former des établissements et pour qui l'imposition d'un droit excessif serait odieux.

Dans le premier cas, ces droits différentiels, qui ne peuvent s'appliquer aux bois des particuliers, déprécieront d'autant la valeur de ceux coupés en vertu de licences et qui en seront affectés.

Dans le second cas, cet impôt sera regardé comme injuste, et, s'il était possible de le faire admettre, sa perception en de telles conditions serait impossible.

Pour être acceptable et équitable, pareille mesure doit atteindre tous les producteurs également et indistinctement.

PROTECTION DES FORETS.

Grâce à la température extrêmement pluvieuse de l'été dernier, nous avons été exempts de ces grands incendies qui, presque tous les ans, exercent dans nos bois de si terribles ravages et nous font subir de si lourdes pertes. Cependant, au printemps, durant les quelques semaines de sécheresse du mois de mai, plusieurs feux de forêts se sont produits sur divers points de notre territoire. La plupart avaient pris naissance dans les travaux de défrichements faits par les colons pour l'ouverture de leurs terres.

Fort heureusement, ils ont pu être contrôlés en temps opportun, sans avoir causé de bien grands dégâts.

Les surintendants des régions sauvegardées Nos 1 et 2, dans leurs rapports de l'année 1902, appendices Nos 24 et 25, fournissent respectivement un compte-rendu détaillé de ces incendies et des moyens préventifs adoptés pour en arrêter le développement.

ARPENTAGES.

Les travaux de cette nature entrepris durant les douze mois écoulés au 30 juin dernier ont été fort restreints, et ne comprennent absolument rien autre chose que les opérations de subdivision et de revision de nécessité première.

Durant l'exercice en cours, je me propose encore de procéder de la même manière et de ne rien mettre en marche qui ne soit dicté par les stricts besoins de la colonisation.

L'an prochain, il nous sera alors possible de reprendre et d'étendre le champ de nos études, et de consacrer certains montants à l'exploration de quelques sections très reculées de l'intérieur de la province, sur lesquelles nous ne possédons que peu ou point de données.

CADASTRE

Ce que nous sommes convenus d'appeler ici le cadastre est, depuis deux ou trois ans, à peu près terminé.

Toutes les données qui le constituent sont maintenant déposées dans les divers bureaux d'enregistrement dont elles ressortent, à l'exception toutefois de certaines localités, en très petit nombre, dont les plans et les livres de renvoi sont encore à revoir et à corriger.

Cependant, il ne faut pas croire pour cela que ce service n'ait plus sa raison d'être. Au contraire, le travail qu'il nécessite en ce moment, quoique moins étendu, est aussi essentiel que le premier.

Il consiste dans la revision de tout ce qui a été fait jusqu'ici, chaque fois que des erreurs nous sont signalées quelque part.

Aussi, vu les méthodes imparfaites employées à l'origine, dans la préparation des plans officiels, ces demandes de corrections sont pour ainsi dire de tous les jours.

De plus, la propriété se subdivise plus que jamais, principalement dans les grands centres, tellement que les seules subdivisions de la cité de Montréal, préparées depuis la mise en force du cadastre, comprennent plus de désignations que les divisions primitives n'en contiennent.

Le premier examen de ces plans et livres de renvoi de subdivision est laissé, pour Montréal et ses environs, au bureau local de cette ville.

Le bureau général de Québec voit à l'examen final de ces pièces et de tous les documents provenant des autres localités de la province.

Les corrections s'opèrent généralement par l'inspecteur du cadastre ou par les géomètres attachés à ce bureau. Ce travail, qui s'effectue presque toujours sur les lieux, est quelque fois assez étendu, embrassant toute une division cadastrale; en d'autres circonstances, il se borne à un nombre circonscrit de parcelles.

Dans tous les cas, il exige beaucoup de soin et d'expérience.

Le géomètre du bureau de Montréal est chargé de faire les corrections qui sont demandées en cette ville et dans les comtés avoisinants.

De plus, le secrétaire de ce bureau, avec l'aide du géomètre, est occupé depuis plusieurs années à dresser un plan de la cité de Montréal et des principales municipalités attenantes, lequel doit représenter toutes les

parcelles cadastrales revisées à date, et toutes les subdivisions officiellement reconnues de ces localités.

Cette importante compilation est à peu près terminée. Elle sera d'une grande utilité dans les bureaux d'enregistrement, ainsi qu'au public en général, surtout s'il m'est possible de la faire publier sans trop de frais.

PUBLICATIONS.

La dernière édition du " Guide du Colon " étant complètement épuisée, j'ai dernièrement ordonné la préparation d'une nouvelle brochure du même genre devant contenir les renseignements les plus récents et les corrections requises. Cet opuscule nous est d'une grande utilité et d'une demande constante. La nouvelle édition en question devra paraître sous peu.

Dès le printemps dernier, je donnais instruction d'entreprendre la préparation d'une grande carte de la rive nord du fleuve et du golfe St-Laurent, depuis Betsiamites jusqu'à l'extrémité orientale de la Province, à l'Anse au Blanc Sablon, détroit de Belle-Isle.

Cette carte, dressée à l'échelle de six milles au pouce, indiquera toutes les échancrures de cette côte brisée, tous les affluents du St-Laurent jusqu'ici arpentés entre les points ci-dessus donnés, ainsi que toutes les concessions faites dans cette région. Elle devra être de la plus grande utilité aux porteurs de licences de coupes de bois, aux propriétaires de dépôts de mines, aux touristes et à tout le public désireux de se renseigner sur cette partie éloignée de notre pays où l'attention se porte en ce moment.

J'ai tout lieu de croire qu'elle sera prête à la publication au commencement de l'été prochain.

Le tout respectueusement soumis,

S. N. PARENT

Ministre des Terres, Mines et Pêcheries.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 16 février 1903.

APPENDICES
DU RAPPORT DU
MINISTRE DES TERRES,
MINES ET PÊCHERIES
POUR LES
DOUZE MOIS EXPIRÉS LE 30 JUIN 1902

INDEX

No.	PAGES
1. Liste des Agents des Terres et des Bois de la Couronne.....	3
2. Liste des Clercs surnuméraires employés dans le Département des Terres, Mines et Pêcheries, pendant les 12 mois expirés le 30 juin 1902.....	6
3. Liste des Agents des Biens des Jésuites, Seigneurie de Lauzon et Domaine de la Couronne.....	7
4. Etat donnant le nombre d'acres de terre vendus, etc.....	8
5. Tableau démontrant le nombre d'acres de terre vendus, arpentés, etc., chaque année de 1867 à 1902.....	9
6. Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres-Patentes, etc.....	11
7. Etat des recettes du département durant l'année.....	12
8. Etat des dépenses du département durant l'année.....	13
9. Etat des sommes payées aux Gardes-Forestiers.....	14
10. Etat des sommes payées aux Agents, Gardes-Forestiers, Ingénieurs Civils et Explorateurs, pour inspections des terres et des pouvoirs hydrauliques.....	18
11. Etat du revenu perçu durant l'année (Bois et Forêts).....	22
12. Etat général des bois manufacturés durant l'année 1900-1901, et des sommes perçues à compte des coupes de bois, rentes foncières, primes, etc., durant l'année 1901-1902.	22 A
13. Etat comparatif des recettes provenant des Bois et Forêts, chaque année depuis 1867.	22 B
14. Liste des Gardes-Forestiers pour l'année terminée le 30 juin 1902.....	24
15. Liste des Gardes-Feu pour l'année fiscale terminée le 30 juin 1902.....	27
16. Etat indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois durant l'année terminée le 30 juin 1902.....	32
17. Rapport du Surintendant des Pêcheries et de la Chasse pour l'année finissant le 30 juin 1902.....	34
18. Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.....	43
19. Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année terminée le 30 juin 1902.....	49
20. Liste des clubs de chasse et de pêche légalement constitués.....	64
21. Liste des territoires de chasse sous bail au 30 juin 1902.....	70
22. Liste des rivières sous bail au 30 juin 1902.....	75
23. Liste des lacs sous bail au 30 juin 1902.....	79
24. Rapport de M. N. McCuaig, surintendant du service de la protection des forêts contre les incendies pour le District No 1.....	90
25. Rapport de M. N. E. Cormier, surintendant du service de la protection des forêts contre les incendies pour le District No 2.....	92
26. Etat des dépenses encourues pour le service des arpentages, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1902.....	99
27. Etat général des sommes payées pour les arpentages durant l'année 1901-1902.....	100
28. Tableau des opérations d'arpentages définitivement acceptées en 1901-1902.....	103

29. Rapport général du lever du plan de la Tête de la Rivière Ouiatchouanish, par Arthur Du Tremblay, A. G.	104
30. Extrait du rapport concernant le renouvellement de l'arpentage d'une partie du Canton Wells, Comté d'Ottawa, par Louis F. Fontaine, A. G.	105
31. Extrait du rapport de l'arpentage d'une partie du Canton Milnikek, Comté de Bonaventure, par J. A. Coté, A. G.	108
32. Extrait du rapport d'arpentage du Canton Kiamika, par J. H. Sullivan.	109
33. Etat résumé des dépenses totales encourues pour les travaux du Cadastre depuis l'origine de ces travaux jusqu'au 30 juin 1902.	110
34. Tableau général donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés en 1901-1902. . .	111
35. Etat général des dépenses encourues pour le Cadastre en 1901-1902.	112
36. Rapport du Géomètre du Bureau du Cadastre à Montréal.	115
37. Rapport sur pouvoir hydraulique du rapide Johnston, par C. E. Gauvin, I. C.	117
38. Rapport sur pouvoir hydraulique, "Chute Oxbow", par C. E. Gauvin, I. C.	120
39. Rapport sur pouvoir hydraulique, "Portage du Fort", Riv. Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	122
40. Rapport sur pouvoir hydraulique du rapide de la Montagne et du rapide Dargis, Riv. Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	125
41. Rapport sur pouvoir hydraulique du rapide "Rocher Fendu", Riv. Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	130
42. Rapport sur pouvoir hydraulique des rapides du "Long Sault", Riv. Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	135
43. Rapport de l'inspection des pouvoirs hydrauliques de la partie supérieure de la rivière Kippawa, Comté de Pontiac, par C. E. Gauvin, I. C.	140
44. Rapport sur les pouvoirs hydrauliques des rapides "La Cave" et "Les Erables", rivière Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	144
45. Rapport sur les pouvoirs hydrauliques créés par les chutes du Grand Calumet, rivière Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	149
46. Rapport sur le pouvoir hydraulique de la chute "Grandes Piles" sur la rivière St-Maurice, par C. E. Gauvin, I. C.	159
47. Rapport sur le pouvoir hydraulique des chutes de "La Martine", sur la rivière Metabetchouan, par C. E. Gauvin, I. C.	164
48. Rapport sur le pouvoir hydraulique créé par la chute "Mont-à-Peine" sur la rivière l'Assomption, par C. E. Gauvin, I. C.	168
49. Rapport sur le pouvoir hydraulique situé à l'endroit appelé "La Roche Capitaine", sur la rivière Ottawa, par C. E. Gauvin, I. C.	172
50. Rapport de la "Shawenegan Water & Power Co." indiquant les dépenses encourues pour les travaux faits aux chutes Shawenegan.	179
51. Rapport du Secrétaire du bureau des Mines pour l'année 1901-1902.	180
52. Rapport sommaire des opérations minières dans la province de Québec durant l'année 1902.	183
53. Etat démontrant partie de l'ouvrage fait dans les diverses branches du Département des Terres, Mines et Pêcheries durant l'année 1901-1902.	186
54. Etat indiquant le nombre des pouvoirs hydrauliques vendus durant l'année fiscale 1901-1902.	193

APPENDICE No 1.

LISTE des Agents des Terres et des Bois de la Couronne, etc., pour les douze mois expirés le 30 juin 1902.

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arré ages.	REMARQUES
			\$ cts.		\$ cts.	
Wm. Clark.....	Coulonge Est	Morehead	700 00	20 janvier 1883	105 07	
A. E. Guay	do - Ouest.....	Baie des Pères	500 00	1 octobre 1889	80 61	
R. M. Gendron.....	Gatineau supérieure.....	Maniwaki.....	500 00	17 novembre 1897..	128 73	
F. A. Gendron.....	do do p. Sud.....	Hull.....	1,100 00	14 mai 1898.....		
H. MacGrady, (commis).....	do do	Hull	950 00	5 mai 1893.....		
A. Syne k	do partie de p. Sud.....	Gracefield.....	600 00	22 octobre 1888....	124 69	
John A. Cameron.....	Petite Nation Ouest.....	Thurso.....	700 00	16 avril 1875	48 07	
J. Picard.....	St-François	Sherbrooke	800 00	22 mars 1894.....	444 41	
J. S. Doucet.....	Arthabaska	Arthabaskaville.....	800 00	31 août 1899	204 49	
W. B. C. Deery.....	Chaudière.....	St-François, Beauce.....	600 00	24 octobre 1884....	362 16	
J. E. Cayouette (sous agt).....	do	Ste-Claire	400 00	17 mars 1881.....	114 64	
N. Lebel.....	Grandville	Fraserville.....	700 00	13 août 1897	117 01	

APPENDICE No 1.—*Suite,*

Nom de l'agent.	Agence.	Résidence.	Traitement annuel.	Date de la nomination.	Commission payée sur perception d'arrérages.	REMARQUES
			\$ cts.		\$ cts.	
Auguste Lavoie	Rimouski Ouest	Rimouski	600 00	24 août 1899.....	75 07	
A. Fraser	do Est	Mataue	600 00	13 août 1885.....	26 29	
Wm. Maguire	Bonaventure Est	New Carlisle.....	500 00	9 avril 1883.....	16 24	
N. Arseneau	do Ouest.....	Carleton Ouest.....	500 00	7 février 1895.....	15 99	
Féverin Dumais	Lac St-Jean Centre.....	Hébertville	800 00	2 juin 1892.....	116 69	
A. Sturtor	do Est	Chicoutimi	600 00	11 avril 1892.....	96 87	
G. Audet	do Ouest.....	Roberval	600 00	26 mars 1886	28 21	
A. Foliquin	do Nord Ouest.....	t-Félicien	400 00	1 mai 1883.....	36 99	
J. E. Boily	St-Charles	Québec	600 00	1 février 1880.....	45 02	
John Ryan	St-Maurice.....	Trois-Rivières.....	900 00	2 juin 1898.....		Ag. des boisselement
L. A. Lord.....	do	do	1,00 00	2 juin 1898.....		Ag. des terres et des biens des Jésuites
H. B. Vallières de Saint- Real, (commis).....	do	do	800 00	27 février 1890.....		
E. J. Marchand	L'Assomption et Petite Na- tion (partie de).....	Ste-Arache des Monts..	800 00	5 janvier 1898.....	375 21	
John Carter	Gaspé Centre	Gaspé Bassin.....	400 00	13 avril 1892.....	26 21	

E. Caron.....	Saguenay	Tadoussac	600 00	26 décembre 1895..	24 41
J. A. L'Espérance.....	Gaspé Est.....	Percé.....	400 00	21 octobre 1897....	14 59
Dalphis Roy	do	Cap Chat	400 00	17 juin 1897.....	
L. J. Turgeon, (sous agt)	Montmagny (partie de) ...	Mailloux	400 00	16 décembre 1888..	62 72
A. B. Fillion	Petite Nation Est	Arundel	550 00	20 décembre 1872 ..	400 00
H. Chéné.....	Petite Nation Centrale.....	Chénéville	400 00	19 janvier 1888....	39 96
T. A. Christin.....	do (partie nord)	St-Jovite	550 00	7 avril 1892.....	320 25
O. B. Kemp	Inspecteur des Agences ...	Waterloo.....	1,200 00	22 mars 1881.....	
F. S. Saucier	Vallée de la Matapédia	Cedar Hall.....	600 00	23 juillet 1897.....	129 97
C. F. Leclerc	Montmagny	Montmagny	700 00	23 novembre 1895 ..	126 31
D. V. Bourque.....	Iles de la Madeleine.....	Utang du Nord.....	50 00	26 février 1900....	1 60
J. A. Martin.....	L'Assomption (partie de) ...	Joliette.....	800 00	25 mai 1895.....	69 19
J. E. Clément	Ottawa Inférieur	Montréal	1,200 00	5 septembre 1900.,	Agent des bois seulement.

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 2

Liste des clercs surnuméraires employés dans le Département des Terres, Mines et Pêcheries durant les 12 mois finissant le 30 juin 1902.

NOMS	Date de la nomination.	Traitement.	REMARQUES
Delle L. Bédard...	15 janvier 1899.....	\$ 1.25 par jour...	
Jos. Patry.....	1er août 1899	\$ 1.25 par jour.	
Ernest Poulin....	27 juillet 1899	\$ 2.00 par jour...	
Arthur Bédard....	1er novembre 1900.	\$ 50.00 par mois...	
O. M. Parent.....	2 juillet 1901.....	\$ 2.00 par jour...	
L. Guenette.....	3 octobre 1899....	\$800.00 par année.	
W, G. Waddell....	17 janvier 1891....	\$600.00 par année..	
N. V, Lefrançois..	9 janvier 1888....	\$ 2 50 par jour...	
J. E. Samson.....	6 mars 1899.	\$ 2.00 par jour...	
J, A. Mercier.....	1er octobre 1897..	\$ 1.50 par jour.	
A. J. Huot.....	8 juillet 1890	\$ 1.25 par jour...	
J. H. Samson.....	2 novembre 1898,.	\$ 1.50 par jour...	
D. Donovan.....	2 juillet 1901.....	\$ 1.25 par jour...	
O. Fiset.....	1er octobre 1897...	\$ 1.50 par jour...	

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 3.

LISTE des agents des Biens des Jésuites, de la Seigneurie de Lauzon et du Domaine de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1902.

Nom de l'Agent.	AGENCE.	Date de la nomination.	Commission et traitement.	REMARQUES.
Lemicux, Evariste.....	Agent pour la Seigneurie de Lauzon.....	1887, novembre 9....	\$ cts. 700 00	Traitement.
Moquin, Alexis.....	Agent de perception et de commutation, biens des Jésuites, district de Montréal.....	1891, octobre 2.....	399 12	Commission.
Huot, Philippe.....	Agent de perception et de commutation, Biens des Jésuites, partie du district de Québec et Domaine de la Couronne.....	1868, janvier 3.....	600 00	Traitement.
Larue, Félix.....	do do do	1889, décembre 20....	600 00	do
Lord, L. A.....	do do do	1898, juin 2.....	1,000 00	Y-compris salaire en qualité d'agent des Terres.

E. E TACHÉ,

Sous-Ministre.

V. DEROME,

Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 4.

ÉTAT donnant le nombre d'acres vendus, ainsi que les sommes perçues par vente et autrement à compte des Terres du Clergé ou de la Couronne pendant les douze mois expirés le 30 juin 1902.

Source des Perceptions.	Nombre d'acres vendus.	Montant des ventes.	Montant des perceptions.
		\$ cts.	\$ cts.
Terres de la Couronne.....	189,443	88,989 21	125,094 78
Terres du Clergé.....	788	184 89	269 35
	—	—	—
Total.....	190,231	89,174 10	125,364 13

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.
Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 5

TABLEAU montrant la superficie des terres vendues, celle des terres octroyées gratuitement, et celle du territoire divisé en lots de ferme, du 1er juillet 1867 au 30 juin 1902, ainsi que la superficie totale des terres non vendues jusqu'à cette dernière date.

ANNÉES.	Terres vendues.	Terres octroyées gratuitement.	Territoire divisé en lots de ferme.	Superficie totale des terres divisées et disponibles.
—	Acres.	Acres.	Acres.	Acres.
1er juillet 1867 au 31 décembre 1868.	202,703	10,592	54,014	6,170,275
1er janvier 1869 au 30 juin 1870.	151,103	8,051	538,256	6,549,477
1er juillet 1870 do	1871. 163,056	21,302	120,498	6,435,617
do 1871 do	1872. 168,183	11,212	174,320	6,480,542
do 1872 do	1873. 125,622	7,130	55,584	6,406,374
do 1873 do	1874. 162,770	4,271	118,979	6,358,312
do 1874 do	1875. 88,200	4,015	28,453	6,294,550
do 1875 do	1876. 69,240	3,606	86,657	6,308,361
do 1876 do	1877. 78,329	5,790	54,801	6,279,042
do 1877 do	1878. 132,659	7,963	57,610	6,239,778
do 1878 do	1879. 176,910	17,424	68,876	6,208,326
do 1879 do	1880. 123,443	9,027	179,961	6,325,579
do 1880 do	1881. 173,392	7,042	222,570	6,390,975
do 1881 do	1882. 214,367	7,901	358,721	6,572,653
do 1882 do	1883. 202,898	8,233	117,335	6,539,161
do 1883 do	1884. 132,491	6,009	285,987	6,769,901
do 1884 do	1885. 116,024	3,405	130,356	6,815,562
do 1885 do	1886. 90,019	3,474	229,436	6,968,009
do 1886 do	1887. 97,502	3,444	93,267	7,015,498
do 1887 do	1888. 104,654	2,093	362,275	7,293,805
do 1888 do	1889. 118,083	3,281	273,501	7,302,848
do 1889 do	1890. 120,014	200	72,722	7,368,066
do 1890 do	1891. 137,029 $\frac{3}{4}$	205	41,143	7,307,465
do 1891 do	1892. 102,252 $\frac{3}{4}$	15,848	40,783	7,255,771 $\frac{1}{2}$
do 1892 do	1893. 156,925 $\frac{1}{4}$	37,646	68,059	7,169,793 $\frac{3}{8}$
do 1893 do	1894. 149,667	37,205	48,126	7,083,353 $\frac{3}{8}$
do 1894 do	1895. 165,556 $\frac{1}{8}$	26,814 $\frac{1}{2}$	62,987	6,993,882 $\frac{1}{8}$
do 1895 do	1896. 125,680	31,860 $\frac{1}{2}$	58,602	6,931,978 $\frac{3}{8}$
do 1896 do	1897. 184,667	12,346	96,717	6,872,466 $\frac{3}{8}$
do 1897 do	1898. 188,661	10,631	104,443	6,850,965 $\frac{3}{8}$
do 1898 do	1899. 149,971	11,450	258,828	7,020,425 $\frac{3}{8}$
do 18 9 do	1900. 163,523	9,599	28,562	6,907,432 $\frac{3}{8}$
do 1900 do	1901. 186,090	12,600	33,000	6,777,287 $\frac{3}{8}$
do 1901 do	1902. 190,231	10,200	5,872	6,623,507 $\frac{3}{8}$
Totaux.....	4,920,925	371,879	4,533,302	

APPENDICE No 5.—*Suite.*

ÉTAT DÉTAILLÉ POUR L'ANNÉE (1901-1902.)

Superficie totale des terres divisées et disponibles au premier juillet 1901.....	6,777,287 $\frac{1}{2}$ acres	
		6,777,287 $\frac{1}{2}$ acres

A ajouter :

Superficie totale des terres divisées durant l'année 1901-1902.....	5,872 acres	
Superficie des terrains redevenus la propriété de la Couronne.....	40,779 "	
		46,651 acres

6,823,938 $\frac{1}{2}$ acres*A déduire :*

Superficie des terres vendues.....	190,231 acres	
Superficie des terres octroyées gratuitement pour fins religieuses.....	100 "	
Superficie des terres octroyées gratuitement aux familles de 12 enfants.....	9,400 "	
Superficie des terres octroyées gratuitement sur les routes de colonisation.....	700 "	
		200,431 "

Superficie totale des terres divisées et disponibles le 30 juin 1902.....	6,623,507 $\frac{1}{2}$ acres
--	-------------------------------

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

(Signé), C. E. GAUVIN,

Surintendant de la Branche des Arpentages,

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 6.

Tableau relatif aux terres octroyées par Lettres Patentes, du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.

Octrois de 100 acres ou de moins de 100 acres		Octrois de plus de 100 et de moins de 500 acres		Octrois de 500 acres ou plus, en vertu de transports, etc.		Nombre total d'octrois.	Nombre total d'acres.	Par octrois gratuits ou par vente.	Grand total de la superficie des terrains octroyés. A acres.
Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie totale en acres.	Nombre.	Superficie en acres.				
694	50763	351	57,369			694	50,763		Superficie des terrains octroyés antérieurement au 30 juin 1901..... 7,933,241 Superficie des terrains octroyés par Ventes et par Lettres Patentes, du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902..... 122,441
				1	4,054	351	57,369		
				1	996	1	4,054		
				1	523	1	996		
				1	611	1	523		
				1	611	1	611		
					6184	1049	114,316	Ventes.....	
86						86	8,125	O. gratuits.	
41						41		L. de grève.	
						1179	122,441		8,955,682
					Grand total.....				

11

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 7.

ETAT des recettes du Département des Terres, Mines et Pêcheries, pour
les douze mois expirés le 30 juin 1902.

Bois et Forêts.....		\$1,055,037 48
Terres de la Couronne....	{ Terrains agricoles.....	\$109,067 78
	{ Terrains miniers.....	16,027 00

		125,094 78
Terres du Clergé.....		269 35
Biens des Jésuites.....		8,089 76
Domaine de la Couronne.....		29,441 25
Seigneurie de Lauzon.....		2,353 92
Pêcheries et chasse.....		57,904 31
Mines.....		4,111 13
Divers honoraires.....		2,737 35
Honoraires d'examen de mesureurs de bois.....		196 00
Parc National des Laurentides.....		1,626 00

		\$ 1,286,861 33

COMPTES EN SUSPENS

Dépôts.....	\$ 3,921 37	
Remboursements.....	329 05	
	-----	4 250 42

		\$1,291,111 75

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec. 30 juin 1902.

APPENDICE No 8.

Etat des dépenses du Département des Terres, Mines et Pêcheries, pour
les 12 mois expirés le 30 juin 1902.

Csdastre.....	\$ 15,000 00	
Arpentages....	25,000 00	
Mines.....	5,000 00	
Pêcheries et chasse.....	18,000 00	
Protection des forêts.....	17,000 00	
Parc National des Laurentides.....	3,000 00	
Publication de cartes	{ Dépenses réelles...754 42	
	{ Remis au trésorier245 58	
	<u>1,000 00</u>	
		\$ 84,000 00
Traitement des agents.....	25,200 02	
Commission des agents.....	3,777 67	
Déboursés des agents	5,270 15	
Port de lettres	2,179 75	
Bois et Forêts.....	7,335 07	
Traitement et déboursés des gardes forestiers.....	20,998 97	
Inspections des terres	6,855 09	
Biens des Jésuites.....	1,709 01	
Domaine de la Couronne.....	60 00	
Seigneurie de Lauzon.....	861 12	
Service spécial.....	13,118 73	
Frais d'avis de révocation de vente.....	283 60	
Déboursés judiciaires.....	2,034 79	
Publication d'avis dans les journaux.....	872 03	
Déboursés, Bureau des examinateurs de mesureurs de bois.....	444 00	
	<u>91,000 00</u>	\$ 91,000 00

COMPTES EN SUSPENS.

Dépôt à comptes des terres.....	\$15,270 11	
Remboursements.....	14,019 30	
	<u>29,289 41</u>	\$ 29,289 41
		\$ 204,289 41

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 9.

ETAT des sommes d'argent payées aux Gardes Forestiers, pendant les douze mois expirés le 30 juin 1902.

AGENCE D'ARTHABASKA :

A. Girouard.....	\$	77 00	
Jérémie Demers.....		117 00	
		<u> </u>	\$ 194 00

AGENCE DE BONAVENTURE OUEST :

L. J. Blaquière.....	\$	268 03	
Jos. Nadeau.....		137 00	
		<u> </u>	405 03

AGENCE DE BONAVENTURE EST :

Jas. Campbell.....	\$	354 75	
		<u> </u>	\$ 354 75

AGENCE DE LA CHAUDIÈRE :

Ed. Robitaille	\$	945 00	
D. G. Pozer.....		125 00	
Désiré Roy		323 75	
Joseph Veilleux.....		18 00	
		<u> </u>	1411 75

AGENCE DE GASPÉ OUEST :

W. Thérien.....	\$	144 00	
		<u> </u>	144 00

AGENCE DE GASPÉ EST :

A. Couture.....	\$	172 50	
		<u> </u>	172 50

AGENCE LE GASPÉ CENTRE :

G. T. Harbour.....	\$	254 25	
		<u> </u>	254 25

A reporter.....	\$		<u> </u>	\$ 2936 28
-----------------	----	--	-------------------	------------

APPENDICE No 9.—*Suite.*

Report..... \$ 2,936 28

AGENCE DE GRANDVILLE :

Jos. Hudon	\$	6 00	
L. Gagnon		60 75	
E. Beaulieu		85 50	
Jos. A. Ouellet		170 00	
Cyrille Leclerc		42 00	
N. Lemieux		36 00	
C. Langlois		16 50	
		<u> </u>	416 75

AGENCE DU LAC ST-JEAN Est :

Phidime Gauthier	\$	72 00	
Joseph Gauthier dit Larouche	\$	190 50	
		<u> </u>	262 50

AGENCE DU LAC ST-JEAN CENTRE :

P. Gaudreau	\$	9 00	
Onésime Tremblay		13 50	
		<u> </u>	22 50

AGENCE DU LAC ST-JEAN OUEST :

T. Poitevin	\$	36 75	
C. Ménard		275 50	
		<u> </u>	312 25

AGENCE DE MONTMAGNY :

Cyrille Langlois	\$	188 38	
M. Francœur		6 00	
		<u> </u>	194 38

AGENCE DE L'OTTAWA INFÉRIEUR :

John Tweedie	\$	294 00	
J. Dupuis		276 00	
A. B. Fillion		628 50	
E. Bazin		124 50	
		<u> </u>	1323 00

A reporter..... \$ 5,467 66

APPENDICE No 9.—*Suite.*

Report..... \$5467 66

AGENCE DE L'OTTAWA SUPÉRIEUR :

Chs. Schnob.....	\$	1051 00	
J O. Tremblay.....		454 00	
J. A. A. Cook.....		669 25	
John Thompson.....		449 00	
J. S. Poupore.....		523 00	
C. Latour.....		294 50	
Jas. Donovan.....		699 00	
T. Desmarais.....		727 00	
R. M. Gendron.....		617 00	
J. Armstrong.....		516 00	
		<u> </u>	\$ 5999 75

AGENCE DE RIMOUSKI EST :

J. A. Deroy.....	\$	394 00	
		<u> </u>	394 00

AGENCE DE RIMOUSKI OUEST :

Ludger Lavoie.....	\$	91 50	
D. Ruest.....		116 92	
		<u> </u>	208 42

AGENCE DU SAGUENAY :

F Tremblay.....		76 50	
J A. Piuze.....		162 50	
C. Harvey.....		136 50	
John Topping.....		334 00	
T. Pelletier.....		72 80	
		<u> </u>	782 30

AGENCE DE ST-CHARLES :

Z Matte.....		220 25	
		<u> </u>	220 25

AGENCE DU ST-MAURICE :

Onés. Baribeau.....		99 00	
T. Trépanier.....		177 00	
		<u> </u>	276 00

\$ 13,348 38

APPENDICE No 9.—*Suite.*

Report..... \$13,348 38

AGENCE DE ST-FRANÇOIS :

B. L. O'Hara.....	\$ 1,839 29	
J. Langlois.....	324 00	
	<hr/>	2,163 29

AGENCE DE LA MATAPÉDIA :

Chs. St-Amand.....	\$ 327 00	
	<hr/>	327 00
J. C. Langelier—Surintendant des Gardes Forestiers — Salaire et dépenses de voyage.....		2,225 00
G. A. Langelier, assistant-surintendant — Salaire et dépenses.....		1,805 00
Jas. Hamilton—Garde-forestier spécial.....		1,070 30
F. Bignell—Exploration dans Gaspé.....		60 00
		<hr/>
		\$ 20,998 97

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No. 10.

ETAT des sommes payées aux Agents, Gardes-Forestiers, Ingénieurs
Civils et Explorateurs, pour inspection de terres et de pouvoirs
hydrauliques pendant les douze mois expirés le 30 juin 1902.

NOMS.	INSPECTIONS.	—	—
		\$ cts.	\$ cts.
Geo. Audet.....	Inspection du pouvoir hydraulique, canton St. Hilaire..	10 00	
do	Services d'un guideré: inspection dans le canton Dolbeau	50	
			10 50
Godfroy Bédard....	Inspection dans le canton Ham.....	157 40	
do	do do Stanfold et Bulstrode.....	105 90	
do	do do Chavigny.....	31 05	
do	do do Awantjish et Pinault.....	159 60	
do	do do Mêtgermette Nord et Sud....	140 50	
do	do do Lepage, Blais et Nantayé...	368 85	
do	do do De Calonnes.....	50 00	
do	do do Cranbourne	25 00	
do	do do Risborough.....	121 50	
do	do do Normandin, Albanel & Girard	125 00	
			1,284 80
L. Beauregard.....	do do Thetford.....	220 35	
do	do do St. Hilaire.....	650 00	
do	do do Colbert.....	156 00	
do	do do Patton, Armaghet et Ashburton	50 00	
			1,076 35
Jos. Bureau.....	do do Ashburton.....	87 35	
do	do do Bois, Montauban et Colbert..	171 00	
do	do do Cox.....	125 00	
			383 35
Jas. Campbell.....	do de lots.....		10 50
Thos. Desmarais...	do d'une file dans le canton Templeton.....		10 00
Z. P. Dubé.....	do dans les cantons Cabot, Humqui et Nantayé.....		10 60
Chs. E. Gauvin.....	do d'un lot de grève à Pte Claire (Bal.).....	1 85	
	A reporter.....	[1 85	2,765 50

APPENDICE No 10.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.	\$ cts.	\$ cts.
	Report.....	1 85	2,785 50
Chs. E. Gauvin....	In p ction d'un pouvoir hydraulique au Rapide Deschênes	45 90	
do	do des pouvoirs hydrauliques de La Cave et des Erables.....	171 10	
do	do du pouvoir hydraulique de "La Roche (capitaine).....	156 97	
do	do do do "Johnson's Rapids" Mattawa.	96 45	
do	do do do "High Falls" (Bal.)	60 83	
do	do do do Riv. Chaudière, Jersey.....	25 00	
do	do do do la Chaudière, Ottawa.....	43 85	
do	do do do "Portage du Fort."	107 50	
do	do des pouvoirs hydrauliques du Grand Calumet (Ottawa).....	148 90	
do	do des pouvoirs hydrauliques du "Rocher Fendu" (Ottawa).....	10 40	
do	do des pouvoirs hydrauliques du rapide de la Montagne et du rap de Dargis, (Ottawa)...	101 00	
do	do d'une partie de la rivière Ouatichouan.....	25 03	
do	do des pouvoirs hydrauliques de Rivière Metabetchouan.....	25 00	
do	do du pouvoir hydraulique de Grandes Piles....	5 00	
do	do do do Rivière Chaudière, Beauce.....	25 25	
do	do do do En face des lots 10 et partie de 11, 4ème rang Buckingham...	30 00	
do	do do do "Ox Bow" (Petite Nation).....	30 00	
do	do do do Chute Mont à Peine.....	20 00	
do	do des pouvoirs hydrauliques de Chelsea, Hull...	25 00	
do	Rapport sur pouvoir hydraulique "Post Creek".....	8 50	
do	Rapport sur pouvoir hydraulique du Creek des Iles....	5 00	
	A reporter.....	1,262 50	2,785 50

APPENDICE No 10.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.	—	—
		\$ cts.	\$ cts.
	Report.....	1,262 50	2,785 50
Chs. E. Gauvin.....	Rapport sur pouvoir hydraulique Rivière Petit Saguenay	5 00	
do Rapport sur pouvoir hydraulique Rivière Manicouagan	10 00	
do Inspection d'une partie de la Ouiatchouan (Balance)....	6 90	
do Inspection des pouvoirs hydrauliques, Rivière Metabetchouan, (Balance).....	200 89	
do Inspection du pouvoir hydraulique Des Cascades.....	41 40	
do Inspection du pouvoir hydraulique de la Chûte Mont-à-peine, (Balance).....	104 03	
do Inspection du pouvoir hydraulique " Ox Bow," Rivière Petite Nation, (Balance).....	44 45	
do Rapport sur pouvoir hydraulique, High Falls	10 00	
do Inspection du pouvoir hydraulique, Chute de l'Epouvante, Rivière Metabetchouan	68 89	
do Rapport d'inspection du pouvoir hydraulique, Chelsea..	42 15	
do Inspection du pouvoir hydraulique, Chute La Martine,)	185 05	
do Inspection du pouvoir hydraulique, Rivière des Prairies, (Balance)	59 78	
do Inspection du pouvoir hydraulique, Rapides des Quinze, Long Sault, Chute Keepawa, etc.	150 00	
do Inspection du pouvoir hydraulique, Rivière des Quinze.	60 00	
Alfred Gauvreau....	Inspection des Cantons Matane et McNider		2,250 95
Roch Gagné.....	do de ¼ N. E., lot No 9, 3e rang, Weedon.....		334 21
J. E. Girard.....	do de lots de grève à Trois-Rivières		4 00
J. N. Gastonguay...	Enquête et rapport re : lots 1. 2 3, 3e rang, Gravel.....		17 45
Jas. Hamilton.....	Inspection de lots		10 00
Jos. Hudon.....	do do dans le canton Ixworth.....		52 94
J. C. Langelier.....	Enquête à Port Daniel	150 00	60 00
do Inspection de pouvoirs hydrauliques sur les côtes Nord et Sud du fleuve Saint-Laurent.....	250 00	
			400 00
	A reporter.....		5,915 05

APPENDICE No 10.—*Suite.*

NOMS.	INSPECTIONS.	—	—
		\$ cts.	\$ cts.
	Report.....	5,915 05
G. A. Langelier.....	Inspection de lots dans le canton Dumas.....	51 92	
do	do do Boileau.....	100 00	
			151 92
L. A. Lord.....	do de l'île No 631, cadastre de St. Tite.....	14 50
J. A. L'Espérance...	do d'un morceau de terre, côte nord, Riv. Malbaie.....	6 50
Louis Lapointe.....	do de lots dans les 1er et 2e rangs Canton Garneau.....	52 75
Hy. O'Sullivan.....	do d'îles dans les lacs St. Joseph, Louisa et Ste. Marie.....	66 04	
do	do de lots de grève à Valleyfield.....	150 00	
			216 04
B. L. O'Hara.....	do do dans les cantons Spalding et Hampdon.....	88 53
Eug. Rouillard.....	do do de grève, à Trois-Pistoles.....	20 00
Frs. Saucier.....	do do dans les Cantons Humqui et Lepage.....	36 75
John Thomson.....	do do do Onslow et Aldfield..	8 00	
do	do do dans le canton Alleyn.....	15 00	
do	do do dans le canton Hincks.....	25 00	
			48 80
O. Tremblay.....	Pour aide à L. Beauregard dans l'inspection du canton St. Hilaire.....	277 50
H. Vézina.....	Inspection de lots dans le canton Garthby.....	15 00
J. Alleyn.....	Pour une tente.....	11 75
			6,855 09

V. DEROME,
Comptable.

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 11

BOIS ET FORÊTS.

ÉTAT du revenu perçu durant les douze mois expirés le 30 juin 1902.

SOMMES PERÇUES DANS LES DISTRICTS SUIVANTS.

DISTRICTS.	AGENTS.	TOTAL.
Ottawa Supérieur.....	F. A. Gendron.....	\$427,873 59
do Inférieur.....	J. E. Clément.....	91,724 14
St-Maurice.....	J. Ryan.....	131,231 60
St-François.....	J. Picard.....	22,255 99
Arthabaska.....	J. S. Doicet.....	3,195 45
Chaudière.....	Wm. Delery.....	14,490 09
Montmagny.....	C. F. Leclerc.....	17,844 85
Grandville.....	N. LeBel.....	25,611 53
Rimouski Ouest.....	Aug. Lavoie.....	21,694 10
do Est.....	A. Fraser.....	8,148 39
Vallée de la Matapédia.....	Frs Saucier.....	17,697 59
Bonaventure Ouest.....	N. Arseneau.....	14,120 09
do Est.....	Wm. Maguire.....	2,877 86
Gaspé Est.....	J. A. L'Esperance.....	5,391 75
do Centre.....	John Carter.....	5,329 69
do Ouest.....	D. Roy.....	81,215 20
Lac St-Jean Est.....	A. Sturton.....	20,799 54
do Centre.....	S. Dumais.....	1,445 08
do Ouest.....	Geo. Audet.....	16,493 05
do Nord-Ouest.....	A. Poiquin.....	18,469 73
Saguenay.....	Eug. Caron.....	67,129 17
St-Charles.....	J. E. Boly.....	39,994 00
		\$1,055,037 48

E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No. 12

ETAT du bois manufacturé durant les douze mois terminés le 30 juin 1901 et des sommes perçues pour droits de coupe, rente foncière, vente de limites, etc., durant l'année fiscale 1901-1902.

AGENTS.	Superficie	Bois carré, pin.		Bois carré, Bois francs.		Epinette, pruche, sapin, cyprès, cèdre, bouleau, peuplier. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc et autres essences. Billots et bois d'estacade.		Pin rouge. Billots et bois d'estacade.		Pin blanc, 11 pouces et moins. Billots.		Bois de pulpe.	Poteaux.		Bois de chauffage.	Dormants de chemins de fer.	Piquets.	Bardeaux.	Perches.	Ecorce de pruche.	Bouleau à bobines.	Divers.	Taxes de feux.	Infractions et fraies.	Intérêts.	Droits de coupe.	Rentes foncières.	Ventes de limites.	Bonus de transfert.	TOTAL.	
	Milles carrés	Morceaux.	Pieds c.	Morceaux.	Pieds c.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Morceaux.	Pieds M. P.	Cordes de 128 pds. c.	Morceaux.	Pieds linéaires.	Cordes de 128 pds. c.	Morceaux.	Morceaux.	Mille.	Morceaux.	Cordes de 128 pds. c.	Cordes de 128 pds. c.	—	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	
F. A. Gendron.....	25,694	12,857	635,621			485,592	34,206,705	2,081,358	17,628,938	445,360	37,945,642	401,680	17,628,938	9,744	9	238	466	244,496								2,281 00		39 24	368,212 72	49,527 00	6,275 00	1,538 63	427,873 59
J. E. Clément.....	3,260 3-4			1,199	34,576	1,295,447	65,127,069	99,718	9,671,434	2,588	130,401			43,243	490	11,159		10,633							619 30	1,716 08	17 25	73,967 51	9,457 00	5,795 00	152 00	91,724 14	
John Ryan.....	10,677 1-4					574,854	27,026,701	213,989	17,772,978			5,808	238,373	77,716					8,000						1,859 10	155 64	153 99	70,244 87	32,414 00	26,004 00	400 00	131,231 60	
J. Picard.....	429 1-6			138	5,295	747,890	41,887,440	35,214	3,169,300					49,636			1,229			150	4,140	485			55 87	668 56		19,770 56	1,593 00		168 00	22,255 99	
J. S. Doucet.....	95					41,490	2,379,466	100	4,370					32,700						1,775	2,000	11,879			14 98			2,420 47	516 00		244 00	3,195 45	
Wm. DeLery.....	631			39	1,530	1,804,014	33,754,152	23,798	1,337,440					33,339	2,961			41,204		2,590					63 00	24 97		12,602 12	1,800 00			14,490 09	
O. F. Leclerc.....	837					426,836	26,006,235	1,182	140,535									300	1,875		370				103 65	19 77	3 11	14,312 32	3,290 00		116 00	17,944 85	
N. Lebel.....	1,385					486,543	28,354,201	2,533	266,104					928	10	33	33	20,770	40	245	125				148 63	84 72		20,551 18	4,131 00		696 00	25,611 53	
Aug. Laviole.....	1,228			756	30,240	9,994	541,859											62,468		1,484					135 11	47 18		7,915 81	3,845 00	9,676 00	75 00	21,694 10	
A. Fraser.....	916					55,035	2,345,945	6	725						1,458	17,655		8,601	934	701			1,610		108 74		17 85	5,180 80	2,841 00			8,148 39	
Frs. Saucier.....	669 1-3					282,058	16,559,401	102	9,129						1,263	46,738		31,974	4,037	4,856					78 50	54 00	1 04	12,859 55	1,839 00	2,226 50	644 00	17,697 59	
N. Arseneau.....	1,551					140,780	8,340,334	4,071	286,771						112	2,925		29,739		650					151 14	311 81	22 00	4,230 14	4,170 00	5,011 00	224 00	14,120 09	
Wm. Maguire.....	658 1-2			1,757	21,093	79,476	2,391,494								222	6,122		104,360							41 40	405 66		1,122 80	1,308 00			2,877 86	
J. A. L'Espérance.....	521 2-3					62,624	2,874,965	1,514	73,518						34	620	3			356						47 79	192 67		1,626 29	1,365 00	2,160 00		5,391 75
J. Carter.....	601 47-60					52,193	650,661	48	6,290						200	5,825										29 62	2 98	5 86	1,835 57	1,013 00	1,754 66	688 00	5,329 69
D. Roy.....	857			394	11,800	57,706	2,596,800											183	1,200				2,814		110 21	100 53	68 34	1,460 12	3,167 00	76,065 00	244 00	81,215 20	
A. Sturton.....	3,428 7-20					92,686	4,792,942	3,127	265,492					8,082											335 44		63 96	9,408 64	9,892 00	994 50	170 00	20,799 54	
S. Dumais.....	574 3-4			150	4,530	12,253	483,657							2,028	264	6,480		2,400							44 86		1 38	75 84	1,157 00		166 00	1,445 08	
Geo. Audet.....	1,237 3-4					146,322	5,197,876	5,518	251,016						508	25,430	80	1,717							171 23	183 00	101 93	9,187 91	4,827 00	38 98	1,988 00	16,498 05	
A. Pollquin.....	476 1-2					75,158	1,724,222	58	2,072						51	2,795		28,715							105 35		100 17	4,057 10	3,027 00	9,958 00	1,222 11	18,469 73	
Eug. Caron.....	4,788			662	9,258	66,292	2,878,977	6,835	460,668						80	1,725	1,460	32,693		1,236					589 50	740 32	504 73	15,167 87	16,665 00	30,461 75	3,000 00	67,129 17	
J. E. Bolly.....	2,435			406	10,682	190,698	9,745,151	76	11,806					2,778						4,000					216 67	32 08		8,347 25	6,199 00	25,063 00	136 00	39,994 00	
	62,952 4-5	12,857	635,621	5,501	129,004	7,186,041	319,866,256	2,479,197	51,363,526	447,948	38,076,043	406,438	17,867,311	260,194	7,662	128,042	4,423	629,270	6,386	18,043	6,635	12,364	4,424	1,613	7,306 09	4,739 97	1,100 85	664,552 44	163,983 00	201,483 39	11,871 74	1,055,037 48	

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre

APPENDICE No 13.

ÉTAT COMPARATIF des sommes perçues chaque année depuis 1867, pour droits de coupe de bois, rentes foncières, ventes de limites à bois, etc.

Année fiscale.	Intérêts, pénalités et taxes des feux.	Rentes foncières.	Ventes de limites à bois.	Honoraires de Transferts.	Droits de coupe.	Totaux.
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
1867-68	3,404 66	22,401 03	3,928 50	65,381 77	95,115 96
1868-69 D	2,823 27	55,055 06	74,894 97	198,977 82	331,751 12
1869-70	7,208 37	64,089 20	22,518 37	1,584 00	267,468 08	362,868 02
1870-71	3,122 68	63,297 43	62,437 34	4,790 00	272,333 12	460,480 57
1871-72	4,102 44	86,783 01	56,191 81	4,686 00	292,989 42	444,752 68
1872-73	3,186 67	90,950 84	68,941 18	9,242 66	346,361 27	518,682 62
1873-74	32,906 06	97,220 37	31,385 93	5,384 00	361,080 51	527,976 87
1874-75	15,380 21	90,565 04	3,259 50	15,361 00	408,160 12	532,734 87
1875-76	11,025 65	96,881 82	572 00	3,764 07	274,730 64	386,774 18
1876-77	10,686 72	94,588 07	16,658 82	269,685 24	391,618 85
1877-78	10,915 20	85,385 12	6,410 00	243,612 84	351,323 16
1878-79	8,684 01	87,558 04	448 00	526 00	217,664 04	314,880 00
1879-80	12,065 94	96,157 86	3,219 75	231,437 89	342,881 44
1880-81	7,611 48	94,633 90	132,774 25	4,548 88	303,950 25	543,518 70
1881-82	12,069 09	111,113 78	26,921 25	4,239 70	514,252 67	668,596 39
1882-83	17,006 21	94,424 68	2,055 00	3,441 48	567,815 97	684,743 34
1883-84	13,263 26	93,399 92	246 27	910 75	562,816 03	660,757 13
1884-85	9,419 77	99,884 86	68,145 61	2,565 25	350,070 28	530,115 77
1885-86	13,047 63	100,548 76	112 00	3,646 09	411,220 32	528,574 80
1886-87	12,427 56	90,684 83	470 00	3,418 28	475,617 40	582,618 07
1887-88	7,597 91	141,519 88	2,315 03	447,210 87	598,663 69
1888-89	7,293 81	124,314 09	118,253 65	1,719 25	707,357 20	958,938 00
1889-90	12,380 96	147,208 72	17,646 04	2,062 81	626,753 66	806,051 69
1890-91	11,185 81	125,141 77	9,023 12	2,516 25	498,370 30	646,237 25
1891-92	12,641 42	132,784 95	3,470 53	474,900 79	623,997 69
1892-93	19,293 97	152,664 67	68,322 10	4,989 04	642,952 68	888,722 41
1893-94	11,171 82	147,660 59	18,549 70	2,008 12	644,516 69	823,906 92
1894-95	15,713 15	147,203 51	9,388 05	2,378 25	597,672 60	772,355 66
1895-96	14,858 21	143,485 73	83,255 20	4,239 47	70,260 51	951,098 92
1896-97	11,317 41	155,572 54	4,025 75	3,522 50	607,365 33	782,303 53
1897-98	15,045 53	143,935 18	30,110 48	3,561 25	713,435 86	911,088 30
1898-99	21,708 96	166,338 50	129,023 34	7,508 50	569,710 18	894,289 48
1899-1900	13,947 61	170,508 71	339,748 06	2,819 25	585,505 89	1,112,529 52
1900-1901	14,953 50	173,250 71	403,197 72	4,435 00	633,230 12	1,234,072 05
1901-1902	8,406 94	163,983 00	201,483 39	11,871 74	669,292 41	1,055,037 48

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la Branche des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 14.

LISTE des Gardes-Forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1902.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Trefflé Marcell.....	7 août 1889.....	Lachute.....	Ottawa Supérieur.	
Jno. S. Poupore.....	8 août 1888.....	Waltham.....	do do	
James Donavan.....	9 janvier 1888.....	Maniwaki.....	do do	
A. B. Filion.....	12 mars 1874.....	Irrenville.....	Ottawa Inférieur.	
Albert Roy.....	20 septembre 1887.	Grande Baie.....	Lac St. Jean Est.	
Jos. Gauthier dit Larouche.	13 septembre 1886.	Chicoutimi.....	do	
Cyrille Leclerc.....	21 mars 1899.....	St. Jean de Dieu.....	Grandville.	
Jos. Hudon dit Beaulieu....	14 novembre 1889..	St. Pascal.....	do	
Louis Gagnon.....	14 juin 1889.....	St. Pacôme.....	do	
J. G. Bryson.....	20 avril 1892.....	Coulonge.....	Ottawa Supérieur.	
John Thomsom.....	4 janvier 1892.....	Fort Coulonge.....	do do	
Jno. Topping.....	12 mai 1892.....	Escoumains.....	Saguenay.	
D. G. Pozer.....	16 mai 1892.....	St. George, Beauce.....	Chaudière.	
J. E. Rhéault.....	4 juin 1894.....	D'Israëli.....	Arthabaska.	
Ed. Gobeil.....	16 février 1894.	St. Alexis, Chicoutimi...	Lac St. Jean Est.	
Cyrille Harvey.....	5 février 1894.....	St. Siméon.....	Saguenay.	
Phidime Gauthier.....	17 décembre 1896..	Chicoutimi.....	Lac St. Jean Est.	
Chs. Schnobb.....	4 juin 1897.....	Kazabazua.....	Ottawa Supérieur.	

APPENDICE No 14.—*Suite*

LISTE des Gardes-Forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1902.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Agence.	REMARQUES.
Chas. St. Amant.....	4 juin 1897.....	St. Moïse.....	Matapédia.	
Joseph Caron.....	do	Sardy Bay.....	Rimouski Ouest.	
Zénophile Matte.....	do	N.-D. des Anges.....	St. Charles.	
Edouard Robitaille.....	15 juin 1897.....	Lévis.....	Chaudière.	
Camille Latour.....	16 juin 1897.....	Baie des Pères.....	Ottawa Supérieur.	
Asa Cook.....	7 do	North Nation Mills.....	Ottawa Inférieur.	
John Tweedie.....	do	Papineauville.....	do do	
Jas. Campbell.....	18 do	New Richmond.....	Bonaventure Ouest.	
Narcisse Lemieux.....	do	St-Clément.....	Grandville.	
Elie Beaulieu.....	do	Cacouna.....	do	
Joseph Ouелlette.....	18 juin 1897.....	St Louis, Ha Ha.....	do	
Louis Lapointe.....	19 juin 1897.....	St-Jean Port Joli.....	Montmagny,	
Daniel Ruest.....	22 juin 1897.....	Ste-Anne, Pointeaux Pères.....	Grandville.	
Ludger Lavoie.....	23 juin 1897.....	St-Donat.....	Rimouski Ouest.	
Onézime Baribeau.....	24 juin 1897.....	St-Paulin.....	St. Maurice.	
Adolphe Girouard.....	do	Stanford.....	Arthabaska.	
Edmond Bazin.....	8 juillet 1897.....	Ste-Emilie de l'Energie.....	Ottawa Inférieur.	

Geo. T. Harbour	16 juillet 1897.....	Sandy Beach.....	Gaspé Centre,	
Chas. Menard.....	do	Chambord.....	Lac St. Jean Ouest.	
Etienne Coulombe.....	do	St-Gédéon.....	do Centre.	
Térence Potvin	23 juillet 1897.....	Roberval	do Ouest.	
Onésime Tremblay	do	St-Jérôme.....	do Centre.	
Joseph Langlois.....	26 juillet 1897.....	Scotstown.....	St. François.	
Joseph Varin	28 juillet 1897.....	St-Théodore	Ottawa Inférieur.	
Alf. Dumas.....	23 juillet 1897.....	St-Cyrille.....	Lac St. Jean, N.-O.	
Alphonse Couture.....	19 août, 1897.....	Grande-Rivière.....	Gaspé Est.	
Théophile Trépanier	20 août 1897.....	St-Tite.....	St. Maurice.	
Désiré Roy.....	9 septembre 1897.	Lambton.....	Chaudière.	
Thos. Desmarais.....	23 septembre 1897.	Hull	Ottawa Supérieur.	
Tancrède Pelletier	14 octobre 1897	Ile aux œufs.....	Saguenay.	
Ernest Théberge.....	20 octobre 1897	St-Cajetan.....	Montmagny.	
J. E. Bruneau	19 novembre 1897.	Laprairie.....	Ottawa Inférieur.	
Edmond Bourassa.....	5 janvier 1898.....	St-Irénabé	St. Maurice.	
Louis P. Godbout.....	12 mai 1888	Ironsides.....	Haut d'Ottawa	
J. C. Langelier.....	22 octobre 1897	Québec.....	Surintendant des Gardes Forestiers.
Gus. A. Langelier.....	15 mars 1898.....	do	Assistant-Sur. do do
Bryan L. O'Hara.....	24 février 1899.....	do	St. François.	
L. J. Blaquière	6 octobre 1898	St-Alexis, Matapédia.....	Bonaventure Ouest.	
Jos. A. Deroy	28 août 1898	Ste-Félicité.....	Rimouski Est.	
Michel Francœur	18 mai 1893.....	St-Roch des Auinaies.....	Montmagny.	
Wm Thérien	14 septembre 1899	Ste-Anne des Monts.....	Gaspé Ouest.	
R. M. Gendron	18 octobre 1899.....	Maniwaki.....	Ottawa Supérieur.	

APPENDICE No 14.—*Suite.*

LISTE des Gardes-Forestiers pour les 12 mois terminés le 30 juin 1902.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence	Agence.	REMARQUES.
Ignace Dupuis.....	19 juillet 1901.....	St-Théodore.....	Ottawa Inférieur.	
Jno. Armstrong	7 novembre 1901..	Shawville.....	do Supérieur.	
J. O Tremblay	7 novembre 1901..	Bryson.....	do do	
Carolus Ricard.....	27 février 1902.....	st.Barnabé.....	St. Maurice.	

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,

Surintendant, Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 15

LISTE des Gardes-Feux pour les 12 mois expirés le 30 juin 1902.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Région sauvegardée.	REMARQUES.
W. H. Kissick.....	1er mai 1896.....	Kippewa.....	No 1.	
Robt Lynn.....	mai 1898.....	Deux-Rivières.....		
Stanislas Mallette.....	14 avril 1897.....	Fort Coulonge, Qué.....	do	
Joseph Vallière.....	1er mai 1896.....	Fort Coulonge, Qué.....	do	
Rolland Dickson.....	26 avril 1897.....	Sunnyside.....	do	
Isaie Sourol.....	mai 1899.....	Fort Coulonge, Qué.....	do	
John McLaren.....	26 avril 1897.....	N. Témiscamingue, Qué..	do	
Louis Bienvenue.....	26 avril 1894.....	Hunter's Point.....	do	
Octave Bélanger.....	16 juin 1897.....	Gracefield, Qué.....	do	
James Carrière.....	23 avril 1897.....	Stubb's Bay, Qué.....	do	
O. M. Hennessey.....	1er mai 1896.....	Fort Coulonge, Qué.....	do	
James Lochnan.....	26 avril 1894.....	Kippewa.....	do	
Aldérique Derocher.....	27 avril 1900.....	Fort Coulonge, Qué.....	do	
Théophile Déchéne.....	20 mai 1898.....	River Dessert, Qué.....	do	
Denis Daly.....	30 avril 1894.....	do do do.....	do	
Hy. Beauchamp.....	30 avril 1894.....	Deux-Rivières, Ont.....	do	
J. B. Yuill.....	2 mai 1900.....	Rockliffe.....	do	
P. C. Tait.....	27 avril 1900.....	Des Joachims.....	do	

APPENDICE No 15.—(Suite.)

LISTE des Gardes-Feux pour les 12 mois expirés le 30 juin 1902.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Région sauvegardée	REMARQUES.
A. Rennell.....	28 mai 1900.....	Stubb's Bay.....	No 1.	
W. Reilly.....	28 mai 1900.....	Mattawa.....	do	
J. Hunter.....	28 mai 1900.....	Hunter's Point.....	do	
Geo. Burns.....	28 mai 19 0.....	L. Témiscamingue.....	do	
B. C. Moore.....	27 avril 1900.....	Océoboning.....	do	
E. Robinson.....	27 avril 1898.....	Gaudette.....	do	Spécial.
Isidore Perrier.....	25 mai 1900.....	Gaudette.....	do	do
Jno. Ruttle.....	25 " 1900.....	Ottawa.....	do	do
S. Kennedy.....	25 " 1901.....	Portage du Fort.....	do	do
J. Reddy.....	25 " ".....	Mattawa.....	do	do
C. F. Hennessy.....	25 " ".....	Fort Coulonge.....	do	do
P. Miron.....	25 " ".....	Gaudette.....	do	do
P. Mayles.....	25 " ".....	Hunters' Point.....	do	do
J. B. Beaulieu.....	27 avril 1898.....	Ville Marie.....	do	do
A. Godmère.....	15 " 1901.....	Campbell's Bay.....	do	
N. Cuthbertson.....	10 juin 1901.....	Arnprior.....	do	
J. N Clark.....	10 " ".....	Bryson.....	do	
M. Gorman.....	11 juin 1902.....	Fort Coulonge.....	do	

P. Dunbar	11	"	Pembrooke	No 1.
G. Bamford	11	"	Fort Coulonge	do
X. Soucie	27	avril 1898	Ville Marie	do
J. O. Tremblay	11	juin 1902	Bryson	do
Jas Gallagher	26	avril 1894	Doyle	do
J. Coutchance	11	juin 1902	Buchanan	do
E. McManus	11	"	Rockliffe	do
L. Lacasse	11	"	Stubb's Bay	do
J. Jackson	11	"	Deux Rivières	do
J. Dufoe	11	"	Kippewa	do
A. Godmere	5	mai 1901	Campbell's Bay	do
F. McNabb	11	juin 1902	Otter Lake	do
R. M. Stewart	11	"	Mattawa	do
J. J. Edwards	11	"	"	do
R. Bamford	11	"	Fort Coulonge	do
L. Larue	11	"	Hunter's Point	do
B. E. Hennessy	1	mai 1896	Fort Coulonge	do
W. H. Kissick	1	"	Kippewa	do
F. Chevrier	11	juin 1902	Hunter's Point	do
J. Ambault	11	"	Des Joachims	do
D. Greville	11	"	N. Témiscamingue	do
J. Bouchard	11	"	Des Joachims	do
Thos. Phibur	26	avril 1902	Otter Lake	do
J. Robertson	20	mai 1898	"	do
E. McConnell	15	mai 1901	L. Témiscamingue	do
P. Murtagh	16	juin 1897	Ironsides	No 2.

Spécial.

do

APPENDICE No 15.—(Suite)

LISTE des Gardes-Feux pour les douze mois expirés le 30 juin 1902.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Région sauvegardée.	REMARQUES.
L. Ayotte.....	1er mai 1898.....	Maniwaki.....	No 2.	
W. Snoddy.....	24 mai 1897.....	Riv. Desert.....	do	
J. Bertrand, jr.....	juillet 1895.....	Maniwaki.....	do	
S. Grenier.....	26 avril 1898.....	Buckingham.....	do	
Jos. A. Campbell.....	1er mai 1899.....	Cheneville.....	do	
Z. Godin.....	11 mai 1898.....	La Conception.....	do	Décédé.
A. Robidoux.....	6 mai 1893.....	St-Jovite.....	do	
W. Burns.....	6 mai 1898.....	Raw'lon.....	do	
A. Labine.....	6 mai 1893.....	St-Côme.....	do	
M. Legris.....	30 septembre 1897.....	St-Léon.....	do	
E. Remington.....	6 mai 1898.....	St-Gabriel de Brandon.....	do	
J. Gouin.....	6 mai 1898.....	St-Léon.....	do	
A. Levesque.....	11 mai 1898.....	Trois-Rivières.....	do	
O. Dorval.....	18 juillet 1898.....	Bécancour.....	do	
P. Desmarteau.....	7 mai 1902.....	Labelle.....	do	
J. Kelly, sr.....	1er mai 1899.....	Trois-Rivières.....	do	
J. Kelly, jr.....	mai 1899.....	".....	do	

P. Dupuis	28 avril 1900.....	Makaza.....	No 2.	
J. Turpin	1901.....	Wabassee	do	
W. D. Richer.....	1901.....	"	do	
J. McLaren	11 mai 1894.....	Port au Persil	No 8.	
Geo. Beaulieu.....	15 juin 1897.....	Ste-Flavie	No 16.	
L. Pelletier.....	15 juin 1901	St-Ulric de la riv. B.....	No 15.	
Jean Côté.....	1901.....	Cap Chat.....	No 12.	
A. MacDonald	18 juin 1897.....	Port Daniel.....	No 13.	
A. Girouard	28 juillet 1897	Stanford	Nos 21 et 10.	
T. Boucher	26 août 1897.....	Bic	No 16.	
A. Dumont.....	30 mars 1898.....	St-Jean de Dieu	No 17.	
A. Roy dit Desjardins	15 août 1899	St-Germain	No 17.	
Jos. Boutin.....	31 octobre 1898....	N.-D Aux. de Buckland ..	No 18.	
Jos. Langlois.....	31 mai 1901.....	Scotstown	No 21.	
B. Caron	1902.....	Percé.....	Nos 10 et 11	Spécial.
W. R. Paterson	1902.....	Gaspé Bay.....	No 10.	

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,

Surintendant, Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 16.

ETAT indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois, durant les douze mois terminés le 30 juin 1902.

NOMS.	ADRESSE.
Aubin, Thos	Sillery.
Arcand, Maurice	Causapschal.
Baker, Jesse W	Baker's Brook, N. B.
Betty, Edward	Trois-Rivières.
Beaulieu, Jean	Humqui.
Blackburn, Chas	Batiscan.
Butler, Wm	Sillery.
Brock, Stuart	Hawkesbury.
Cleary, S.	Bergeville.
Cleary, Edw.	"
Cook, Geo. S.	Arundel.
Déry, Chas. L.	St-Raymond.
Daigle, E. M.	Garthby.
Filteau, A.	Fecteau's Mills.
Filion, J. E.	Arundel.
Gray, St-George	Cabano.
Giroux, Rodolphe	Trois-Rivières.
Gérin, Benoît J	St-Elie de Caxton.
Grenier, Jér. A	Garthby.
Gorman, Patrick	Eganville.
Gosselin, Bénoni	Scott Junction.
Harvey, Aeneas	Causapschal.
Houston, Ernest	Labelle.
Howlett, M.	Cabano.
Lahey, D. B.	Arundel.
Labrie, Alex.	Priceville.
Lacroix, Jos.	Trois-Rivières.
Loranger, Phil.	Cap de la Madeleine.
Lepage, Nap.	Cedar Hall.
Lamonde, Arthur	Montmagny.
Lapointe, J. A.	Nicolet.
Mercier, A. N.	Les Escoumains.
Morency, W. W.	Sherbrooke.
Morrisette, Victor	Causapschal.
Maguire, Jno	St-Gabriel de Brandon.
Martel, Alphonse	Trois-Rivières.

APPENDICE No 16.—*Suite.*

ÉTAT indiquant le nom et la résidence des personnes qui se sont qualifiées comme mesureurs de bois, durant les douze mois terminés le 30 juin 1902.

NOMS.	ADRESSE.
Marchand, Méderic	Nicolet.
Marchildon, Jos	St-Sévérin.
Matheson, Thos	Cabano.
Milway, Jos	Harrington East.
McClinton, S. R.	Fraserville.
McCusker, Albert	Sillery.
McFarlane, Jno	Scotstown.
McCallum, Elner	Charlemagne.
O'Brien, J	Sillery.
O'Brien, M. J	"
O'Shaughnessey, Jno	Nicolet.
Plamondon, E. L.	Humqui.
Parent, H. E.	Montréal.
Réné, J. D.	St-Gabriel de Brandon.
Ritchie, Allan	Trois-Rivières.
Ritchie, Frank	"
Small, M. C.	Matane.
Toutant, Louis.	Valcartier.
Thorpe, Thos	Pembroke.
Trudel, Amédée	L'Ange-Gardien.
Veilleux, Jos	St-George, Beauce.
Vallée, Nap	Ste-Anne de La Pocatière.
Walker, W. A	Calumet.
Willman, S. L.	"

PAUL BLOUIN,

Surintendant, Bois et Forêts.

E. E TACHÉ,

Sous-Ministre

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No. 17

RAPPORT DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES ET
DE LA CHASSE

Québec, 1er juillet 1902.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de la division des Pêcheries et de la chasse pour l'année finissant le 30 juin 1902, l'accompagnant des statistiques et des tableaux ordinaires.

Vous constaterez, à la lecture de ces chiffres, que cette division de votre ministère continue à prendre, chaque année, une importance plus grande.

Les revenus, surtout ceux provenant des permis de chasse, ont augmenté encore. Si le revenu total n'a pas augmenté dans les mêmes proportions qu'en 1900 et 1901 cela est dû au fait que nous n'avons pas reçu autant de demandes cette année que les années dernières pour location de droits de pêche.

Le système énergique de protection adopté et suivi par votre département, a produit les résultats heureux que nous avons le droit d'en attendre. D'abord la population, au moins cette partie qui était disposée à violer les lois, comprend qu'elle doit maintenant les respecter, le gouvernement étant décidé à poursuivre sans merci tous les braconniers. En deuxième lieu, je suis heureux de pouvoir dire que tous les rapports reçus cette année prouvent à l'évidence que le nombre des gros gibiers—originaux, caribous et chevreuils—augmente dans une proportion surprenante ; et tous les sportsmen étrangers qui sont venus à mon bureau ont aussi corroboré ce fait.

En outre, les rivières à saumon se déchargeant dans le Saguenay, et qui étaient pour ainsi dire ruinées à la fin de l'année 1900, sont mainte-

nant remplies de saumons, grâce à la surveillance active que le Département a fait exercer et aux nombreuses procédures légales prises contre ceux qui voulaient continuer, malgré les avertissements que nous avons donnés à ceux qui persistaient à vouloir pêcher aux filets, sans licence, dans la rivière Saguenay. Au delà de cent actions ont été prises pour pêche illégale, devant le magistrat Angers et nous avons réussi, dans chaque cas, à faire condamner le délinquant, qui a payé l'amende et les frais ou qui est allé purger sa sentence dans les prisons de Chicoutimi et de la Malbaie.

A propos de protection, quoique nos efforts, depuis trois ans, aient été couronnés d'un succès relatif, je désire faire observer que nous n'arriverons jamais à une protection bien efficace tant qu'il ne sera pas mis fin à ce système de faire garder nos territoires de chasse par des hommes disséminés dans toutes les parties de la Province et ne recevant pour tout salaire que \$25 à \$50.00 par année; car nous ne pouvons raisonnablement nous attendre à ce que ces hommes se donnent la peine de faire observer la loi. Nous en avons la preuve dans le fait que les trois quarts d'entre eux au moins ne se donnent pas la peine de faire un rapport. D'ailleurs, ces hommes sont chargés de garder la partie de la Province qu'ils habitent; or ils ont là leurs parents, leurs amis, leurs relations d'affaire, etc., qui sont toutes des raisons les empêchant d'agir. J'attire donc de nouveau l'attention de monsieur le Ministre, sur une proposition que je fais depuis trois ans et qu'il est inutile de répéter longuement, savoir: remplacer tous ces gardes-chasse par une douzaine de bons hommes à qui on paierait un salaire raisonnable, qui se tiendraient à la disposition du Département, du premier de janvier au 31 décembre, et que nous enverrions dans les différentes parties de la Province lorsqu'il serait nécessaire. De toutes les poursuites que nous avons prises cette année, dix à peine l'ont été sur des renseignements fournis par nos gardes-chasse.

Je crois aussi devoir revenir encore sur la question d'établissements d'un système meilleur que celui que nous avons maintenant au sujet du transport du gros gibier pendant la saison permise. J'ai préconisé déjà le système établi dans Ontario, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse, savoir: exiger une licence nominale des résidents pour la chasse de l'original, du caribou et du chevreuil seulement, et forcer tous nos licenciés à

prendre, avec cette licence, des coupons qui seraient attachés aux carcasses des gros gibiers que l'on fait transporter par les chemins de fer, les bateaux à vapeur et à voile ou par les rouliers publics. De cette manière nous pourrions contrôler les envois et appliquer plus facilement la loi qui défend à chaque individu de tuer, pendant une saison de chasse, plus d'un orignal, de deux caribous et de deux chevreuils. Ce système jette dans le trésor d'Ontario une dizaine de mille piastres par année et dans celui du Nouveau Brunswick environ la moitié de cette somme, quoique l'honoraire de la licence ne soit que de cinq piastres. Et j'ai pu constater par moi-même que la généralité des chasseurs de gros gibiers, dans ces deux provinces, payaient cette licence avec plaisir, car elle les débarrasse de ce qu'on appelle en anglais les " Pot hunters " ou des hommes qui tuent le gros gibier dans le but unique d'approvisionner les marchés. Si l'on croit mieux de ne pas exiger d'honoraire pour cette licence des résidents de la province de Québec, je crois qu'il serait toujours désirable de forcer nos chasseurs de gros gibiers à venir prendre une licence et amender la loi, à la prochaine session de la législature, de manière à défendre, sous peine d'amende, à toutes les compagnies de transport de transporter, soit dans la province soit en dehors de la frontière, aucun gibier ou aucune partie de gros gibier, à moins qu'un coupon officiel y soit attaché. Je dois dire à monsieur le Ministre que j'ai eu moi-même, cette année, connaissance à deux reprises, du fait que quatorze carcasses d'originaux étaient un jour transportées sur l'Intercolonial et l'autre jour, onze. Pouvons-nous ne pas nous alarmer en présence de faits de cette nature, et ne pas prendre les moyens de les réprimer.

*
* *

La question d'établissements de réserves de chasse et de pêche, une dans la vallée de la Métapédia et l'autre dans la région du Kippewa, comté de Pontiac, que j'ai soumise en 1900 et 1901, n'a pas encore été réglée. Je suis toujours d'opinion que la création de ces réserves s'impose ; particulièrement dans la Vallée de Métapédia, où le braconnage se fait sur une très grande échelle. Créer ces réserves signifierait une protection très sérieuse des territoires choisis. Le gibier y augmenterait très rapidement et nous pourrions en toute sûreté y diriger les nombreux sportsmen américains qui, chaque année, nous écrivent pour nous demander les meilleurs endroits où ils pourraient aller chasser. Il ne seraient aucunement nécessaire que ces réserves fussent bien grandes. Dans chaque cas, 400 milles carrés seraient bien suffisants et ces petites réserves pourraient être facilement protégées.

* * *

Nos rivières à saumon sont tellement recherchées aujourd'hui qu'il importe de bien connaître la valeur de chacune d'elles. Les renseignements que nous avons à ce sujet sont pour ainsi dire nuls, malgré la clause du bail du locataire qui l'oblige de faire au Département, à la fin de chaque saison, un rapport du nombre de saumons qui ont été pris durant la saison. Je suggère que cette clause soit très sévèrement appliquée ou que celui qui négligera ou refusera de faire ce rapport soit puni par l'annulation de son bail. Ces rapports devraient aussi être assermentés ; autrement nous n'obtiendrons jamais la vérité. Il est absolument nécessaire que les locataires se conforment à l'obligation qui leur est imposée par leur bail à ce sujet, car c'est le seul moyen que nous ayons d'obtenir des statistiques, pour décider de la valeur locative des rivières lorsque nous recevrons une application. Ce que j'ai dit plus haut des locataires de rivières doit aussi s'appliquer aux locataires des lacs.

Les rivières à saumon, à l'est de la Natashquan, sont maintenant recherchées depuis que les voies de communication sont devenues un peu plus faciles. Nous avons eu plusieurs applications pour les loyers cette année. Nous avons loué à M. Plumb, de Détroit, la Washeecoutai et M. Hodges, de Boston, a demandé à louer la rivière Kegaska.

Ne pourrait-il pas être donné instruction à l'Inspecteur Général qui doit être constamment sur la Côte Nord, jusqu'à la fin de décembre 1903, de se procurer tous les renseignements nécessaires sur les rivières non encore louées dans cette partie de la Province. Nous avons bien certaines notes à ce sujet, mais elles sont loin d'être complètes. La chose est d'autant plus importante que la tendance est d'augmenter les facilités de communication avec le Labrador.

* * *

Une amélioration qui me semble aussi urgente est celle qui consisterait à numéroter les filets licenciés, sinon dans toute la Province au moins dans toute cette partie qui s'étend de Trois-Rivières à Ottawa. Un grand nombre de pêcheurs ont pour habitude de ne demander, par exemple, une licence que pour deux filets et lorsqu'ils l'ont obtenue, ils en tendent dix ou douze. Lorsque le garde-pêche fait sa tournée et qu'il trouve tous ces filets tendus, en comparant le nombre avec ses listes d'application, il constate que soixante-quinze au moins par cent ont tendu sans licence. C'est un état de chose qui ne peut durer, mais il pourrait être remédié à ces abus en forçant les licenciés à numéroter tous les filets qu'ils tendent en vertu de leurs licences. Ainsi le garde-pêche serait plus en mesure de

punir ceux qui violent la loi aussi impunément. Aujourd'hui, cet officier est impuissant contre les braconniers. Le Département pourrait faire faire le nombre nécessaire de numéros sur un petit morceau de fer-blanc qui serait attaché par un fil de fer sur son filet par le licencié lui-même. Tout licencié qui négligerait ou refuserait de se conformer à ce règlement perdrait non seulement ses filets mais son droit à une licence pour trois ou cinq ans. C'est une mesure peut-être énergique mais le mal est grand et il est temps d'y porter remède. Ces numéros en fer-blanc ne coûteraient rien au Département, car chaque licencié serait obligé d'en acheter lorsqu'il ferait application pour une licence autant qu'il en aura besoin, suivant le nombre de filets qu'il veut tendre.

La question des passes migratoires est toujours d'actualité, et les plaintes que nous recevons à ce sujet sont toujours très nombreuses. La rivière Malbaie a été complètement ruinée par la Labrador Pulp Company qui a endigué cette rivière presque à son embouchure et qui a négligé d'attacher à sa chaussee une passe migratoire convenable, malgré qu'on l'ait avertie plusieurs fois qu'elle devait se soumettre à la loi. Conformément à vos instructions, je suis allé passer quelques jours dans le nord de Montréal, afin de me renseigner et constater de visu comment on se conformait à la loi sous ce rapport et quelles étaient les conséquences de la négligence des propriétaires de moulins. J'ai constaté un état de chose bien alarmant pour l'avenir de nos pêcheries dans cette partie de la province. M. le Ministre n'ignore pas que toute la partie nord de Montréal est visitée chaque année par un très grand nombre de touristes qui, jusqu'à présent, y ont été attirés par le fait que ces lacs contenaient tous une quantité considérable de truites rouges de bonne taille. Et le meilleur fait que ce que j'affirme est conforme à la vérité, c'est que tous les ans on transportait de cette région, sur les marchés des Etats-Unis, des centaines de mille livres de truite. Nous avons même été obligés de demander à Ottawa de passer une loi défendant absolument l'exportation de la truite rouge de notre province aux Etats-Unis. Pendant le voyage dont j'ai parlé plus haut, j'ai visité 39 moulins, et j'ai constaté que non seulement pas un seul d'entre eux n'avait de passe migratoire mais que tous, de propos délibéré, jetaient dans les décharges des lacs et des rivières, le bran de scie et autres déchets provenant de leurs scieries. Je suis d'opinion que nous devrions entreprendre une campagne sérieuse contre ces abus. Nous pourrions commencer par appliquer sévèrement la loi

qui défend de polluer les lacs et rivières ou autres cours d'eau en y jetant des déchets ou autres matières délétères. Et lorsque nous aurons obtenu ce résultat, nous pourrons nous occuper sérieusement de la question des passes migratoires. A ce propos, je suis heureux de pouvoir dire à M. le Ministre que la " Montreal Heat, Light & Power Co'y, " de Montréal, a construit une passe migratoire à son écluse du bassin de Chambly, à la satisfaction de l'inspecteur du Gouvernement d'Ottawa, qui nous a notifié lui même de ce fait. Cette passe était la passe la plus difficile à construire de la province de Québec, vu la hauteur de la digue qui est de 25 pieds.

* * *

Quelques amendements sont encore cette année, je crois, nécessaires à nos lois de chasse et de pêche. Le premier que je crois devoir suggérer est l'extension de six mois à douze pour prendre des procédures contre les délinquants. Ce changement serait appliqué surtout aux étrangers qui viennent chez nous pêcher et chasser sans licence et qui trouvent le moyen de s'esquiver avant qu'on ait pu les arrêter. Comme, d'après la loi actuelle, il y a prescription au bout de six mois, nous sommes impuissants à les punir. Si le délai est étendu à douze mois, nous pourrons les faire surveiller et les arrêter l'année suivante.

A ce sujet, je dois attirer votre attention sur deux faits qui se sont produits dans le cours de l'année, et qui méritent toute notre attention : Des braconniers d'Ontario sont venus massacrer huit femelles d'orignaux dans le comté de Pontiac. Nous les connaissons, nous pourrions prendre des mesures contre eux, mais les magistrats d'Ontario refusent d'endosser les mandats.

Au mois de mai dernier, je me rendais à la Rivière-du-Loup avec M. le juge Angers pour prendre des procédures contre onze braconniers de St-François-d'Assise de Madawaska, qui ayant traversé la frontière du Nouveau-Brunswick, profitant de la hauteur des neiges, massacrèrent quatorze orignaux, huit caribous et une cinquantaine de chevreuils. Averti de la chose par notre gardien, vous avez, à ma demande, donné instruction de prendre les mesures nécessaires pour les arrêter. Trois hommes se sont rendus dans la forêt, mais les braconniers ont réussi à s'esquiver et à traverser la frontière avec leur butin. J'ai pris à la Rivière-du-Loup, le district où l'offense avait été commise, des mandats d'arrestation contre eux, et j'ai envoyé trois constables de la Rivière-du-Loup pour les exécuter.

Ils ont réussi à en prendre deux qui ont comparu devant le juge Angers ; un a confessé jugement et l'autre a plaidé non-coupable. Comme il fallait faire assigner les témoins dans le Nouveau-Brunswick et aussi arrêter les autres délinquants, ordre fut donné aux constables de retourner à St-François-d'Assise. Mais au moment de leur départ, une lettre de l'honorable Pugsley fut reçue me demandant de quel droit les constables de la province de Québec allaient arrêter les citoyens du Nouveau-Brunswick. Il fut répondu à l'hon. M. Pugsley que les mandats du magistrat de Québec avaient été visés par un magistrat du Nouveau-Brunswick. M. Pugsley repliqua que même avec le visa d'un magistrat de sa province, nous n'avions le droit d'arrêter personne chez lui. La chose fut remise entre les mains de l'assistant-procureur-général, M. L. J. Cannon, et les causes contre ces braconniers ont du être abandonnées.

La loi passée pour prohiber la vente de la perdrix jusqu'au premier d'octobre 1903, a eu de bons résultats et a certainement empêché l'exportation de cet oiseau qui devenait de plus en plus rare à raison de l'exportation considérable qui s'en faisait aux États-Unis. Cette loi était très sage, et il serait désirable, à mon avis, de la continuer jusqu'au premier octobre 1905. Nous pourrions en même temps en défendre aussi l'achat.

La loi passée pendant la session de 1901, permettant au Lieutenant-gouverneur en Conseil d'accorder des licences aux entrepôts frigorifiques pour garder du gibier pris pendant la saison permise, et aux hôteliers, gérants de clubs, etc., de servir du gibier à leurs clients pendant la saison défendue, a reçu un commencement d'application. Plusieurs de ceux à qui cette loi a été soumise et expliquée, afin qu'ils ne puissent plaider ignorance, ont d'abord catégoriquement refusé de s'y soumettre. Quelques jours plus tard des propriétaires d'entrepôts de Montréal se décidèrent à prendre licence. Alors constatant qu'il y avait mauvaise volonté, nos officiers à Montréal ont reçu l'ordre d'exercer une surveillance très active. et comme résultat de cette surveillance, les deux grands clubs de Montréal, le Saint-James et le Mont Royal, et deux ou trois hôtels étaient poursuivis et traduits devant le juge Lafontaine où ils confessaient jugement et payaient l'amende. La leçon profitera, il faut l'espérer, à ces deux grandes institutions et servira d'exemple aux hôteliers de Montréal qui ont l'intention de faire servir du gibier à leurs pensionnaires pendant la saison défendue. Le propriétaire d'un entrepôt frigorifique, à Québec, a aussi été poursuivi.

Il faudrait aussi combler une lacune qui existe dans les lois de chasse et de pêche par l'introduction de blancs de mandats d'arrestation. Ceci

serait très utile aux gardes-pêche et aux juges de paix qui nous écrivent souvent pour nous demander comment ils doivent s'y prendre pour poursuivre les braconniers.

Jusqu'à 1898 les officiers en loi de la Couronne, du Département des Terres et du Procureur-Général avaient été d'opinion que les propriétaires riverains qui avaient acquis leurs propriétés avant 1884 avaient en même temps acquis le droit de pêche dans les lacs et les rivières navigables et flottables en front de leurs propriétés. Plusieurs de ces propriétaires ont vendu leurs droits à des clubs et à des individus. Ils ont ainsi vendu la moitié des droits de pêche de la Grande Rivière Metapedia, plusieurs milles d'étendue sur la Ristigouche, plus d'un tiers de la rivière Bonaventure, un bon tiers de la Cascapedia et toute la pêche du saumon à la mouche dans la rivière Moisie, etc. Les droits de pêche vendus par les propriétaires riverains ont une valeur locative aussi grande que celle du Département, et si tous ces droits de pêche rentraient dans le Domaine de la Couronne, on en retirerait un revenu au moins égal à celui que nous retirons maintenant. Au mois de mai 1898, le Conseil Privé a déclaré que les droits de pêche, dans les rivières navigables et flottables, appartenaient à la Couronne qui n'avait pas le droit de s'en départir. Plusieurs des locataires actuels ont demandé si c'était l'intention du gouvernement de se déclarer de nouveau propriétaire de ces droits de pêche en appliquant le jugement du Conseil Privé. Il leur a été répondu que la chose serait soumise à M. le Ministre avant la prochaine session de la Législature.

Nous avons reçu grand nombre de requêtes demandant au Département d'accorder un bonus pour l'abattage des loups qui, sans contredit, d'après tous les rapports que nous recevons, augmentent très considérablement en nombre dans la Vallée du St-Maurice, dans le nord de Montréal, et dans Ottawa et Pontiac. La Province d'Ontario paie \$15 par tête pour la destruction des loups qui, dans cette Province comme dans la nôtre, sont devenus une nuisance et un danger.

J'ai vu avec beaucoup de plaisir la formation d'une grande association protectrice de la chasse et de la pêche dans le district de Québec. Cette association, qui comptera avant longtemps, j'en suis convaincu, plusieurs centaines de membres, mérite d'être encouragée. Quant à la grande Association de Montréal, elle continue toujours son œuvre de surveillance avec ardeur et elle a réussi à faire comprendre aux braconniers des districts de Montréal, Trois-Rivières, et des Cantons de l'Est, qu'il était de leur

intérêt d'observer la loi. Elle a intenté encore cette année de nombreuses poursuites

L. Z. JONCAS,
Surintendant des Pêcheries
et de la Chasse.

APPENDICE No 18

Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413 S. R. P. Q)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts.	
Didace Bouchard.....	Mai 1899.....	Ste-Anne des Monts, Gaspé	Golfe St-Laurent, comté de Gaspé cantons Duchesnay, Christie, Tourelle et Cap Chat	75 00	
Louis Létourneau.....	" "	Mont Louis.....	Golfe St-Laurent, de la Pointe de la Renommée au Canton Duchesnay.....	100 00	
Moïse Aspireau.....	" "	Anse à Griffon.....	Golfe St-Laurent, du Cap des Rosiers à la Pointe à la Renommée	50 00	
Walter Langlois	" "	Gaspé Bassin.....	Golfe St-Laurent, du Coin du Banc au Cap Rosier.....	150 00	
John Keays..	" "	Petit Pabos	Golfe St-Laurent, de la Pointe à Maquereau au Coin du Banc	150 00	
F. X. Chapados.....	" "	Anse aux Gascons, Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de Paspébiac à la Pointe à Maquereau.....	100 00	
Georges Forest.....	" "	St-Bonaventure.....	Baie des Chaleurs, de la Riv. Gd Cascapédia à Paspébiac	100 00	
James Green.....	" "	Maguasha, Bonaventure.	Baie des Chaleurs, de Maguasha à la Rivière Gde Cascapédia inc....	100 00	
Ephrem Gagnon.....	" "	St-Michel, Bellechasse...	Fleuve St-Laurent, en front des comtés de l'Islet, Bellechasse et Lévis.....	150 00	

APPENDICE No 18.—*Suite.*

Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
				\$ cts.	
Auguste Leroux.....	Mai 1899.....	St-Zotique, Soulanges....	Fleuve St-Laurent, vis-à-vis le comté de Soulanges.....	50 00	
Sergius Aubé.....	" "	St-Eustache, 2 Montagnes	Fleuve St-Laurent, Lac des Deux- Montagnes et Mille Iles.....	50 00	
Gabriel Caron.....	" "	Louiseville, (Ma kinongé)	Fleuve St-Laurent et le lac St- Pierre, vis-a-vis les comtés de M. skinongé et Berthier.....	50 00	
Aristide Laurier.....	" "	Lachenaie, (Assomption)	Comté de l'Assomption.....	175 00	
Julien Montpetit	" "	Ile Perrot, (Montréal)	Autour de l'Ile Perrot.....	50 00	
Arthur Quesnel	" "	Rigaud, (Vaudreuil).....	Riv. Ottawa, de la Pointe Fortune à Como	75 00	
Pierre Lévesque.....	" "	Grande Ligne, (CoStJean)	Rivière Richelieu, de St-Jean ex- clusivement au lac Champlain .	100 00	
Sidney Sturtevant	" 1900.....	Knowlton, (Brome).....	Lac Brome.....	150 00	
Victor Vinet	" "	Vaudreuil.....	Rivière Ottawa, de la Pointe Como à la Pointe Cascade.....	50 00	
Honoré Barrette.....	" 1899.....	Chateauguay	Rivière Saint-Laurent, comté de Chateauguay, allant à l'ouest jus- qu'à l'embouchure de la rivière Chateauguay	50 00	
Alphée Côté.....	" "	L'Ile Verte.....	Fleuve Saint-Laurent, en front du comté Témiscouata	75 00	

Noé Landry.....	Mal	1899.....	Montebello.....	Rivière Ottawa, en front du comté Ottawa.....	100 00
Horace Green.....	"	".....	Bolton Centre, (Brome).....	Comté de Brome.....	75 00
T. Levasseur.....	"	".....	Saint Frs-X. de Brompton (Sherbrooke).....	Lacs des comtés de Sherbrooke et Stanstead et aussi les lacs Brompton et Aylmer dans les comtés de Richmond et Wolfe.....	50 00
Chs. Robitaille.....	"	".....	St-Sulpice (Assomption).....	Fleuve Saint-Laurent, comtés de l'Assomption et Veichéres et les eaux intérieures de ces comtés...	75 09
Sylvestre Phelps.....	"	".....	Bolton Canton.....	Pour le comté de Brome.....	Pas de salaire.
J. M. Manson.....	"	".....	Bolton.....	Pour le comté de Brome.....	" "
Honoré Dumont.....	"	".....	Bécancourt, (Nicolet).....	Rivière Saint-Laurent, lac Saint- Pierre dans les comtés de Nico- let, Saint-Maurice et Trois-Ri- vières.....	75 00
William Bannon.....	"	".....	Dundee (Huntingdon).....	Cette partie du fleuve Saint-Lau- rent, connue comme lac Saint- François, bordant le comté de Huntingdon et aussi les eaux intérieures de ce comté.....	50 00
David Lemay dit Boudrier.....	"	".....	New Ireland, (Mégantic).....	Les lacs Truité, William, Black, Saint-Joseph et le comté de Mé- gantic.....	75 00
Eugène Caron.....	"	".....	T. Doussac.....	Les eaux des comtés Chicoutimi et Saguenay.....	75 00
Fabien Marin.....	"	".....	Ste-Félicité (Rimouski).....	Fleuve Saint-Laurent, Le Cap Chat à la rivière blanche et la Rivière Matane.....	75 00
C. C. Hopkins.....	"	".....	Coaticook, (Stanstead).....	Les comtés de Richmond et Wolfe.	50 00
Ida Allie.....	"	".....	St-Thomas de Pierreville.....	Cette partie du lac St-Pierre bord- ant le comté d'Yamaska et cette partie de la rivière qui coule dans le même comté.....	100 00
Zéphirin Lavoie.....	"	".....	St-Anaclet, (Rimouski).....	Fleuve St-Laurent bordant le comté de Rimouski.....	75 00

APPENDICE No 18.—*Suite.*

Liste des Gardes-pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire. \$ cts.	Remarques.
Ulric Gauger	Mai 1899.....	St-Gabriel de Brandon...	Pour le comté de Berthier	50 00	
Jos. Pouliot	" "	195 rue de la Reine, Québec	Fleuve St-Laurent, autour de l'Île d'Orléans	100 00	
Zotique Reid	" "	Ste-Philomène, (Château guay)	Les eaux intérieures du comté de Châteauguay	50 00	
Ergèle Pâquet	" "	St-Andrew, (Argenteuil) ..	Ottawa inférieur de Oka à Carillon et la Riv. du Nord de son embou- chure à La Chute.....	75 00	
Paul Poirier	" "	St-Benoit Labre	50 00	
Ulysse Bherer	" "	Murray Bay, (Charlevoix)	Rive Nord du St-Laurent bordant le comté de Charlevoix	75 00	
J. O. Dion	" "	Chambly Canton	Rivière Richelieu, de Sorel au vil- lage Richelieu	100 00	
Chs. G. Boynton.....	" "	Georgeville	La partie Est du Lac Memphre- magog dans le comté Stanstead.	100 00	Résigné 28 oct 1901.
Paul Mougéon	" "	Ste-Anne du Sorel.....	Pour le fleuve St-Laurent vis-à- vis le comté de Richelieu	100 00	
Wm Cameraine	Oct. 4, 1899.....	St-Jean, P. Q.	100 00	
Xiste Benard	Février 1, 1900....	Boucherville	Pour la Rivière St-Laurent, comté de Chambly, Laprairie et la ville de Montréal.....	75 00	

Wm Proulx	Mars 23, 1900.....	Ile Bizard.....	Pour le comté de Jacques-Cartier.....	25 00	
Roscoe Gilman	Mai 4, 1900.....	Canton Dutton, (Frome).....	Pour le comté Ouest du Lac Memphremagog, Co. Brome	125 00	
J. B. Lefebvre	Mai 19, 1900.....	St-Joachim de Chateauguay.....	Pour le lac St-Louis, etc.....	50 00	
E. T. Loveday	Oct. 5, 1900.....	Ottawa.....	Pour la Rivière Ottawa et la Province de Québec	Pas de salaire.	
Geo. Sirois.....	Oct. 12, 1900	Kamouraska.....	Pour le fleuve St-Laurent en front du comté de Kamouraska jusqu'à la Pointe à la Loupe.....	50 00	
Munro Haad.....	Oct. 22 1900	Georgeville.....	Pour la partie demie Est du Lac Memphremagog.....	Pas de salaire.	
Wm. Ste-Marie	Fév. 16 1901.....	Chateauguay	Pour partie de la Rivière Chateauguay depuis le Bassin jusqu'au moulin des Sœurs.....	\$1.00 par jour du 15 avril au 15 juin 1901.	
Joseph Roenoford	Mai 4 1901	Valleyfield.....	Pour le Lac St-François.....	Sans salaire.	
M. ise Hébert	" 4 "	Beauharnois.....	Pour le Lac St-Louis.....	" "	
Patrice Dupuis	" 9 "	St-Luc.....	Pour la Rivière des Iroquois à St-Luc.....	25 00	
Tancrède Pel etier.....	Juin 1 "	Ile aux Œufs	De la Pointe des Monts à Betsiamis.....	50 00	Résigné 16 mai 2902.
Thomas Young	Juillet 1 1901.....	Oak Point, Co. Bonaventure.....	Pour la Baie des Chaleurs et la Rivière Ristigouche depuis Magaska jusqu'au point où se termine la haute marée.....	150 00	
Geo. Williamson.....	Mai 2 1902	Kingsburg	Pour le Lac Brompton.....	Pas de salaire.	
Paul Côté	" 16 "	Ile aux Œufs.....	De la Pointe des Monts à Betsiamis.....	50 00	
Morse Hébert	Juin 1 "	Beauharnois.....	Pour la ville et la paroisse de Beauharnois.....	50 00	

APPENDICE No 18.—*Suite*;

Liste des Gardes-Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902,

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

GARDES-PÊCHE SPECIAUX.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Joseph Duchaine	Juin 5 1902	Tadoussac	De Tadoussac à la Riv. Gde Bergeronne, pour le temps de la pêche seulement.....	\$25 par mois.	
J. N. Maher	" 5 "	Tadoussac	Pour la Rivière Saguenay.....		
Arthur Gilker.....	" 10 "	New Richmond	Pour l'Estuaire de la Riv. Gde Cascapédi, du 1er juin au 15 août 1902.	\$25 par mois.	
Felix Davis.....	" 17 "	Gaspé	Depuis le Bassin Bluff jusqu'à la Rivière Dartmouth, dans le comté Gaspé, du 15 juin au 15 août 1902..	\$25 par mois.	

N. B.—Sont Gardes-Chasse *ex officio*, chacun pour leur division respective, tous les agents des Terres et des Bois de la Couronne et les Gardes-Forêtiers. Sont aussi Gardes-Chasse par nomination spéciale les surintendants Généraux des Feux de Forêts.

Les Gardes-Pêche ci-haut mentionnés, par nomination spéciale du Ministre des Terres, Mines et Pêcheries, datée du 21 janvier 1902, sont *ex-officio* Gardes-Chasse chacun pour leur division respective.

L. Z. JONCAS,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 19.

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS	Date de la nomination	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
David Raitt.....	Avril 28, 1879, O.C.	Lachute	Comté d'Argenteuil et Ottawa (partie de.....)	\$25 par année.	
T. A. Potou.....	Juin 13, 1884.....	Lévis.....	Province de Québec.....	\$75 par année.	
David Desardins.....	" 1887.....	Gardien du phare.....	Ile aux Pèlerins (comté de Kamouraska).....	Pas de salaire.	
Dr. Hy. Ivers.....	Mars 2, 1889.....	Québec.....	Province de Québec.....	" "	
A. N. Shewan.....	Août 21, 1890.....	Montréal.....	District de Montréal.....	" "	
W. S. Walker.....	Juin 23, 1891.....	Montréal.....	Province de Québec.....	" "	
Wm. Boyle.....	Septembre 15, 1891.....	Ditchfield, Beauce.....	District du Lac Mégantic.....	" "	
Hyacinthe Charlebois.....	Mai 3, 1893.....	Sainte-Angélique de Papineauville.....	Comté d'Ottawa.....	" "	
Nathan Libbee.....	Mars 18, 1893.....	Ayer's Flat.....	Comté de Stanstead.....	\$50 par année.	
Geo. Muirger.....	Mai 27, 1893.....	Malbaie.....	La côte nord depuis la Pointe St Charles jusqu'à la rivière Watsheeshoo.....	Pas de salaire.	
Arthur Daveluy.....	Septembre 5, 1893.....	Yamachiche.....	Pour cette partie du comté de St-Maurice qui longe le lac St-Pierre.....	\$50 par année.	
Isidre Giroux.....	Septembre 6, 1893.....	Canton Lochaber.....	Canton de Lochaber, comté d'Ottawa.....	Pas de salaire.	

APPENDICE No 19.—(Suite.)

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

Art. 1413, S. E. P. Q.

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Thomas Baynes.....	septembre 6, 1893	Hull.....	Canton de Loehaber et la paroisse de Ste-Angélique, comté d'O-tawa.....	Pas de salaire	
James Finlay.....	Octobre 2, 1893.....	St-John's P. Q.....	District de Bedford, Iberville et St-Hyacinthe.....	" "	
Edmond Boudreault.....	" "	Causapscal.....	Pour la partie est du comté de Matane le long de l'Intercolonial....	" "	
J. A. Fafard.....	" 9 "	Saguenay.....	Pour la côte nord depuis la Pointe des Monts jusqu'à Blanc Sablon..	\$50 par année.	
Louis Préjen.....	Avril 2, 1894.....	Ormstown.....	Comtés de Châteaugnay et Huntingdon.....	50 "	
Thomas Brownley.....	Avril 27, "	Lacolle.....	Pour tout le terrain compris entre St-Jean et Lacolle.....	50 "	Révoqué le 22 sept. 1901.
U. C. Généreux.....	Mai 8, "	Québec.....	Pour la cité de Québec et le comté de Québec.....	Pas de salaire.	
Auguste Lavoie.....	" 26, "	St-Tite des Caps	Comté de Montmorency (partie de)	\$25 par année.	
Phidime Gauthier.....	Juillet 4, "	Chicoutimi.....	Pour partie du comté de Chicoutimi située au nord de la Rivière Saguenay.....	50 "	
Joseph C. Charron.....	Novembre 14, 1894	Bassin de Chambly.....	Comté de Chambly et la partie de la rivière Richelieu située au devant du comté de Chambly.....	50 "	

Arthur Matte.....	Janvier 10, 1895.....	St-Constant (Comté de Laprairie).....	Comté de Laprairie.....	50	"
Cléophas Girard.....	" 14, ".....	St Joseph d'Alma.....	Pour partie du comté du lac Saint-Jean entre la Peribonka et la Métabetchouan et la partie du lac St-Jean au devant de ce territoire,	50	"
André Caron.....	Mai 22, 1895.....	Sault Montmorency.....	Pour le Parc National des Laurentides.....	Pas de salaire	
Joseph Fontaine.....	" 22, ".....	Sault Montmorency.....	Pour le Parc National des Laurentides.....	"	"
William Griffith.....	Juin 4, 1895.....	Québec.....	Pour la cité et le comté de Québec	Pas de salaire.	
H. G. Elliott.....	Août 14, ".....	Montréal.....	Province de Québec.....	"	"
J. I. Stearns.....	" 14, ".....	Montréal.....	Province de Québec.....	"	"
Geo. E. Windsor.....	Septembre 6, 1895.	Gore de Lochaber (Plaisance).....	Gore de Lochaber.....	"	"
Dr Charles Côté.....	Octobre 25, 1895.....	Tadoussac.....	Pour la partie du comté de Saguenay depuis la ligne de division des comtés de Saguenay, Chicoutimi et Charlevoix jusqu'à la Pointe des Monts.....	\$60 par année.	
Percy Baker.....	Mai 20, 1895.....	Matapédia.....	Comtés de Bonaventure et Matane.	Pas de salaire.	
Napoléon Croteau.....	" 28, 1896.	Lac à la Croix, Co Québec	Pour le territoire sous bail au nom du club Triton F. & G. C.....	"	"
Pascal Blier.....	Octobre 23, 1896	St-Bruno.....	Comté de Kamouraska.....	\$50 par année.	
Jos. Riendeau.....	Decembre 1, 1893.	Montréal.....	Pour cette partie de territoire le long du fleuve St-Laurent depuis Montréal incl. jusqu'à Trois-Rivieres incl.....	Pas de salaire.	
Eraslus Stearns.....	" 23, "	Point Comfort.....	Pour le territoire sous bail au nom du Gatineau F. & G. C.....	"	"
Daniel McDonald.....	Décembre 23, 1896	Point Comfort.....	Pour le territoire sous bail au nom du Gatineau F. & G. C.....	"	"
C. Teeples.....	Février 9, 1897....	Wright, P. Q.....	Pour le district de Kagamo, Co. Ottawa.....	"	"

APPENDICE No 19.—(Suite.)

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques
Wm Henry Poupore.....	Mars 9, 1897.....	Waltham.....	Comté de Pontiac du 1er mars au 15 avril 1897.....	Pas de Salaire.	
M. Pepin.....	" 9, "	Montréal.....	Pour la ville de Montréal et la Baie-Huie.....	" "	
Jos. Vallières.....	" 9, "	Port Coulonges.....	Pour partie du comté de Pontiac...	" "	
Elzéar Leclerc.....	Juin 14, "	St-Raphaël, Co. Bellechasse	Comté de Bellechasse.....	\$50 par année.	
Tobie Tardif.....	" 16, "	N.-D. du Lac, Témiscouata	Comté de Témiscouata.....	" "	Révoqué 19 Nov 1901...
Urbain Chrétien	" 16, "	Cap Clat.....	Comté de Gaspé.....	" "	
Sam. J. Raymond.....	" 25, "	Edmundston, N. B.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salair.	
François Bignell.....	" 9, "	Québec	Pour la province de Québec.....	" "	
Lactance Gauthier.....	" 28, "	Deschambault.....	Pour partie du comté de Portneuf, comprenant les paroisses des Grondines, Deschambault, Portneuf, Cap Santé, Ecureuils, Pointe aux Trembles et St-Augustin ..	\$50 par année.	
Elzéar Pelletier.....	Juillet 6, "	St-Gabriel de Rimouski..	Pour le comté de Rimouski.....	" "	
Joseph Leclerc.....	" 6, "	St-Tite (Champlain).....	Pour le comté de Champlain.....	" "	
Paul D. Boyer.....	" 9, "	Gracefield.....	Pour les cantons Wright, Bouchette, Northfield, Cameron, Wabasse et Blake.....	" "	

Joseph Boucher.....	" 12, "	Ste-Béatrix (Joliette).....	Pour le comté de Joliette.....	" "
Olivier Dupuis.....	" 14, "	St-Barthélemi (Berthier).....	Pour le comté de Berthier.....	" "
Denis Robichaud.....	" 15, "	Petite Cascapédia.....	Pour le comté de Bonaventure.....	" "
Thomas Simoneau.....	" 24, "	Percé (Co. Gaspé).....	Pour la partie du comté de Gaspé, comprenant les cantons Fortin, Malbaie, Percé, Rameau, New Port et les seigneuries de Grande Rivière et de Pabos.....	" "
Ferdinand Heppel.....	Juillet 28, 1897.....	Causapsca.....	Pour l'agence des Terres et des Bois de la Vallée Matapédia, comprenant les cantons Awantjish, Cabot, Causapsca, Humqui, Lepage, assé, Matalik et Neimtayé dans le comté de Matane, et les cantons Assemetquagan, Mimikek, Matapédia et Ristigouche, dans le comté de Bonaventure.....	\$50 par année.
Piorre Ethier.....	" 28, "	Ste-Anne de Sorel.....	Pour le comté d'Yamaska et toute la Baie de la Vallière.....	" "
Etienne Provèçal.....	" 28, "	Ste-Anne de Sorel.....	Pour le comté de Richelieu.....	" "
Xavier Pradet.....	Août 6, "	St-Urbain (Charlevoix).....	Pour la partie du comté de Charlevoix, comprenant les paroisses de St-Urbain, baie St-Paul, St-Joseph, St-Hilarion des Eboulements, Petite Rivière et tout le territoire au N.-O., y compris les lacs vis-à-vis.....	" "
Auguste D'bray.....	" 9, "	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
J. E. Deslauriers.....	" 9, "	Montréal.....	Pour la cité de Montréal.....	\$100 00
J. Bruce Payne.....	" 10, "	Granby (Co. Shefford).....	Pour le comté de Shefford.....	Pas de salaire.
D. McDonald.....	" 16, "	Point Comfort.....	Pour les comtés Ottawa et Pontiac.....	" "
Wm. Cameraine.....	" 17, "	St-Jean, P. Q.....	Pour les comtés de St-Jean, Napierreville, Laprairie, Châteauguay et Beauharnois.....	\$200 00
Jos. Girard.....	Septembre 3, 1897.....	St-Prime (Co. L. St-Jean).....	Pour la partie du comté du Lac St-Jean au nord du lac St-Jean située entre les rivières Mistassini et Peribonka et la partie du lac St-Jean au-devant de ce territoire.....	\$50 00

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
N. E. Cormier.....	Septembre 23, 1897.	Aylmer East	Pour la province de Québec	\$150 00	
Norman McQuaig.....	" 23, "	Bryson	Pour la province de Québec	150 00	
Johnny St. Ours.....	Octobre 5, 1897...	Ste-Angèle (Co. Nicolet) ..	Pour le comté de Nicolet	25 00	
Régis Castagnier.....	" 7, " ..	St-Anicet, Huntingdon) ..	Pour le comté d'Huntingdon.....	Pas de salaire.	
John C. Doiron	" 12, " ..	Matapédia	Pour les comtés de Gaspé, Bonaventure, Rimouski et Matane....	" "	
Joseph Shouldice.....	" 18, " ..	Point Comfort	Pour les cantons Kensington, Wabasse, Blake, Cameron, Northfield et Hincks dans le Co. d'Ottawa	"	"
David Little	" 18, " ..				
Erastus Stearns	" 18, " ..				
Pierre Plante	" 21, " ..	Berthier	Pour les Iles à la tête du lac St-Rémi, comté de Berthier.....	" "	
Pierre Desbiens	" 21, " ..	Roberval, (Co Lac St-Jean)	Pour la partie du comté du Lac St-Jean, à l'ouest de la rive est de la rivière Metabetchouan et à l'ouest de la rivière Mistassini; au sud et au sud-ouest du lac St-Jean, et la partie du lac St-Jean au-devant de ce territoire.....	\$50 00	
Elie Leblanc.....	" 26, " ..	Longue Pointe de Mingan	Pour la province de Québec	Pas de salaire.	
Frank Duchêne	" 26, " ..	St-Jérôme, Lac St Jean...	Pour la province de Québec	" "	

Napoléon Fafard	Novembre 22, 1897.	Pointe des Monts	Pour la partie de la côte nord du St-Laurent entre Betsiamis et la Pointe des Monts.....	Pas de salaire.
Cléophas Lemieux.....	Janvier 3, 1898.	Mont Louis.....	Pour le comté de Gaspé.....	\$50 par année.
Ulric Granger.....	" 4, "	St-Gabriel de Brandon....	Pour le comté de Berthier.....	Pas de salaire.
Gédéon Ouimet.....	" 7, "	St-dolphe de Howard....	Pour le comté d'Argenteuil.....	" "
Robert Jameison.....	" 13, "	Drummondville.....	Pour les comtés de Drummond, Arthabaska, Nicolet et Lotbinière..	\$50 par année.
John Donnelly.....	" 13, "	Sheenboro.....	Pour le canton Sheen.....	Pas de salaire.
Ludger Bienvenu.....	" 17, "	Shefford (Co Shefford)....	Pour le comté de Shefford.....	\$50 par année.
Théotime Mignault.....	" 22, "	Rue Ste Claire, Québec..	Pour la partie du comté de Saguenay, depuis la Pointe Jambon à Rivière Pigou.....	" "
Gabriel Farber.....	" 26, "	St-Côme (Beauce).....	Pour les cantons Marlow, Jersey Metgremette, Linière, dans le comté de Beauce	Pas de salaire.
Chs. S. Busque	" 26, "	St-François (Beauce)....	Pour les cantons Tring, St-François et St-George.....	" "
James W. Cole.....	Février 12, "	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	" "
Honoré Lalonde.....	" 15, "	Côteau Landing (Soulanges).....	Pour le comté de Soulanges à partir du Côteau Landing jusqu'à la ligne interprovinciale avec surveillance sur le fleuve St-Laurent,	\$25 par année.
Louis Joachim Giroux....	Février 15, 1898.	St-Ignace du Côteau du Lac.....	Pour le comté de Soulanges.....	\$25 par année.
Noël Paulhus.....	" 15, "	Yamaska.....	Pour la partie du comté de Yamaska comprise entre la rivière Yamaska et la Baie du Febvre.....	\$50 "
Epiphane Lupien.....	Mars 7, "	Louiseville.....	Pour le comté de Maskinongé.....	\$50 "
Chrysostôme La gelier..	" 14, "	Québec.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Joseph Bureau.....	" 14, "	Roberval.....	Pour la province de Québec.....	" "
Gustave Adol. Langelie..	" 14, "	Québec.....	Pour la province de Québec.....	" "
Henri Audet.....	" 15, "	Victoriaville (Arthabaska)	Pour la province de Québec.....	" "

APPENDICE No 19.—(Suite.)

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Frédéric Glasgow.....	Mars 21, 1898 ..	St-George de Clarenc-ville	Pour les comtés de Missisquoi et Iberville.....	\$50 par année.	
John McQuillen.....	" 21, "	St Romuald de Farnham.	Pour le comté de Missisquoi.....	\$50 par année.	A laissé le pays pour E.U.
Evariste Lebœuf.....	Avril 5, "	St Emile (Montcalm)...	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
F.-X. Ferland.....	" 22, "	St Henri (Lévis).....	Pour le comté de Lévis.....	" "	
Robert Wright.....	" 27, "	Bury, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Olivier Moubique.....	" 27, "	Ste-Agnès de Dundee.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Philorum Lafrenière.....	" 27, "	Grandes Piles, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Adolphe Giguère.....	" 27, "	Grandes Piles, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "	
John Alan.....	" 27, "	La Tuque, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	" "	
John Kelly.....	" 27, "	Beauharnois.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Edmond Bourassa.....	Mai 5, "	St Barnabé (St-Maurice) ..	Pour la partie du comté de Cham plain, comprenant les cantons Po- lette, Carignan, Turcotte, Mailhot, Vallière et Langelier.....	\$50.00	
C. E. Ross.....	" 16, "	Sherbrooke.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Joseph Brazeau.....	" 26, "	Poupore, P. Q.	Pour la province de Québec.....	" "	
Ulric Lamoureux.....	" 26, "	St-Henri de Mascouche..	Pour le comté de l'Assomption.....	\$50.00	

Elzéar Collin.....	Juin 8, “	St-Thomas, Montmagny	Pour la division Washecootai, côte N. du St-Laurent.....	\$25.00
Thimothée Auclair.....	Juin 13, 1898	Rivière Claude.....	Pour le territoire de chasse sous bail à M. D. M. Barringer.....	Pas de salaire.
Urgèle Paquet.....	Juillet 14, “	St Andrews.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Arsène Demers.....	“ 14, “	St-Gabriel de Brandon...	Pour la province de Québec.....	“ “
Jean B. Lafleur.....	“ 14, “	L'Annonciation.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Damien Desfosses.....	“ 21, “	Ponsonby.....	Pour la province de Québec.....	“ “
John A. Fergusson.....	“ 25, “	Chain of Rocks (Bonaventure).....	Pour la province de Québec.....	“ “
Alfred Downs.....	“ 25, “	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Alfred G. Falls.....	“ 25, “	Assemetquagan.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Arthur J. Rioux.....	“ 25, “	Causapsca.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Dougald Fergusson.....	“ 25, “	Chain of Rocks.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Adam Haley.....	“ 25, “	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Dan Lawlor.....	“ 25, “	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	“ “
John Porter Pratt.....	“ 25, “	Flat Lands (Bonaventure)	Pour la province de Québec.....	“ “
Patrick Dunlevie.....	“ 28, “	Rockcliffe.....	Pour le territoire de chasse de Aberford Sporting Club.....	“ “
L. L. Gale.....	Août 19, 1898.....	St-Cyr Siding, Co. Richmond.....	Pour la province de Québec.....	“ “
John J. Gillis.....	Septembre 7, 1898.	Matapédia.....	Pour la province de Québec.....	“ “
Jos. Duguay.....	“ 14, “	Ile d'Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti.....	“ “
Richard Francis.....	“ 14, “	Ile d'Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti.....	“ “
J. B. Bélanger.....	“ 10, “	Québec.....	Pour l'Ile d'Anticosti.....	“ “
Ferdinand Labranche....	“ 10, “	Portneuf.....	Pour le comté de Portneuf.....	“ “
Udger Beauoyer.....	“ 10, “	St-Hyacinthe.....	Pour les comtés de Rouville et St-Hyacinthe.....	\$50.00

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Joséph Lemieux.....	Novembre 28, 1898.	Meehin, P. Q., Co. Matane.	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
W. H. Fowley	Mai 5, 1899.....	Pour la province de Québec	\$50 00	
L. J. Crevier.....	Juin 1, "	Robinson.....	Pour les comtés d'Ottawa et Labelle.	Pas de salaire.	
Joseph Forest.....	" 30, "	La Barrière.....	Pour la province de Québec	" "	
Siméon Verner	" 15, "	St-Michel, Co. Napierville	Pour le comté de Napierville.....	\$25 00	
L. N. Bonin.....	Juillet 1, 1899.....	Contrecoeur.....	Pour le comté de Verchères.....	50 00	
Daniel Prentice	août 5, 1899.....	Mata, éd'a	Pour la province de Québec	Pas de salaire.	
T. Levasseur	" 22, "	St-F. X. de Brompton....	Pour les comtés de Sherbrooke, Stanstead, Richmond et Wolfe....	" "	
A. Quesnel.....	" 22, "	Rigaud, (Vaudreuil) ..	Pour le comté de Vaudreuil.....	\$25 00	
John Wiggins	" 24, "	Avoca, P. Q.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.	
Alfred Allen Aubray.....	" 24, "	Châteauguay.....	Pour la province de Québec.....	" "	
Joseph Gagné	Septembre 8, 1899	Malbaie.....	Pour le comté de Charlevoix.....	\$50 00	
Eugène Gamache.....	Octobre 5, 1899	L'Islet.....	Pour partie du comté de L'Islet, comprenant les paroisses de St- Jean Port Joly, St-Aubert, L'Islet St-Eugène, St-Cyrille et les can- tons Lessard, Beaubien, Arago et Leverrier.....	\$25 00	

Peter Buchanan.....	Octobre 18 1899..	Dundee	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire
Auguste Le Sage.....	" 28, "	Ste-Blandine (Rimouski).	Pour le comté de Rimouski.....	" "
Wm. Burns.....	Novembre 2, 1899..	Rawdon.....	Pour le bassin de la Rivière de l'Assomption et le lac Ouareau.	\$30.00
Fred Furten Lamb.....	" 3, "	South Stukely.....	Pour le comté de Shefford.....	Pas de salaire.
Keneath Coffin.....	Décembre 13, "	Mont-Louis, Gaspé.....	Pour le comté de Gaspé	" "
Jos. R. Paterson.....	" 13, "	"	Pour le comté de Gaspé.....	" "
Uldéric Beaudet.....	" 22, "	St-Flavien de Lotbinière	Pour le comté de Lotbinière.....	\$50.00
J. A. Frigon.....	Janvier 16, 1900	St-Narcisse, Co Champlain	Pour les comtés de Champlain et de Saint-Maurice.....	Pas de salaire
Elie Rogers.....	" 26, "	Cheneville, (Ottawa).....	Pour le comté d'Ottawa.....	" "
M. J. Boudreau.....	Février 14, "	Grindstone : (Iles de la Madeleine).....	Pour les Iles de la Madeleine dans le Golfe de Gaspé.	\$50.00
Jos. Dausereau.....	Mars 1, 1900	St-Faustin, Co. Terrebonne	Pour les comtés de Terrebonne et d'Ottawa.....	Pas de salaire
David Prentice.....	" 13, "	Drummondville.....	Pour le comté de Drummond.....	\$25.00
Chs. F. Baldwin.....	Mai 19, "	Coaticook.....	Pour le comté de Stanstead	\$50.00
Allen C. Armstrong.....	21, "	Sutton, Brome	Pour le canton de Sutton, Co. Brome	Pas de salaire.
Fred. O'Connell.....	Mai 22, 1900..	Québec	Pour les comtés de Québec, Portneuf, Lac St-Jean, Chicoutimi.	\$50.00
Camille Groleau.....	Juin 20, "	Montréal.....	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
Percy Berker.....	" 26, "	Matapédia	Pour la province de Québec.....	" "
Pierre LeRoyet.....	" 29, "	Caughnawaga	Pour le comté de Pontiac.....	" "
Wm. McNaughton.....	Juillet 16, "	Elmingsford	" "
Adolphe Robidoux.....	Août 15, "	St-Jovite, Co. Terrebonne	Pour les cantons Howard et Montcalm, Cn. Beresford, Cn. Archambault, Doncaster, Wexford et Morin.....	\$50.00
J. F. Hanson	Sept. 12, "	Westmount, Montréal....	Pour la province de Québec	Pas de salaire.

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413, S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence,	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Alphonse Ouellet	Oct. 23, 1900.....	St-Onésime, Kamouraska.	Pour les comtés de Kamouraska, L'Islet.....	Pas de salaire.	
Christophe Cormier.....	" 30, "	Pointe aux Esquimaux...	Rimouski et Témiscouata.....	" "	
Maurice Turbis.....	" 30, "	" "	Pour les Iles Mingan.....	" "	
Wm. Cummings.....	" 30, "	" "	" "	" "	
Wm. Philip Dawson.....	Nov. 9, "	Laval, Montmorency.....	Pour cette partie du comté de Mont- morency, en arrière de la sei- gneurie de Beaupré et pour les paroisses de Laval et St-Adolphe dans la même seigneurie	\$50 00	
Alphée Côté	Janv. 14, "	Ile Verte.....	Pour le comté de Témiscouata	Pas de salaire.	
Jules Pinette	Fév. 11, 1901.....	N.-D. du Lac Témiscouata	" " "	" "	
Paul J. Cloutier.....	" 11, "	" " "	" " "	" "	
Thomas Fraser.....	" 11, "	" " "	" " "	" "	
Ovide Lucas.....	" 11, "	" " "	" " "	" "	
Thomas Belanger	" 11, "	" " "	" " "	" "	
Jack Russell.....	" 11, "	" " "	" " "	" "	
Damase Pinette	" 11, "	" " "	" " "	" "	
Noël Pinette	" 11, "	" " "	" " "	" "	

Joseph Martineau	Mars 1, 1901.....	St-François, Montmagny.	Pour le comté de Montmagny ...	\$50 00
François Sylvain.....	" 3, "	Québec	Pour la province de Québec	Pas de salaire.
Thadée Laberge	" 7, "	Rivière à Pierre	Pour les comtés de Portneuf et du Lac St-Jean.....	\$50 00
Joseph Loranger	" 10, "	Huntingdon	Pour le comté de Huntingdon	50 00
Edmond Têtu	" 16, "	Ste-Rose du Degelé	Pour le comté de Témiscouata.....	Pas de salaire.
George Bourgoin.....	" 16, "	Les Fourches du quat- teck, Co. Témiscouata.	" " "	" "
Alfred Gendron.....	" 23, "	St-Ellie d'Orford	Pour les comtés de Sherbrooke et Richmond	\$100 00
Xavier L'Abbé.....	Avril 1, "	Arthabaska	Pour la province de Québec	25 00
Abert Légaré	" 11, "	Lacs du Club, Ste Anne..	Pour les lacs Ste-Anne	Pas de salaire.
Chs. Alf. Houle	" 16, "	St-Hugues	Pour le comté de Bagot	\$25 00
H. E. Hall.....	Mai 9, "	Montréal	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire.
Pierre Jobidon.....	" 9, "	Québec	Pour la province de Québec.....	" "
Felix Marois.....	" 15, "	Québec	Pour la cité de Québec.....	" "
Chs. Taylor.....	" 18, "	Westmeath, Ont.....	Pour la province de Québec	\$25 00
Horace Green.....	Juin 20, "	South Bolton	Pour le comté de Brome	Pas de salaire.
Pierre Dallaire	" 23, "	Malbaie	Pour la R. v. Malbaie.....	" "
Evangeliste Raymond.....	" 28, "	Canton Montigny.....	Pour les lacs et le territoire de chasse du club le Grand Nominingue.....	" "
W. B. Norris.....	Juillet 23, "	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	" "
Louis Beauvais.....	Août 15, "	Caughnawaga	" " "	" "
John White	" 15, "	Montréal.....	" " "	" "
Frank H. Clarke.....	" 22, "	Hudson Heights	" " "	" "
Arthur N. Bissonnette	" 22, "	Ile aux Noix	" " "	" "
Eug. Adam	" 22, "	St-Barthélemi	" " "	" "
David Martin.....	" 26, "	Ile Anticosti.....	Pour l'Ile d'Anticosti	" "

APPENDICE No 19.—*Suite.*

Liste des Gardes-Chasse et Pêche pour l'année finissant le 30 juin 1902.

(Art. 1413 S. R. P. Q.)

NOMS.	Date de la nomination.	Résidence.	Etendue de l'agence.	Salaire.	Remarques.
Xavier Arsenault.....	Août 26, 1901.....	Anticosti.....	Pour l'île d'Anticosti.....	Pas de salaire.	
Oolina Duguay.....	Août 26, ".....	Anticosti.....	" ".....	" "	
Arthur Duguay.....	Août 26, ".....	Anticosti.....	" ".....	" "	
Wm. Foreman.....	Sept. 5, ".....	Kégashka.....	Sur l'étendue comprise entre les Riv. Natashquan et Coacoachoo.	" "	
Joseph Galibois.....	Sept. 5, ".....	Pointe Moriez.....	De la Riv. Coacoachoo à l'île de Watagheistic.....	" "	
Edouard Fortier.....	Sept. 5, ".....	Île de Watagheistic.....	De l'île de Watagheistic à la Tête à la baleine.....	" "	
Pierre Francis.....	Sept. 7, ".....	Anticosti.....	Pour l'île d'Anticosti.....	" "	
Nap. Martin.....	Sept. 7, ".....	Anticosti.....	" ".....	" "	
Alfred Martin.....	Sept. 7, ".....	Anticosti.....	" ".....	" "	
Philippe Cabot.....	Sept. 19, ".....	Anticosti.....	" ".....	" "	
David Demers.....	Sept. 22, ".....	St-Paul, île aux Noix.....	Pour cette partie du territoire com- prise entre St-Jean et Lacollé dans le comté de St-Jean, P. Q.....	\$50.00	
Thomas Paradis.....	Oct. 3, ".....	Bouchette, Cn. Sablon.....	Pour les Cantons Crespioul, Mal herbe, Dablon et de Quen.....	\$50.00	
Michael Bergin.....	Nov. 5, ".....	St-Adolphe, Cn. Howard.....	Pour les comtés Argenteuil et Ter- rebonne.....	\$50.00	

Octave Pomerleau.....	Nov. 21, "	Lambton, Beauce.....	Pour la province de Québec.....	Pas de salaire
Paul J. Cloutier.....	Déc. 1, "	N.-D. du lac, Témiscouata	Pour les comtés de Témiscouata et Rimouki.....	\$50,00
J. B. Carrier.....	Déc. 1, "	t Jean Chrysostôme.....	Pour le comté de Lévis.....	\$25,00
W. D. B. Scott.....	Janv. 27. 1902.....	Mgr. Labrador Coy.....	Pour la Seigneurie de Mingan. ...	Pas de salaire.
O. S. Norman.....	Mars, 7, "	Montréal.....	Pour la province de Québec.....	" "
E. Frank Russchick.....	Mars 14, "	Mulgrave.....	Pour la province de Québec.....	" "
Bruno Burke.....	Avril 18, "	Acton Vale.....	Pour le canton d'Acton et la paroisse de St-Ephrem d'Upton.....	" "
J. H. Topping.....	Avril 22, "	Les Escoumains.....	Pour le comté de Saguenay.....	" "
Alexandre Blais.....	Mai 1, "	Berthier en bas.....	Pour cette partie de la Côte-Nord Saint-Laurent depuis le Cap Whittle en descendant vers la Côte du Labrador.....	\$50.00
Trefflé Deslauriers.....	Mai 12, "	Trois Rivières.....	Pour la ville des Trois-Rivières....	\$50,00
Chs. K. Wiesenborn.....	Mai 27, "	Mille Isles.....	Pour le district de Mille Isles, Aug- mentation de Grenville et la par- tie Est du Canton Wentworth, Co. Argenteuil, et le lac Ouimet, de St. Savoir, Co. L'érabonne..	Pas de salaire.

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 20.

ETAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.
" Ste-Marguerite Salmon Club"	5 juin 1885
Club de pêche et de chasse les " Laurentides "	31 décembre 1885
Club de pêche et de chasse Stadacona.....	27 avril 1886
Club pour la protection du poisson et du gibier dans la province de Québec.....	26 mai 1886
Club de pêche et de chasse " Laurentian "	26 mai 1886
Club de pêche et de chasse de Mégantic, P. Q.....	26 mars 1887
Club de Québec pour la protection du poisson et du gibier	2 juin 1887
Club de pêche et de chasse de Montréal.....	28 mai 1887
Club de pêche et de chasse des Trois-Rivières	12 décembre 1887
Club de pêche et de chasse de St-Maurice	19 juillet 1888
Club de pêche et de chasse " Metabetchouan "	3 septembre 1888
" Pioneer Rod and Gun Club "	2 octobre 1888
Club de pêche et de chasse du Petit Saguenay.....	25 avril 1889
Club de pêche et de chasse Amabelish, de Springfield, Mass., E. U. A.	11 octobre 1889
Club de pêche et de chasse Tourili.....	12 décembre 1889
Club de pêche et de chasse Jacques-Cartier.....	12 décembre 1889
Club de pêche et de chasse Montcalm.....	14 décembre 1889
Club de pêche et de chasse des Lacs du Nord.....	6 février 1890
Club de pêche et de chasse Orléans	14 avril 1890
Club de pêche et de chasse Montmorency	14 avril 1890
Club de pêche et de chasse des Lacs et de la rivière Jacques-Cartier.	13 mai 1890
Club de pêche et de chasse de " La Presse " de Québec.....	13 mai 1890
Club de pêche et de chasse Mastigouche.....	13 mai 1890
Club de pêche et de chasse " Peun "	21 août 1890
Club de pêche et de chasse " Oujatchouan "	12 novembre 1890
Club de pêche et de chasse " Ujikauba "	9 février 1891
Club de pêche et de chasse " Echo Beach "	21 mars 1891
Club de pêche et de chasse " Lake Bernard "	20 avril 1891
Club de pêche et de chasse " Jovial "	18 mai 1891

APPENDICE No 20.—(Suite.)

ETAT donnant les noms des Clubs de Chasse et de Pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict. chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.
Club de pêche et de chasse "Deuholm".....	8 septembre 1891
Club de pêche et de chasse "Chamberlain Shoals".....	1 avril 1892
Club de pêche et de chasse "The Little Cascapedia".....	25 juin 1892
Club de pêche et de chasse "Du Bout de l'Île".....	5 juillet 1892
Club de pêche et de chasse "Black Bay".....	3 septembre 1892
Club de pêche et de chasse de Saint-Jérôme.....	3 septembre 1892
Club de pêche et de chasse "Macpès".....	5 septembre 1892
Club de pêche et de chasse de "Mille Fleurs".....	17 décembre 1892
Club de pêche et de chasse "Wessoneau".....	1er mars 1893
Club de pêche et de chasse "Mattawin".....	3 juin 1893
Club de pêche et de chasse de Joliette.....	20 juillet 1893
Club de pêche et de chasse "Friton".....	5 septembre 1893
Club de pêche et de chasse "North Wakefield".....	3 novembre 1893
Club de pêche et de chasse "Macaza".....	31 mars 1894
Club de pêche et de chasse "Masketsy".....	5 juillet 1894
Club de pêche et de chasse "The Gatineau".....	16 novembre 1894
Club de pêche et de chasse de St-Gabriel.....	17 novembre 1894
Club de pêche et de chasse du Lac des Mirages.....	ma 1895
Club de pêche et de chasse "The Sherbrooke".....	15 mai 1895
Club de pêche et de chasse "The Nonantum".....	31 mai 1895
Club de pêche et de chasse "Weymouthigan Salmon Club".....	27 juin 1895
Club de pêche et de chasse "The Green Lake".....	10 juillet 1895
Club de pêche et de chasse "Mattawa".....	15 novembre 1895
Birch Island Club.....	16 décembre 1895
Club de pêche Bénard.....	21 janvier 1896
Club de pêche et de chasse "Algonquin".....	17 avril 1896
Club de pêche et de chasse "Frontenac".....	29 mai 1896
Club de pêche et de chasse "Cap à l'Aigle".....	22 octobre 1896
Club de pêche et de chasse "South River".....	25 février 1897

APPENDICE No 20.—*Suite.*

1. FAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.	
Club de pêche et de chasse "Maganasippi"	14 mai	1897
Club de pêche et de chasse de la Rivière à l'Herbe.....	14 mai	1897
Club de pêche et de chasse "Quequechan"	16 août	1897
Association de pisciculture de Québec	16 août	1897
Bostonno's Association	6 novembre	1897
Club de pêche et de chasse "Wright"	2 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Quaquakamaksis"	12 mai	1898
Club de pêche et de chasse "St-Antoine"	12 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Neigette"	20 mai	1898
"Aberford Sporting Club"	20 mai	1898
Club de pêche et de chasse "Ouauaniche"	2 juin	1898
Club de pêche et de chasse "Kénogami"	7 juin	1898
"American Sportmen's Game Preserve"	27 juin	1898
Club de pêche et de chasse "Oulatchouan"	29 juin	1898
Club de pêche et de chasse des Grandes Baies	2 septembre	1898
Club de pêche et de chasse "Abittibi"	8 septembre	1898
Club de pêche et de chasse de "Wolfe County"	17 septembre	1898
Club de pêche et de chasse de Pontiac	7 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Chesterville"	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Jubilé"	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Minto"	28 octobre	1898
Club de pêche et de chasse "Labrador"	31 novembre	1898
Club de pêche et de chasse "Coulongne"	14 janvier	1899
Club de pêche et de chasse "Bonaventure"	14 février	1899
Club de pêche et de chasse "St. John Salmon C."	14 février	1899
Club de pêche et de chasse "Matane"	30 mai	1899
Club de pêche et de chasse "Labelle"	30 mai	1899
Club de pêche et de chasse "Luc la Raquette"	9 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Caughnawaga"	9 juin	1899

51

APPENDICE No 20.—(Suite)

ETAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.	
Club de pêche et de chasse "Kazuabazua".....	30 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Lac des Cèdres".....	30 juin	1899
Club de pêche et de chasse "Cascapédia".....	20 juillet	1899
Club de pêche et de chasse "Big Trout".....	2 août	1899
Club de pêche et de chasse "The Commercial".....	13 septembre	1899
Club de pêche et de chasse "St-Georges".....	13 septembre	1899
Club de pêche et de chasse "Ayoumore".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "Jovial".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "Nekabong".....	3 octobre	1899
Club de pêche et de chasse "St Bernard".....	9 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Adirondack".....	11 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Pickonock".....	23 novembre	1899
Club de pêche et de chasse "Ste-Agathe".....	6 décembre	1899
Club de pêche et de chasse "Madeleine River".....	13 décembre	1899
Club de pêche et de chasse "Des Jarets Noirs".....	16 janvier	1900
Club de pêche et de chasse "Ste-Anne".....	12 février	1900
Club de pêche et de chasse "Le Grand Nominique".....	5 mars	1900
Association de pêche et de chasse de Roberval.....	17 mars	1900
"Association pour la protection du poisson et du gibier de la province de Québec".....	11 avril	1900
Club de pêche et de chasse "St-Sixte".....	13 avril	1900
Club de pêche et de chasse "Bell's Lake".....	30 avril	1900
Club de pêche et de chasse "Rangers".....	7 juin	1900
Club de pêche et de chasse "La Croche".....	16 juin	1900
Club de pêche et de chasse "Sand Point".....	23 juin	1900
Club de chasse et de pêche "St-Jovite".....	14 septembre	1900
Club de chasse et de pêche "Sakaigauing".....	4 octobre	1900
Club de chasse et de pêche "Cambeau".....	9 janvier	1901
Sportsmen's Fish and Game Protective Association of the province of Quebec.....	26 janvier	1901

115

APPENDICE No 20.—(Suite.)

ETAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q., (Acte 48 Vict., chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

C L U B S .	Date de l'incorporation.	
Omaha Lake F. & G. C.....	9 février	1901
Club de chasse et de pêche " Bourbonnais ".....	26 février	1901
Club de chasse et de pêche " de la Rivière au Saumon ".....	12 mars	1901
Club de chasse et de pêche " Lac St-Louis ".....	22 mars	1901
Club de chasse et de pêche " Kippewa ".....	22 avril	1901
Club de chasse et de pêche " Columbus ".....	22 avril	1901
Club de chasse et de pêche de Fraserville.....	10 mai	1901
Iroquois Reserve F. & G. C.....	15 mai	1901
Port Daniel River Club.....	1 juin	1901
Témiscouata Sportsmen's Guide Protective Association.....	1 juin	1901
Wawashkechi Hunting and Fishing Club.....	7 juin	1901
Club de chasse et de pêche Ste-Luce.....	9 juillet	1901
Wabasse Hunting Club.....	21 août	1901
Baie St-Joseph Club.....	11 septembre	1901
Bear Lake F. & Game Club.....	11 septembre	1901
Dundas County F. & G. Club.....	17 octobre	1901
Club de chasse et de pêche Témiscouata.....	17 octobre	1901
Lake Massawippi F. & G. Protection Club.....	17 octobre	1901
Pickanock Sporting Club.....	5 novembre	1901
Kaneron Club.....	22 janvier	1902
Club de chasse et de pêche St-Martin d'Orford.....	15 mars	1902
Kagama Club.....	15 mars	1902
Murray River Fish & Game Club.....	12 avril	1902
St-Joseph F. & G. Club.....	12 avril	1902
Dumoine Hunting & Fishing Club of Cobden.....	14 mai	1902
Laval F. & G. Club.....	17 juin	1902

APPENDICE No 20.—*Suite.*

ÉTAT donnant les noms des Clubs de chasse et de pêche incorporés, sous l'autorité de la section 5493, S. R. P. Q. (Acte 48 Vict, chap. 12), ainsi que la date de leur incorporation.

CLUBS.	Date de l'incorporation.
<i>Autres Clubs ayant des baux de lacs et de rivières, P. Q. ou autres actuellement existant.</i>	
Club de Rimouski	
"Ristigouche Salmon Club"	
Club Shawenigan	
Winchester F. & G. C.	

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 21

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1902.

NOMS.	Résidences.	Etendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts
Claude McLachlin.....	Arnprior.....	16 milles carrés, canton Clyde	48 00
D. M. Barringer.....	Philadelphie....	150 m., comté Gaspé	150 00
do	"	20 m., S. O. de Seig. Mont-Louis...	30 00
Wm Anderson.....	Ottawa.....	12 m., Canton Pontefract.....	24 00
Triton F. & G. Club.....	Québec.....	130 m., le long de la rivière Batiscan	400 00
Stadacona Club de chasse et de pêche.....	"	34 m., comté Champlain & Québec	34 00
D. C. Thompon.....	"	1 m., canton Saguenay.....	1 00
Lindsay Russell	Montréal.....	20 m., canton Addington.....	40 00
W. A. Williams.....	24 m., canton McGill.....	48 00
Little Saguenay F. & G. C.....	Québec.....	30 m., comté Portneuf.....	30 00
Club des Laurentides.....	"	40 m., comté Champlain	40 00
Juge Thos. Deacon.....	Pembroke.....	50 m., comté Pontiac.....	100 00
Metabetchouan F. & G. C.....	70 m., comté Québec.....	170 00
Club Mégantic.....	Boston.....	70 m., canton Ditchfield, etc.....	140 00
Richard Turner.....	Québec.....	54 m., comté Québec.....	60 00
Echo Beach Club.....	50 m., comté Ottawa.....	50 00
Club Maganacipi.....	Pembroke.....	75 m., comté d'Ottawa.....	75 00
Thomas Somerville.....	9 m., canton Esher, comté Pontiac	27 00
Edw. King, transp. à Bron-on Coy	Ottawa.....	7 m., canton Malakoff.....	35 00
Maskettey, F. & G. C.....	Trois-Rivières..	50 m., comté Champlain.....	50 00
Laurentian F. & G. C.....	100 m., comté Champlain.....	100 00
Club chasse et pêche Kazuabazua	Ottawa.....	12 m., comté Pontiac.....	40 00
Bostonnais Association.....	Boston.....	70 m., comté Québec.....	70 00
Club chasse et pêche St-Jérôme..	St-Jérôme, P. Q.	118 m., comté d'Ottawa.....	200 00
Jos. Girouard, transp. au club Sa- kaganing	St-Benoît, 2 Mon.	55 m., comté d'Ottawa.....	55 00
Geo. H. Carr	Pt. Alexander, O.	6 m., comté Pontiac.....	18 00

APPENDICE No 21.—*Suite*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1902.

NOÛS.	Résidences.	Etendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Aberford Sporting Club.....	Ottawa.....	21 mille, comté Pontiac.....	63 00
Wright F. & G. O.....	".....	".....	57 00
Bronsons Lumber Coy. Limited..	".....	40 m., canton Esher.....	114 00
Robert Blekerdike, M. P. P.....	Montréal.....	10 m., canton Pontefract.....	20 00
James Perrigo.....	".....	5 m., canton Bryson.....	15 00
	".....	9 m., canton Bryson & Pontefract	27 00
Jacques-Cartier, Club de chasse et pêche.....	Québec.....	10 m., comté Québec.....	10 00
Par et E. Larue.....	".....	5 m., comté Champlain.....	10 00
Club de pêche et de chasse Penn.	Philadelphie.....	194 m., co. Québec et Montmorency	250 00
		61 m., " " " "	100 00
Club de pêche et de chasse North Wakefield.....	Brooklyn, N. Y.	10 m., canton Wakefield.....	30 00
Geo F. Reid.....	Portage du Fort.	12 m., canton Pontefract.....	30 00
Arthur Miville Dechêne.....	Montréal.....	2 m., canton Labelle.....	13 00
Jovial Fishing Club.....	Ottawa.....	10 m., canton Lathbury.....	30 00
T. C. Coffi.....	Québec.....	10 m., canton Labelle.....	30 00
Pontiac Game Club.....	Ottawa.....	41 m., comté Pontiac.....	69 00
Pontiac Game Club.....	".....	18 m., comté de Pontiac.....	27 00
Geo. Huntingdon, M. D.....	New-York.....	50 m., comté St-Maurice.....	75 00
Chesterville Hunting Club.....	Chesterville.....	1 m., carré autour L. Montigny..	20 00
Coulonge F. & G. C.....	Coulonge.....	9½ m., canton Hiddersfield.....	28 50
McLachlin Bros.....	Arnprior.....	180 m., comté Pontiac.....	180 00
Revd J. E. Picotte.....	Le Calumet.....	30 m., cantons Sheen et Chichester	30 00
Louis Norée Simard.....	St-Alphonse, Chi.	13 m., canton Simon.....	18 00
Club de chasse et de pêche Bénard	Ottawa.....	12 m., canton McGill.....	24 00
Club de chasse et de pêche Abitibi	".....	18 m., carrés, canton Northfleld..	21 00
Club de chasse et de pêche St-Ber- nard.....	Québec.....	100 m., comté Maskinongé.....	100 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1902.

NOMS.	Residences.	Etendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Club de chasse et de pêche Gatineau.....	Ottawa.....	60 m., comté d'Ottawa.....	60 00
Club de chasse et de pêche Orléans.....	Québec.....	40 m., comtes Québec & Champlain.....	40 00
Hiram Robinson.....	Hawkesbury.....	15 milles, comté de Pontiac.....	20 00
Club de chasse et de pêche Tourill.....	Québec.....	355 m., comté Québec.....	355 00
Club de chasse et de pêche Caughnawaga.....	Nassau Co. N. Y.....	451 m., comté Pontiac.....	579 37
Wm Tremblay.....	St-Alexis de G. de Baie.....	13 m., comté de Chicouimi.....	19 00
Club de chasse et de pêche Antio.....	Ottawa.....	15 m., comté Pontiac.....	30 00
F. W. Emerson.....	Newton, Mass., E. U.....	25 m., comté Pontiac.....	37 00
Club de chasse et de pêche Quiaichouan.....	Québec.....	9 m., comté Lac St Jean.....	9 00
Geo. A. Kyle.....	Huntington.....	10 m., comté Pontiac.....	20 00
Club de chasse et de pêche Jubilee.....	Bryson, P. Q.....	5 m., comté Pontiac.....	15 00
Club de chasse et de pêche Nonantun.....	New-Haver, Con.....	13 m., canton Crespieul.....	30 00
E. J. Lafamme.....	Lapineauville.....	20 m., comté Ottawa.....	30 00
Hamilton Stewart.....	10 m., comté Pontiac.....	30 00
Club de chasse et de pêche Avonmore.....	Avonmore, Ont.....	23 m., comté Ottawa.....	25 00
H. C. Pierce.....	St-Louis, Miss.....	144 m., canton Duchesnay.....	144 00
Colin Campbell.....	Sand Point.....	10 m., comté Pontiac.....	30 00
C. H. Simpson.....	St-Alexis des Monts.....	92 m., canton Desaulniers.....	138 00
Club de chasse et de pêche Huddersfield.....	Arnprior, Ont.....	10 m., canton Huddersfield.....	30 00
Chs. Logue.....	Mariwaki.....	10 m., can. Atmond et Robertson.....	24 00
R. W. Balj b.....	Shawville.....	10 m., canton Clapham.....	30 00
Lacrobe F. & G. Club.....	50 m., autour de la Riv. Croche.....	50 00
Gilhes Bros. & Co.....	Braeside.....	127 m., comté Pontiac.....	127 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1902.

NOMS.	Résidences.	Etendue du Territoire sous bail.	--
			\$ cts .
Honoré Brenot, transporté au Wabasse F. & G. Club.....	Hull.....	20 m., canton Wells, co. Ottawa...	60 00
Nab. Bertrand.....	Québec.....	7½ m. canton Bois.....	7 50
C. A. Blonleau.....	St-Paschal.....	9 milles, canton Woodbridge.....	18 00
Gillies & Bros.....	Braside.....	130 m., comté Pontiac.....	130 00
Campeau F. & G. C.....	Ottawa.....	6½ m., comté Ottawa.....	6 50
Omah Lake F. & G. C.....	11 m., canton Bryson.....	30 00
Wm. Price.....	Québec.....	135 comté Rimouski.....	202 00
Percy Baker transporté à John Caswell.....	Matapédia.....	69 m., comté Rimouski.....	138 00
Big Trout F. & G. C.....	Ottawa.....	28 m., comté Pontiac.....	45 00
Columbus F. & G. C.....	Ottawa.....	10 m., canton Montigny.....	10 00
Le Grand Non Iningue.....	Montréal.....	11 m., canton Kiamika.....	16 50
McLachlin & Bros.....	Arnprior.....	131 m., comté Pontiac.....	202 00
Walter C. Wetherbee.....	Port Henry.....	230 m., Limites 487, 468, 333, 402, 403, 459, Co. Pontiac.....	345 25
D. A. McNaughton transp. à Duinoine L. & F. Club.....	Cobden, Ont.....	20 00
Colin Rankin, trans. au Wawashek F. & H. Club.....	Mattawa.....	Limites 329, 430, 145, 147, 374, 394 & 436, Pontiac.....	394 00
R. Eowes.....	Morehead.....	6½ m., Pontiac.....	35 00
Re Sœur Marie Leonie, supérieure des Petites Sœurs de la Sainte-Famille.....	Sherbrooke.....	375 m., Temiscouata.....	375 00
Iroquois Reserve F. & G. C.....	Québec.....	13 m., Co., Québec.....	10 00
Kippewa F. H. Club.....	Sunny Side.....	Limites. 345, 267, 268, 269, 270, 275, 461, 427, 424, 425, 295, 405, 479, 480.	830 00
Gain O'Connor.....	Wakefield.....	12 m., tp. Wells.....	24 00
Club ch. & p. Ste-Anne.....	Québec.....	38 m., Cns Lafontaine. etc.....	17 00
Dr. H. Lunam, transp. à August Belmont, de Hamstead, N. Y.....	Cambleton.....	40 m., Co. Rimouski.....	100 00
Bourbonnais Club ch. et p.....	Montréal.....	105 m., Co. Gagnon.....	100 00

APPENDICE No 21.—*Suite.*

Liste des Territoires de Chasse, sous bail au 30 juin 1902.

NOMS.	Résidences.	Etendue du Territoire sous bail.	—
			\$ cts.
Jovial F. & G. Club.....	Ottawa.....	8 m., Cn Mulgrave.....	16 00
Dundas County F. & G. C.....	Chesterville.....	18 m., Cn Dudley.....	40 00
Amabel's F. & G. C.....	New York.....	50 m., Cn Dequen.....	75 00
F. A. L. Lockhart.....	Montréal.....	8 m., Cn Amberst.....	30 00
J. W. Baker.....	Château Montmorency.....	31 m., Cn Laure.....	62 00
John Alex. Fraser.....	St-Jovite, Co. Terrebonne...	53 m., Cn Lynch.....	79 50
North Lake F. & G. C.....	Montréal.....	100 m., Limites 207, 211, Co. Pontiac	150 00

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 22

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1902.

RIVE NORD.

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Métabetchouan (partie centrale).....	Amabelish club de chasse et de pêche.....	250 00
Saguenay (partie).....	J. G. Aylwin Creighton.....	100 00
Trinité.....	Edson Fitch.....	200 00
Murray dans le Parc National.....	Murray Riv. F. & G. Club.....	90 00
Moisie (Estuaire de).....	John Holliday, transp. à Allison A. Davis.	1,510 00
St-Jean (Chicoutimi).....	Evan John Price.....	600 00
A Mars ".....	" ".....	
Ste-Marguerite (Br. Nord).....	Water M. Brackett.....	125 00
A la Truite et Pointe à Chateau.....	Henry E. Hart, transp. à R. S. Cooke, M.P.P.	30 00
Mastigouche et lacs tributaires.....	Club de chasse et de pêche Mastigouche.....	180 00
Métabetchouan (partie supérieure).....	Penn F. & G. Club.....	250 00
Tourilli et Sainte-Anne.....	Club de chasse et de pêche Tourilli.....	100 00
Livière Jeannotte.....	Club Orléans.....	155 00
Ste-Marguerite (br. ouest).....	Ste-Marguerite S. Club.....	450 00
Natashquan.....	F. S. Hodges.....	350 00
Saguenay (Iles de la Grande Décharg.)	B. A. Scott.....	50 00
Métabetchouan (partie inférieure)....		
Grande et Petite Péribonka.....		
Ashonapmouchouan et tributaires....		
Et partie des bords du lac St-Jean....		
Oulatchouaniche.....	H. J. Beemer.....	330 00
Lacs Oulatchouan et Bouchette.....		
Iles du lac St-Jean.....		
Mistassini et tributaires.....		
Oulatchouan.....	Club de chasse et de pêche Oulatchouan.....	36 00
Bostonnais.....	Bostonnais Association.....	50 00
Godbout et tributaires, Mistassini....	Weymakigan F. & G. C.....	75 00
Aux Rats et tributaires.....	Press F. & G. C.....	2 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*
 Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1902.
 RIVE NORD.—*Suite.*

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
Laval.....	Archibald Laurie.....	\$ cts. 100 00
Sheldrake, Petite Bec-Éclic.....	“.....	40 00
Rivière aux Canards, etc. Lac aux Canards, etc., etc..	Jos. X. Lavoie.....	20 00
Rivière aux Escoumaius.....	Campbell MacNab.....	25 00
St. John, C. N.....	James G. Hill.....	3,000 00
Estuaire de la Natashquan.....	John Holliday.....	603 00
Estuaire de la Riv. Godbout.....	James Law.....	75 00
Wessonnan, Papel ganang et Lacs de la P. che, des Cinq.....	Laurentian Fish & G. Club.....	350 00
Petite Bergeronne.....	Jonathan Dwight.....	35 00
A la Truite, C. N.....	Chs. Stewart Davidson.....	10 00
Petit Saguenay.....	E. H. Lemay.....	200 00
Estuaire des rivières de la Seigneurie de Mingan, et rives du golfe entre Cap Cormoran et Goynish.....	Labrador Co'y, Limited.....	1,000 00
Riv. St-Paul ou aux Esquimaux.....	Fred Meredith, transp. à James G. Hill.....	500 00
P. tite Trinité.....	Peter McKenzie.....	15 00
Rivières Pigou, Tortue, Bouleau et Manitou.....	Wm. Clarke.....	150 00
Riv. du Milieu et tributaires.....	St. Maurice. Club ch. et p.....	125 00
Estuaire de la Riv. Ste-Marguerite.....	Ste Marguerite Salmon Club.....	25 00
Rivière des Anglais.....	R. H. Scougill.....	50 00
“ Betsiamis.....	Wm. Murray.....	25 00
Washécoutai.....	Rob E. Plumb.....	400 00
Riv. Marguerite.....	Th s. Meany.....	126 00

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

L. Z. JONCAS,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,
Département des Mines, Forêts et Pêcheries.
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 22.—*Suite.*

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1902.

RIVE SUD

RIVIERES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Yo. k.....	Thomas Mardock.....	650 00
Rivière Nouvelle.....	Benjamin Wey.....	125 00
Petite Cascapédia.....	Little Cascapédia F. & G. Club.....	300 00
Ristigouche (2 ^a partie).....	Ristigouche Salmon Club.....	500 00
Matapédia, Humqui et Causapsca.....	" ".....	520 00
Petit Pabos.....	E. F. Dutton, transp. à Chs H. Davis.....	500 00
Grande Rivière.....	L. Z. Joncas.....	150 00
Ristigouche (1 ^{ère} partie).....	Chamberlain's shoals.....	350 00
Bonaventure.....	Bonaventure S. Club.....	2,000 00
Grand Pabos.....	J. R. Wilson.....	400 00
Ste-Anne des Monts.....	Henry Hagan.....	500 00
Dartmouth.....	P. H. Lemay.....	705 00
St-Jean et tributaires.....	John Fotler, trans. à St. John Salmon Club.....	700 00
Matane.....	} Matane.....	225 00
Estuaire de la rivière Matane.....		
Grande Cascapédia.....	Cascapédia Club.....	7,500 00
Escumeneae.....	E. M. Burnett.....	75 00
Madeleine, canton Denoue.....	Madeleine River Salmon Club.....	20 00
Petite Fourche.....	Richard Dubord.....	10 00
Ristigouche (5 ^e partie).....	David T. Davis.....	50 00
Spider et Arnold.....	Mégantic F. & G. Club.....	150 00

APPENDICE No 22.—*Suite.*

Liste des Rivières sous bail au 30 juin 1902.

RIVE SUD

RIVIÈRES.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Estuaire du Petit Pabos.....	B. F. Dutton transp. à Chs. H. Davis.....	175 00
“ de la Grande Rivière.....	Louis Cabot.....	200 00
Grande Cascapédia Estuaire	Cascapédia Club.....	1,100 00
Les Rivières et lacs compris dans la partie sud du canton Flynn et sur le territoire non arpenté de ce canton comprenant en tout 135 milles carrés.	Wm Price.....	08 00
Skimenac.....	Carrier, Lainé & Co.....	30 00

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 23

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Gérmain Nekabong.....	W. R. White.....	40 00
Potvin et Creux
Petit Batiscan.....	Little Saguenay F. & G. C.....	60 00
Montagne Brûlée.....	P. E. Pauneton	15 00
Willy Thunder, etc	Saint-Bernard F. & G. Club.....	125 00
Dubamel, Paul, Deschesnes.....	Lacs & Riv. Jacques-Cartier F. & G. C.....	85 00
White Fish Green.....	Green Lake Club.....	50 00
Lac de la Rivière aux Rognons.....	Stadacona, Club de chasse et de pêche.....	110 00
Long de Iles et Vert.....	Club Jes Laurentides.....	125 00
Brodeur, Pizagonke.....	Shawenegan F. & G. C.....	200 00
Pearl, Sual et tribut.....	R. Turner.....	25 00
Najouaoualank, Naquagami.....	Metabetchouan F. G. C.....	188 00
Kiskissink.....	do do	125 00
Huard.....	Wm. Levesque	10 00
De la Pêche, des Cinq, Papeloganang, etc.	Laurentian F. & G. C.....	350 00
Jobin, Croche, Robert, etc.....	Mattawin Fishing Club.....	40 00
Long Montauban.....	Succession de W. P. Greenough }.....	25 00
Clair	do do do	
Lady Forked	Jovial F. Club }.....	50 00
Ecorce	do do	
Burnt Mountain.....	do do	
Wayagamack et Riv. du Milieu.....	Saint-Maurice F. & G. C.....	125 00
Lacs N. E. de la Rivière Mauvaise.....	Jos. Bureau.....	25 00
Lacs Squattek, des Aigles et aux Loutres	Révêde Sœur Marie Léonie, des Petites Sœurs de la Sainte Famille de Sherbrooke.....	150 00
Kénogami.....	J. D. Guay.....	75 00
Quaquakamaksis et Ecarté.....	Club de chasse et de pêche Quaquakamaksis.	50 00
Bernard.....	Lake Bernard Fishing Club.....	40 00
Masketsy et Roberge.....	Masketsy F. & G. C.....	50 00
Echo Beach.....	Echo Beach F. & G. C.....	80 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Sans nom (canton McNider).....	L. N. Desrosiers.....	5 00
Archange.....	Club de Pêche des Trois-Rivières.....	15 00
Des Roches, à Jacob.....	Club de Rimouski.....	15 00
Campeau, Tassé.....	F. R. E. Campeau.....	15 00
Lacs de la Rivière Noire.....	A. O. Norton.....	30 00
Lacs sans noms, (Co. de Pontiac).....	Maganacipi F. & G. C.....	30 00
Trompeur, etc.....	Jacques-Cartier, Club de chasse et de pêche	30 00
Maxwell.....	John Gilmour.....	10 00
Sans nom, etc. (Co. Québec et Champlain)	D. S. Rickaby.....	10 00
Des Passes, Batiscan, de la Croix.....	Tritton F. & G. C.....	400 00
Pemetchangan, 61 milles, ou Grand Lac du Commissaire.....	Gatineau F. & G. C.....	560 90
Victoria, Bittobee, des Rats.....	Abittibi F. and Game Club }.....	75 00
Poisson blanc, Partridge L.....	do do }	
Vilmeux, Pleau, L. Clair, Caribou, Co. Champlain.....	Club de pêche et de chasse Frontenac.....	135 00
Des Iles Perron.....	L. N. E. Lacoursière.....	10 00
Newton, Farley et Dodge.....	Archibald McNaughton.....	20 00
Tentari.....	Frank Ross.....	50 00
Sixteen miles (16 milles).....	H. W. Lawlor.....	25 00
Lunette, canton Macpès.....	J. B. Boutin.....	10 00
Sans nom, (Co. Pontiac).....	Thomas Deacon.....	25 00
Bon Lac, à l'Ours.....	Club de la Rivière-à-Pierre.....	20 00
Forked, Mullens.....	North Wakefield F. & G. C.....	15 00
Plomb St-Germain de Marbre.....	Denholm Angling Club.....	20 00
Judge, Chancy, Brewer.....	Albert McLaren.....	30 00
Des Commissaires.....	Nonantum Club.....	100 00
Ouareau, Archambault, etc.....	Charlemagne & Lake Ouareau Lumber Co's	150 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

Liste des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Longue Pointe, Désert, etc.....	Club de chasse et de pêche Saint Jérôme....	200 00
Sinsic, (Co. Ottawa).....	Geo W. Cameron.....	25 00
Angus, (Cant. Huron).....	Rodolphe Blais.....	12 00
Rainy, (Co. Joliette), à la Raquette.....	Lac la Raquette Club.....	45 00
Petit Neigette.....	L. N. Asselin.....	20 00
Deer, Moose & Little Sandy.....	Huddersfield F. & G. Club.....	70 00
Rat Musqué.....	Claude McLachlin.....	125 00
Landikagama.....	Landikagama Club.....	40 00
A la Rouge, Vaseux et Cornu.....	A. D. Darnford.....	35 00
Trout Lake & autres.....	H. H. Williams.....	30 00
Lakes in 5, 6, 7 & 8 ranges of Th. Chenier.....	Michael Hurley.....	25 00
Le 7e lac. Co. Montcalm.....	Joliette, Club de chasse et de pêche.....	15 00
Mastigouche.....	Saint-Gabriel, Club de chasse et de pêche..	35 00
Lacs Sainte-Anne, Grand et Petit.....	Club Sainte-Anne.....	35 00
Rond à la Vielle et Mitchell.....	J. M. Roldick.....	75 00
Moose or Hickey, Heart Lake.....	Coulong F. & G. Club.....	40 00
Trout, Co. Pontiac.....	Joseph Bourke.....	30 00
Clair.....	Dr Michael Murphy.....	15 00
Au Brochet, (Co. Lac Saint-Jean).....	Révd Eugène Lapointe.....	6 00
Gauthier Petite Truite.....	Wm Kiscock.....	25 00
Lac Sainte Marie, cant. Howard.....	Young Men's Christian Association.....	30 00
Des Neiges, (Co. Montmorency.....	Quebec Railway Light & Power Coy.....	30 00
A la Truite, Co. Wolfe.....	Sherbrooke F. & G. C.....	15 00
Trout Brook.....	A. F. Shenkelberger.....	15 00
A Pitre.....	James W. Paterson.....	20 00
Bells Lake.....	Bells Lake F. G. C.....	40 00
Croche, à la Truite, (Co. Pontiac).....	G. W. Ross.....	20 00
Renversé, du Portage, Moras.....	Henry Atkinson.....	25 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Renta annuelle,	
		\$	cts.
Mud Lake.....	Dr. James Ferrigo.....	40	00
Tentor & Rouget.....	D. C. Thomson.....	12	00
3ème Lac, (C. Gaspé).....	St-John S. Club.....	15	00
Trefflé, Collin, etc.....	Mattawa F. & G. C.....	70	00
Long, Pembina, (Cant. Clyde).....	Club Bernard.....	30	00
Des Sucrieries.....	Lindsay Russell.....	100	00
Des Iles, Riopel, etc.....	Algonquin F. & G. C.....	30	00
Rond, (Cant. Ross).....	Alfred Duchène.....	30	00
Trout and Tea Pot, (Co. Pontiac).....	Edward King.....	15	00
Squaw Lake.....	Geo. E. Reid.....	30	00
McCay's Back, (Co. Pontiac).....	Commercial F. & G. C.....	30	00
Mountain (Co. Argenteuil).....	E. J. Major.....	25	00
Au Bouquet, Eugène Olivier, etc.....	Robert Rowley.....	100	00
Algonquin, Stanislas, Ecarté.....			
Grande Fourche.....	Richard Dubord.....	30	00
Neigette, Grand et Petit.....	Club Neigette.....	40	00
Hauteu, &c., Co Québec.....	Richard Turner.....	30	00
Des Iroquois, (Co. Lac Saint-Jean).....	L. E. Otis.....	10	00
Big & Little Cedar Lakes.....	Cedar Lakes F. & G. C.....	60	00
Michaudville.....	W. H. Brown.....	50	00
St-Hubert.....	Hon. H. C. Pelletier.....	11	00
Fer à Cheval ou Desmarais, Lac Sam..	O. Desmarais.....	10	00
Quimet.....	P. A. Barette.....	10	00
A la Fiote, Ross.....	Valmor St-Laurent.....	8	00
Mamelon du Portage et partie de la ri- vière Croche.....	La Croche F. & G. C.....	50	00
O'Brien, Co. Pontiac.....	G. A. Waterbury.....	15	00
Long, Henri, Kastouia.....	Club Kénogami.....	15	00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	L. CATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Sauvage ou Lac au Castor et le Petit Lac Wolfe, (Co. Terrebonne).....	Robert Stanley Hodgins.....	15 00
McGillivray, (Co. Pontiac), Long Lake..	Rév. G. A. Picotte.....	65 00
Blue Sea Lake	P. W. Ressman	100 00
Chasseur et à la Truite.....	Wright F. & Game Club.....	43 00
Oven, Aveline, à la Loutre, &c. (cont- Champlain	Robert Rowley.....	40 00
Petit et Grand Lac au Lard.....	J. E. Trudel	25 00
Des Grandes Baies, Rosa et Thérèse....	Club Lac des Grandes Baies.....	70 00
Trois petits lacs, dans canton Wolfe....	E. H. Blurton	30 00
Lac des Sept-Iles, (Gaspé).....	Francis J. Shepherd.....	40 00
Lac de l'Anse Pleureuse, (Gaspé).....	H. C. Pierce.....	30 00
Grand Lac Ha! Ha!.....	H. Petit.....	10 00
À la Truite et 2 lacs sans nom, (Co Pon- tiac).....	Joseph Somerville.....	20 00
Lacs et rivières dans les limites 142, 143, 292, 454, 456, 461 et 478 dans le comté de Pontiac.....	Caughnawana F. & H. C.....	80 00
Lacs dans limites 218 et 453 Co. Pontiac.	James B. Klock.....	45 00
Ellard, Hélène, Mary.....	P. W. Ressman.....	55 00
Mer Bleue, etc. canton Church.....		
St-François, Co. Witworth.....	Emile Dubé.....	20 00
À la Truite, Co. Carwood.....	Hiram McKay.....	15 00
Maskinongé (Partie de).....	Arth. M. Dechêne.....	13 00
Du mont.....	Hamilton Stewart.. ..	50 00
Cinq Milles.....	Hiram Robinson.....	30 00
Deux petits lacs sans nom.....	T. C. Coffin.....	15 00
Canton Labelie et p. de riv. Maskinongé		

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Stubbs Lake.....	Jubilée Club de chasse et de pêche.....	20 00
Serpent, canton Bouthillier.....	RR. PP. Oblats M. L. de Maniwaki.....	12 00
Calumet, Canton Chichester.....	Fred. W. Emerson.....	40 00
Grand Lac à la Chienne.....	Dr Geo. S. Huntington.....	40 00
De Montigny ou Lac des sept-Frères...	Chesterville F. & G. C.....	10 00
Beauchamp.....	A. Woods.....	10 00
Lac Cabane.....	W. A. Baker.....	10 00
Breches, Indian, &c, cantons Wolfestown & Garthby.....	Wolfe County F. & G. Club.....	50 00
Croche, Co. Champlain.....	P. U. Cloutier.....	10 00
Traverse, Co. Terrebonne.....	Octavien Rolland.....	20 00
Bourdeau.....	do do.....	10 00
La Edouard, Co. Québec.....	Robert Rowley.....	125 00
A la Grue, Canton Kensington.....	Anastase Roy.....	15 00
Des Ours, etc., Co. Ottawa.....	Jos. Girouard.....	40 00
Pineau, Dépôt, Neigette, canton Macpès.	Michel Ringuet.....	15 00
Lacs dans les limites 372, 386 à 380 inc.	McLachin & Bros.....	90 00
Rond, Canton Bagot.....	Guillaume Tremblay.....	10 00
Poisson Blanc, Canton Bouchette.....	John Grace.....	20 00
Lac La Grosse Truite, Canton Simon...	P. M. Lean.....	10 00
Du Cordon, La Grosse, à la Truite, Co. Wolfe.....	Frank F. Parkies.....	80 00
Lacs dans les limites 404, 453, 456, 457 + t 461.....	Caughuawaga Fr & G. C.....	45 00
Rat Lake, Co. Pontiac.....	Andrew Ross.....	10 00
Lac Vert et Petit Lac Long, Cn Lesage.	E. J. Laflamme.....	15 00
Lac La Grosse, Co. Argenteuil.....	Sainte-Agathe F. & G. C.....	10 00
Saint-François, Canton Adstock.....	Hon. Jos. Bolduc.....	10 00
Moohey, Pythou, &c., sur limites 70, 71, 550, 229, 82 et 26, Co. Pontiac.....	Big Trout F. Club.....	80 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Lacs et Rivières dans limites 410, 411, 416, 417 et 418, Co. Pontiac.....	Gillies & Bros.....	50 00
Grand Lac Nicolet, Co. Wolfe	Achille Gagnon	25 00
Lacs sans noms, Rge A. Pontefract....	Rob. Bickerdike.....	12 00
Commandant, (partie de), Co. Ottawa...	North Lake F. & G. C.....	25 00
Carré Cn. Wolfe, Terrebonne.....	Valentin Grenon.....	10 00
Lac Saint-Mary et Murray, Cn. Olapham.	R. W. Ralph.....	15 00
Lac Samgee, &c., Co. Ottawa.....	Avonmore F. & G. C.....	50 00
Des 5 Truites, Arthur, Faucille, &c.....	S. Beach Jones.....	50 00
Aux Loutrès, Long, Cant. Woodbridge.	Chs. A. Blondeau.....	20 00
Lacs no names, Cn. Sheen, Pontiac....	Geo. A. Kyle.....	10 00
Lac Joseph Trout, Achigan, Cn. Kensington.....	Révd. N. McLaren.....	25 00
Lacs Beatchêne, Bois francs etc; autres, dans limites 208, 212, 214, 276, 404, et 472..	C. Rankin.....	60 00
Middle Wolfe Lake, Cn. Ponsouby.....	Révd. E. A. Davis.....	10 00
Poulin ou Couac, Cn. Viger, Témiscouata	George Topping.....	10 00
Ouariti, à Regnières, &c.....	C. H. Simpson.....	260 00
Long, Cn. Wentworth, Co. Argenteuil...	R. M. Hutchings.....	10 00
Pine Lake, Cn. Montcalm.....	Révd. Wm. H. Stevens.....	10 00
Proctor Lake.....	George Calter.....	10 00
Lac Fortin, Co. Beauce.....	Club des Jarrets Noirs.....	10 00
À la Truite, Cn. Robertson.....	Chs. Logue, Succession de feu.....	25 00
Petit Saint-Sixte, Co. Ottawa.....	W. A. Cameron.....	15 00
Caribou, Chickhook.....	Michel Ringuet.....	20 00
Lacs et rivières dans les limites 216 Co. Pontiac.....	Caughnawana F. & G. C.....	25 00
Smith's Lake, dans les limites 327 et 374, et autres dans 227, 168	Pontiac Game Club.....	30 00
Glen Lake, Cn. Nouvelle.....	Wm. Jamieson.....	10 00

APPENDICE No. 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente
		annuelle.
		\$ cts.
Lac Misère, Co. Argenteuil.....	F. H. Pitcher.....	10 00
A la Truite et Bleu, Co. Charlevoix.....	Alfred Larouche.....	10 00
Lac Pichon, Cn. Dablon.....	Arthur J. Turcotte.....	5 00
Lac sans nom, Cn. Buckingham.....	Thos. Brulé.....	5 00
Lac Drummond, Cn. Bouchette.....	Geo. W. Burbridge.....	10 00
Lac sans nom, Cn. Buckingham.....	Thomas Brulé.....	5 00
Trout Lake, Cn. Sheen.....	Jos. Bourke.....	30 00
Drummond, Cn. Bouchette.....	Hon. Geo. W. Burbridge.....	10 00
Crèux des Islets, Cn. Doncaster.....	C. E. E. Ussher.....	20 00
Duck Lake, Cn. Ham Sud.....	C. Miquelon.....	15 00
2 lacs, rg. 1 de Cn. Bols.....	Nap. Bertrand.....	7 50
Bill, Farrell and Robillard.....	R. Bowes.....	15 00
Lac Maskinongé.....	J. B. Déry.....	10 00
Lac Giles, Cn. Blake.....	W. J. Hazlewood.....	25 00
R. Hogan.....	Théo. Rochon.....	10 00
Des Quinze Mille, Cn. Cabot.....	Nap. Gagnon.....	10 00
Iroquois, Cn. Amherst.....	C. J. S. Stainforth.....	20 00
A la Carpe, Cn. Addington.....	Dr. N. A. Brossoit.....	25 00
3 lacs sans noms, Cn. Lejeune.....	Dr. B. Bordeleau.....	30 00
Atkins dans St. Gabriel. Co. Québec.....	Antoine O. Bastien.....	10 00
Xavier, Cn. Harvey.....	Dr. Thos. R. Duchène.....	15 00
Chain or Balsam Lake.....	Wm. J. White.....	35 00
Bras Coupé.....	J. P. Logue.....	15 00
Lacs dans limites 427, 424, 425, 295, 405, Co. Pontiac.....	Chs. E. Turner, Transp. au Kippewa F. H. C.....	124 00
Lacs dans la partie Ouest de limite 434.....	Omaha Lake F. & G. C.....	10 00
Lafontaine.....	Jules Prevost.....	10 00
Lac Pimodan, Cn. Kiamika.....	Club chasse et pêche Le Gd Nominique.....	20 00

APPENDICE N o 23.—*Suite*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Lac St. Victor, Cn Wentworth.....	Wm. Williamson	20 00
Castor Blanc, Cn Aumond.....	Mathias Joannis.....	20 00
Lacs Iberville, Bondy, Trudel, Sonis, Louvigny, Cn Montigny.....	Columbus F. & G. C.....	30 00
Lacs sans nom dans Amherst.....	W. S. Hall.....	10 00
Lacs dans limites 432, 294, 338, 339 et 438	John Lorne McDougall.....	103 00
Lacs dans limites 484, 485, 486, 170, 171...	Paul Reinhardt.....	62 50
Lacs dans limites 431, 432, 433, 298, 299 et 175.....	McLachlin & Bros.....	202 25
Lac Du Hamel, Cn Salaberry.....	Xavier Plouffe.....	20 00
Lac des Epinettes.....	W. H. Davis.....	10 00
Lac du Milieu, des Brulés, etc.....	Ls. Henry Chaperon	25 00
Lac Long, Perchaude.....	Juge F. X. Choquette.....	50 00
L. Thibault.....	Fred. Cooke.....	10 00
Otter Brook.....	Jos. Langlois.....	15 00
Lac McConnell, Cn Aberdeen	D. A. McNaughton.....	30 00
Supérieur	Valentin Grenon.....	30 00
Clear, Dam, Newcomb.....	W. H. Davis.....	30 00
St-Lanis, Long, Despatle	A. Woods.....	30 00
Limites 487, 333, 402, 403 et 459.....	Walter C. Wetherbee, transporté au Bear Lake F. & G. C.....	116 00
Lac Brulé	Jos. Archambeault.....	15 00
3 petits lacs sans nom.....	Wm. Campbell.....	20 00
Island Lake.....	A. D. Legrand.....	10 00
Limites 329, 430, 145, 147, 393, 394, 436....	Colin Rankin, transp. au Wawashekechi F. & H. C.....	1 00 00
Les lacs et rivières des limites 481, 401, 336, 359, 360, 361, 528, 436 du comté de Pontiac.....	Sont réservées en faveur des amateurs de chasse et de pêche.....	

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Lac Mistigougèche.....	H. Lussam, Transp. à August Belmont.....	103 00
Echo, Cn Wells.....	Cain O'Connor.....	10 00
L. Mitchell, à la Grue, Bouchette, Cns. Marchand et Joly.....	B. Tooke.....	75 00
Lac Travers, Gr et Petit.....	Damase Roy.....	15 00
Cortés St-Antoine de Padoue.....	Fred. Hughes, transp. au Kameron Club.....	25 00
Causapscaal, Gd et Petit.....	Antoine Guilbault.....	20 00
Central, Blanc et Belle Truite.....	George Gale.....	10 00
A la Truite, Ham Sud.....	John Leozard.....	10 00
Isidore, Cn Kinsington.....	R. M. Gendron.....	10 00
Ile de Pierre, Cn Wentworth.....	A. D. Porcheron.....	20 00
L. Mauvais, etc.....	J. W. Baker.....	31 00
Du Cert, Cn Dudley.....	Dundas County F. & G. C.....	33 00
Lacs dans 4 et 5 rgs de Metalik.....	E. T. D. Chambers.....	22 50
Pêche à l'anguille dans Riv. Richelieu.	{ Pierre Thuot..... R. phael Goyette..... J. B. Goyette..... }	287 00
do do	Pierre Thuot.....	68 00
Lac Wayagasnong.....	F. A. Lockhart.....	20 00
Tortue, Vert, Malbœuf.....	Sam. Campbell.....	30 00
Limites 142, 143, 292, 454, 455, 456, 457, 461 et 478.....	Caughnawana F. & G. C.....	105 00
Caribou, Cicoucine, Shawenegan & Rond	W. H. Parker.....	75 00
Chard, Grand et Petit, au Brochet, Cns Lynch & Nantel.....	John Alex. Fraser.....	150 00
Lacs dans limites 207, 211.....	North Lake F. & G. C.....	50 00
St-Jean ou des Islets, Nemdingham.....	R. L. Scott.....	75 00
Lacs dans limites 345, 268, 270, 275 & 466, 427, 424, 425, 295, 405, 470, 480.....	D. B. Rochester tr. au Kippewa F. & H. C...	277 00

APPENDICE No 23.—*Suite.*

LISTE des Lacs sous bail au 30 juin 1902.

LACS.	LOCATAIRES.	Rente annuelle.
		\$ cts.
Gaumont, Cn Turgeon.....	Ed. B. Goodacre.....	20 00
Roberge, Grand et Petit S. Batiscau....	Dr. E. Lacoursière.....	20 00
Lac Lunette, (Spectacle).....	Ronald P. Laronde.....	10 00
Montagne Trémante.....	L. N. Patenaude.....	30 00
L. Clear & Sand.....	Joshua Ellard.....	40 00

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

L. Z. JONCAS,

Surintendant des Pêcheries et de la Chasse,

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No. 24

Bryson, 1er novembre 1902.

A l'honorable Ministre des Terres,
Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service de protection des forêts contre le feu, dans la région sauvegardée No 1, pour l'année 1902.

J'ai eu à diriger, cette année, 51 gardes-feux, dont 29 réguliers et 22 spéciaux.

Il m'est agréable de pouvoir déclarer que les feux ont été très rares et peu sérieux. Nous aurons probablement à régler huit comptes, dont quelques-uns sont déjà arrêtés. Le coût total de l'extinction des feux n'excédera pas, je crois, \$900.

Trois incendies ont été causés par les étincelles des locomotives, trois par la négligence des employés au flottage des billots, et les autres par les feux d'abattis et par la foudre.

A l'assemblée annuelle de mars dernier, les porteurs de licences ont insisté de nouveau pour obtenir plus de gardes réguliers. Vu l'importance des opérations forestières actuelles à la tête des rivières Coulonge, Noire, Dumoine, Kippewa, Ogascanan et Winnewae, où presque rien ne se faisait il y a quelques années, leur demande ne manque pas de raison pour l'intérêt public comme pour eux-mêmes. Le service serait plus efficace avec un garde pour chacune des régions suivantes : Haut de la Coulonge, Rivière Noire, Dumoine, lac Brennan et lac Brûlé.

A cause de l'augmentation générale des gages, il est plus difficile de se procurer de bons hommes pour le service de protection au prix offert, et plusieurs gardes se plaignent d'avoir à payer toutes leurs dépenses et réclament au moins un salaire de \$50 par mois.

Je crois que leur modeste demande mérite la considération favorable du Département. A ce sujet, je puis dire que, cet été, plusieurs gardes spéciaux ont été payés plus cher par les porteurs de licences que les gardes réguliers.

Je ne saurais dire trop de bien de la ponctualité des gardes, tant réguliers que spéciaux, à transmettre leur rapport tous les mois, ce qui permet au Surintendant de se tenir sans cesse en contact avec son personnel.

J'obtiens de cette manière beaucoup de renseignements importants sur la chasse et la pêche, vu que les gardes me disent toujours où elles sont le plus abondantes.

Le printemps ayant été tardif et le temps pluvieux, quelques gardes n'ont été mis en fonctions que le 15 mai, mais il a été jugé nécessaire de les maintenir une quinzaine de jours de plus en septembre.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. McCUAIG,

Surintendant-général du service de protection des forêts.

Région sauvegardée No. 1.

APPENDICE No 25.

Aylmer Est, Qué., 20 novembre 1902.

A l'honorable Ministre des
Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur le service de protection des forêts contre le feu, dans la région sauvegardée No 2, durant la saison 1902

Je n'avais à ma disposition que vingt-deux gardes pour surveiller et protéger 17,824 milles et 134 acres, comme suit :

Côté est de la Gatineau, haut et bas, quatre gardes, pour 1,441 milles 480 acres, et toutes les terres de la Couronne au sud de Gracefield ; agence de l'Ottawa Inférieur, dix gardes, pour 5,853 milles et 294 acres ; agence du St-Maurice, huit gardes, pour 10,529 milles, comprenant les limites de MM. Tourville et Piché.

Ces 17,284 milles et 134 acres de la région sauvegardée No 2 ne comprennent pas les limites vendues en juin 1902, qui y seront ajoutées en 1903.

Superficie moyenne du territoire confié à chaque garde en 1902 : rivière Gatineau, haut et bas, 360 milles et 280 acres ; Ottawa Inférieur, 585 milles et 192 acres ; St-Maurice, 1,316 milles et 180 acres.

Dans l'agence de l'Ottawa Inférieur, sur la rivière Lac Ouareau et l'Assomption, j'ai été autorisé à employer un garde pour remplacer M. Legris, qui a travaillé quelque temps sur les rivières du Loup et Yamachiche, puis a discontinué.

La compagnie Charlemagne et Lac Ouareau fut priée, dans le temps, de recommander un garde-feu, mais elle ne le fit qu'à la fin de la saison, déclarant qu'elle s'était elle-même chargée de la surveillance.

Pour l'agence du St-Maurice, je proposerais d'augmenter de huit à douze le nombre des gardes, afin de mieux protéger contre le feu ce riche territoire. Les opérations forestières sur le St-Maurice et ses tributaires sont très considérables et d'énormes quantités de têtes d'arbres restent dans la forêt, ce qui offre au feu le plus dangereux élément.

 ETAT DES FEUX, SAISON 1902.

Garde Snoddy, Est de la rivière Gatineau, de la crique Castor à la crique Mishonish.

16 et 17 mai.—Le feu, mis par les Sauvages aux rapides Baskatong, traverse un vieux brûlé, détruit la grange de l'hôtelier Gagnon, et s'arrête à la tête des rapides Baskatong, après avoir parcouru six milles, entre la rivière et la forêt verte.

19 mai.—Feu à l'établissement Big Eddy. Pas de dommage.

Joseph Bertrand, fils, rivière Gatineau Est, depuis la ligne entre Cameron et Kensington, jusqu'à la crique Castor.

Du 15 au 23 mai, il y a eu plusieurs feux chez les colons, dont les propriétés seules ont souffert; le feu s'est progagé sur leurs lots, sans atteindre les limites à bois, si ce n'est au lac Achigan, où 12 cordes de bois de pulpe ont été brûlées. Ces feux ont été mis par les colons.

S. Grenier, rivière du Lièvre (bas), de Buckingham à Wabassee et Dudley près de la crique Pearson.

Le 21 mai, plusieurs feux chez les colons, au lac des Ours. Pas de dommage.

22 mai, un feu à la petite rivière du Cerf, mis par le colon Thomas Beaulieu, détruit une petite montagne de jeunes pins, soit environ 1,500 arbres de 10 à 12 pouces à la souche. Le montant des dommages n'est pas encore rapporté

23 mai, plusieurs feux au Grand lac des Iles. Pas de dommage,

24 juin. Un feu au lac Dudley brûle une petite montagne de jeunes pins d'un mille de longueur sur six acres de largeur. Le montant des dommages n'est pas encore rapporté.

W. D. Richer, rivière du Lièvre (haut) depuis la ligne du canton Gravel à Mont-du-Diable, en montant; et Joseph Turpin, rivière du Lièvre (centre), depuis la ligne de Wabassee et Dudley jusqu'au canton Gravel à Mont-du-Diable.

Mai 1902. A la suite de la sécheresse qu'il a fait durant la première quinzaine de mai, les feux allumés par les colons, dans leurs abatis de terre neuve ont pu facilement s'étendre dans les forêts voisines et, favorisés par le vent, sont vite devenus incontrôlables

Ces feux ont exercé des ravages un peu partout dans le haut de la Lièvre et de la Kiamika, mais surtout aux endroits suivants :

Dans la région du lac des Iles et aux environs du lac Brochet près de la montagne du Diable (ce dernier feu paraissait venir de la Gatineau, vers le lac Baskatong) ; aux environs du village l'Original, dont les bâtisses ont dû être gardées quelque temps ; vis-à-vis la ferme neuve, et autour du lac Gorman. Aussi sur la rivière Kiamika, des deux côtés du chemin Chapleau, sur un espace d'environ huit milles, et vers le lac David et le rapide Bouledogue.

Le feu a causé quelques légers dommages sur les limites de la " James McLaren " vers le sud de la Montagne du Diable et le lac Gorman. Un peu d'épinette et beaucoup de sapin détruit.

Mais la plus grande partie des lots concédés ont beaucoup souffert, entre autres les lots Boyer et Dumouchel, en haut de la ferme Rouge, les lots Lebœuf et Barbeau, vis-à-vis Ferme Neuve, Dufour, vers le lac Gorman, et plusieurs autres, dont tout le bois est à peu près détruit

Aussi passés au feu quelques bâtiments de peu de conséquence.

Les journées de jeudi, 15 mai, à jeudi, 22 mai, ont été les plus désastreuses et, sans les pluies qui sont tombées continuellement après, on pouvait s'attendre à des pertes très considérables.

J. A. Campbell, Nation et Blanche :

15 mai. Feu à Schryer Creek ; pas de dommage.

16 mai Feu à Laroche Creek ; pas de dommage.

21 mai. Feu dans le canton Gagnon ; dommage léger.

FEUX MIS PAR LES COLONS.

A. Robidoux, rivière Rouge, des deux côtés, en bas de Labelle.

15, 20, 21, 22, 23 et 29 mai. Plusieurs feux éteints par le garde, avec l'aide des colons ; Feux mis par les colons, excepté celui du 15, attribué aux pêcheurs.

16, 17, 19 et 20 juin. Feux éteints par le garde aidé des colons.
Cause: les colons.

Pierre Dupuis, rivière Rouge, toutes les limites du côté Est de la rivière Rouge, de Labelle en montant :

15 mai, feu au lac Chaud. Pas de dommage.

16 mai, au lac Chaud; détruit $\frac{3}{4}$ de mille de merisier, épinette et sapin.

17 mai, au lac Chaud. Pas de dommage.

18 mai, à la Macaza. Brûlé $\frac{1}{4}$ de mille par deux milles.

19 mai, à la rivière Rouge. Pas de dommage.

20 mai, à l'Annonciation. Brûlé dix acres de pin et de sapin.

22 mai, au lac Chaud. Pas de dommage.

28 mai, à la Macaza. Maison et étable de Fortin détruites

14 juin, à la Macaza. Brûlé: $\frac{1}{4}$ de mille par 1 mille, petit pin et peuplier, et 30 billots appartenant à la compagnie Perley

14 juillet, au lac Sapin. Pas de dommage.

Tous ces feux ont été mis par les colons.

P. B. Desmarteaux, rivière Rouge, toutes les limites du côté ouest de la Rouge, de Labelle en montant :

Du 16 au 22 mai. Plusieurs feux Pas de dommage.

9 juin, feu à l'est de Labelle, éteint par le garde. Pas de dommage.

18 juin, feux au sud de la Rouge, lot No 13. Brûlé: 2,300 billots, appartenant à la Labelle Lumber Company, valant 50 cts. par billot.

5 août, feu à l'ouest de la rivière Rouge. Pas de dommage.

13 " " Chemin Chapleau. "

14 " " Lac Long. "

16 " " Dans le rang B. "

25 " " Au sud-ouest de la Rouge, "

29 " " Près de Labelle. "

Tous ces feux ont été causés par les colons.

30 août. Feu à Labelle, cause inconnue. 15 maisons brûlées.

Wm. Burns, Lac Ouareau et Assomption, y compris les cantons Archambault, etc. :

17 mai. Feux considérables aux environs de St-Donat.

19 " " " aux environs de Pabina.

Frais encourus pour éteindre les feux :

W. Burns, en mai	\$ 12.00
“ en juin	9.00
P. B. Desmarteaux, en mai	7.85
A. Robidoux, en août	2.25
	\$31.10

LES GARDES-FEUX.

Je me p'ais à déclarer que les gardes, à quelques exceptions près, ont bien travaillé durant la dernière saison, toujours prêts à suivre mes instructions et attentifs à leurs devoirs.

On devrait leur donner plus d'autorité pour leur permettre de décider sur le champ les questions qui se présentent avec les colons, en attendant qu'ils puissent communiquer avec le Surintendant général par lettre ou par télégramme.

LES COLONS

Je n'ai eu connaissance ni avis d'aucun conflit entre les colons et les gardes dans ma division.

Le Surintendant général et les gardes ont eu plus de difficulté à empêcher les colons de mettre le feu à leurs abattis durant la présente saison.

Vour verrez par le rapport suivant du garde Burns, que le colon viole la loi sur ce point quand il lui plait.

	Date à laquelle le feu a été mis.
B. Michoville, Ste-Lucie, Doncaster, rang 10	2 juillet 1902.
Paul Vaillancourt, Ste-Lucie, Doncaster, rang 8	11 juillet 1902.
Alphonse Desart, Waxford	29 août 1902.
Ernest Viger, Doncaster	3 septembre 1902
Louis Charrette, Notre-Dame de la Merci, Chilton, 10ème rang, lots 5 et 6 près des limites ; a causé des dommages considérables à la forêt.....	4 septembre 1902

Je sais que le colon doit être encouragé le plus possible par le gouvernement, mais il faut en même temps protéger les intérêts des autres. Les dommages causés à la forêt par le feu et la perte du revenu qui en résulte pour la province méritent la plus sérieuse attention du gouvernement.

LA LOI.

Comme je l'ai déjà suggéré dans mon dernier rapport, la loi des feux dans la région sauvegardée No 2 devrait être la même que dans la région No 1, c'est-à-dire, qu'il ne devrait pas être permis d'y mettre le feu du 1er mai au 15 septembre.

CHERCHEURS DE MINERAIS.

La recherche des minerais dans ma région a été peu active et ne m'a guère causé de souci.

TOURISTES ET SPORTSMEN

Le nombre des touristes et des sportsmen augmente plus qu'on ne se l'imagine, mais tous se montrent très bien disposés à faciliter aux gardes l'accomplissement de leurs devoirs et l'application de la loi des feux, de la chasse et de la pêche. Les jeunes, néanmoins, sont moins particuliers sur ce point que leurs aînés.

DURÉE DE LA SAISON DES FEUX.

Je crois que quatre mois de service de protection suffisent. Actuellement le service se fait du 1er mai au 1er septembre.

M. W. C. J. Hall, au sujet de l'affaire G. H. Perley & Co., suggère que le service soit du 15 avril au 15 juin, puis du 15 août au 15 octobre. Je trouve cette proposition judicieuse.

En terminant, permettez-moi de remercier votre Département et les porteurs de licence de l'aide bienveillante que j'en ai reçue.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

N. E. CORMIER,

*Surintendant-général des gardes-feux,
Région Sauvegardée No 2.*

APPENDICE No 26

ÉTAT des dépenses encourues, pour le service des arpentages, comprenant les crédits réguliers, les mandats spéciaux, et les crédits supplémentaires, depuis la date de la Confédération jusqu'au 30 juin 1902.

EXERCICES.	Crédits	Mandats	Crédits	TOTALS.
	réguliers.	Spéciaux.	supplémentaires.	
	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.	\$ cts.
30 juin 1868.....	7 647 29			7,647 29
30 dec. 1868.....	16,139 36			16,139 36
30 juin 1869.....	3,585 31	10,000 00		13,585 31
1869-70.....	29 593 28			29,593 28
1870-71.....	30,000 00			30,000 00
1871-72.....	24,000 00			24,000 00
1872-73.....	24,000 00	2,633 48		26,633 48
1873-74.....	22,000 00			22,000 00
1874-75.....	24,000 00			24,000 00
1875-76.....	30 500 00			30,500 00
1876-77.....	17 500 00			17,500 00
1877-78.....	18,930 00			18,930 00
1878-79.....	17,170 62			17,170 62
1879-80.....	20,000 00	9,100 00		29,100 00
1880-81.....	25,000 00			25,000 00
1881-82.....	41,960 00	14,000 00		55,960 00
1882-83.....	40,000 00			40,000 00
1883-84.....	40,000 00			40,000 00
1884-85.....	30,000 00			30,000 00
1885-86.....	30,000 00			30,000 00
1886-87.....	30,000 00		8,600 00	38,600 00
1887-88.....	52,844 93			52,844 93
1888-89.....	50,000 00			50,000 00
1889-90.....	45,000 00			45,000 00
1890-91.....	4,500 00		19,000 00	23,500 00
1891-92.....	36,236 41		80,000 00	116,236 41
1892-93.....	40,000 00			40,000 00
1893-94.....	20,000 00		12,000 00	32,000 00
1894-95.....	20,000 00	6,000 00		26,000 00
1895-96.....	25,000 00		15,000 00	40,000 00
1896-97.....	27,000 00	25 654 95	13,000 00	65,654 95
1897-98.....	4,000 00			4,000 00
1898-99.....	20,000 00	17,743 00		37,743 00
1899-1900.....	25,000 00	12,855 00		37,855 00
1900-1901.....	35,000 00	13,000 00		48,000 00
1901-1902.....	25,000 00			25,000 00

V. DEROME,

Comptable,

Département des Terres, Mines et Pêcheries

E. E TACHÉ,

Sous-Ministre.

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No. 27.

ÉTAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.

NOMS.		\$ cts.	\$ cts
C. F. Gauvin.....	Allocation, 12 mois au 30 juin 1902.....		200 00
F. Keroack.....	do do do.....		300 00
G. Li Let.....	Salaire do do.....		450 00
J. E. Girard.....	Services en rapport avec les arpentages.....		648 00
F. X. Fafard.....	do do do.....	579 00	
do.....	Arpentage du canton Armand.....	164 30	
			743 30
E. W. Tobin.....	Remboursement d'une partie des dépenses d'arpentage dans la Seigneurie de Nicolas Rioux.....		130 66
M. Michaud.....	Moitié de son salaire pour arpentage dans la Seigneurie de Nicolas Rioux.....		20 00
J. Sullivan.....	Arpentage de la Seigneurie de Nicolas Rioux.....	188 95	
do.....	Balance de compte pour inspection d'arpentages dans le canton Montigny.....	1,322 00	
do.....	Inspection d'arpentages dans le canton Kiamika.....	835 00	
			2,345 95
J. C. Demeules.....	Levé de certains tributaires de la Riv. Noire (Bal.).....	31 00	
do.....	Nouvel arpentage dans le canton Chauveau (Bal.).....	373 20	
			407 20
	A reporter.....		5,245 11

APPENDICE No. 27.—*Suite.*

ETAT général des sommes payées pour les arpentages terminés et pour ceux en cours d'exécution, du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.—*Suite.*

NOMS.		\$ cts.	\$ cts.
	Report.....		21,981 72
Ls. Fontaine.....	Arpentage du canton Wells.....		1,316 44
J. Maltais.....	do do Boileau (partie du).....		200 00
do.....	do do do.....		650 00
J. A. Côté.....	do de partie du canton Milinkek (Bal.).....		61 28
J. E. Malhot.....	Acompte sur levé du haut du St-Maurice.....		200 00
Hearn & Harrison.....	Instruments et réparations.....		82 11
C. E. Lemoine.....	Explorations dans la région du lac Mistassini.....	852 54	
do.....	Levé de la riv. Rupert.....	409 00	
			1,252 54
C. A. Bélanger.....	Arpentage du canton Angers.....		253 00
D. C. Morency.....	Vérification d'arpentage dans les cantons Labelle, Gagnon, &c.....		2 91
	Total.....		25,000 00

CHS-ED. GAUVIN,
 Surintendant de la Branche des Arpentages.
 Département des Terres, Mines et Pêcheries.
 Québec 30 juin 1902.

E. E. TACHE,
 Sous-Ministre.

G. P. Roy	Arpentage dans le canton Mann	200 00	
do	do do Saluberry	23 78	
do	do dans le comté de Bonaventure	667 00	
do	do et levé des rivières Grande-Cascapédia et Skiménac	1,500 0	2,330 78
T. J. Charbonneau	Levé de la riv. Pentecôte (Bal)		11 70
E. H. N. Piton	Recherches re Ligne de division entre le canton Iberville et la seigneurie des Mille-Vaches		81 00
N. J. E. Lefrançois	Avances pour arpentage du canton Ware		80 00
C. A. Larue	Arpentage dans le canton Spalding		54 00
J. M. Croteau	do d'une île dans la Riv. Ste-Laire		8 00
F. C. de Lachevrotière	Recherches re Hunterstown et De Calonnes		5 75
C. S. Lepage	Accompte arpentages dans les cantons Matalik et Jetté		100 00
P. H. Dumais	Copie des plan et procès-verbal au village St-Jérôme		6 00
Eug. Caron	Tracé d'une ligne entre les rangs 1 et 2 du village de Tadoussac		4 00
Canada Lithographing & Engraving Co.	Pour 500 exemplaires des plans lithographés de chacun des cantons Massé, Aberford, Carleton, Robertson, Dequen, Normandin, Humqui, etc.		120 50
E. J. Rainboth	acompte arpentages dans les cantons Bouthillier, Gravel, Würtele, &c.		2,000 00
Vve C. E. Deschamps	Carte indiquant les paroisses et les municipalités dans la province de Quebec		250 00
L. P. de Courval	Acompte sur le levé de la riv. Romaine		5,000 00
J. Lignell	do do districulaires du St-Maurice	690 90	
do	Arpentage des cantons Stoneham et Tewkesbury	385 00	1,075 90
A. Du Tremblay	Levé d'une partie de la riv. Ouï tchouaniche		197 60
P. P. V. Du Tremblay	Copies de plans de la Seigneurie de Batiscan		187 97
Hy. O'Sullivan	Exploration entre le lac St-Jean et la baie James	3,891 91	
do	Arpentage (inspection) dans la Seigneurie des Mille-Vaches	271 50	4,163 41
	A reporter		20,981 72

APPENDICE No. 28.

TABLEAU des opérations d'arpentage définitivement acceptées en 1901-02.

Nom de l'arpenteur.	LOCALITÉ, ET GENRE DE L'OPÉRATION.	Coût.	Superficie en acres du terrain divisé.
Bélanger, O. A.....	Canton Angers, Renouveau d'arpentage d'une partie du.....	\$ 900 00	4,196
Desmeules, J. C.....	Canton Chauveau, inspection d'arpentage dans le.....	890 25	
do	Parc National des Laurentides, lever de contre-épreuve de lacs et de rivières dans le.....	230 00	
do	Comtés de Charlevoix et de Chicoutimi, lever de certains lacs et rivières dans les.....	489 00	
do	Canton Chauveau, renouvellement d'arpentage d'une partie du.....	523 20	
Morency, D. C.....	Canton Preston, Labelle et Gagnon, vérification d'arpentage dans les.....	447 91	
Charbonneau, T. J.....	Rivière Pentecôte (Côte Nord, Comté de Saguenay, lever des affluents de la.....	1,695 34	
Sullivan, J	Canton Kiamika, inspection d'arpentage dans le.....	2,122 00	
do	Canton Montigny inspection d'arpentage dans le.....	835 00	
do	Seigneurie de Nicolas Rioux, bornage d'une partie des limites de la.....	339 61	
Côté, J. A.....	Canton Milnikok, arpentage d'une partie du....	804 07	1,876
Du Tremblay, Art.....	Rivière Ouatchouaniche, (Lac S.-Jean) lever d'une partie de la.....	197 60	
do P. P. V....	Seigneurie de Batisean, (copies de plans).....	437 97	
Fontaine, L. E.....	Canton Wells, renouvellement de la division d'une partie du.....	2,316 44	
Totaux.....		\$12,219 39	5872

(Signé) E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

(Signé) CHS. ED. GAUVIN,

Surintendant de la Branche des Arpentages.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 29

RAPPORT GÉNÉRAL DU LEVER DU PLAN DE LA TÊTE DE LA RIVIÈRE
OUIATCHOUANISH, COMTÉ DU LAC ST-JEAN

Au point de départ de mes opérations, dans le canton Déchène, la rivière a une largeur de 75 mailles généralement, et j'ai fait le levé de cette rivière jusqu'au 13e mille, où elle n'a que cinq pieds de largeur.

Cette rivière est flottable jusqu'à la tête du lac des Sables ; c'est-à-dire au 7e mille. De là jusqu'au terme de mes opérations elle n'est plus dravable, étant trop petite et trop sinueuse.

Le premier mille est presque tout en rapide. Il y a, à part cela, plusieurs petits rapides. Les billots peuvent partout y passer. Aucun de ces rapides ne peut être utilisé comme force motrice, n'ayant pas assez de différence de niveau.

Il y a une chute de 15 pieds à la tête de la rivière, au 13e mille ; mais là la rivière n'a que 5 pieds de large.

Aux 2e, 3e, 4e et 5e milles les rives sont très plates et couvertes d'aulnages. Au delà, le terrain est onduleux. Au 6e mille, les berges de la rivière sont resserrées, à pic ou escarpées. Partout ailleurs, les pentes des berges sont plus ou moins à pic.

Le sol paraît assez propre à la culture : c'est une bonne terre jaune.

Les sept premiers milles sont en brûlé complet. Il n'y reste aucun bois ni aucune autre végétation. Je crois que ce brûlé s'étend à plusieurs milles de chaque côté de la rivière.

Le reste de ce domaine est en bois vert assez bien fourni, consistant principalement en cyprès, bon pour faire des traverses de chemin de fer ; en épinette noire propre à faire de la pulpe. On y voit aussi quelques épinettes blanches ; mais il n'y a pas de sapin.

Ainsi, on ne pourrait exploiter le bois que sur la partie flottable de la rivière, sur les 7e, 8e, et 9e milles.

(Signé) ARTHUR DU TREMBLAY.

Roberval, 30 mai 1900.

APPENDICE No 30

EXTRAIT DU RAPPORT CONCERNANT LE RENOUELEMENT DE L'ARPE-
TAGE D'UNE PARTIE DU CANTON WELLS, COMTÉ D'OTTAWA

Lévis, P. Q., 20 mars 1900.

A l'honorable Commissaire
de la Colonisation et des Mines,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire rapport, tel qu'il suit, sur les opérations du réarpentage d'une partie du canton de Wells, dans le comté d'Ottawa, d'après les instructions de votre Département, en date du 26 septembre 1899.

TOPOGRAPHIE.

L'aspect général de la partie nord de ce canton est d'un terrain très boisé et montagneux. C'est une succession d'élévations jetées sans ordre, coupées par des ravines et des gorges profondes au fond desquelles coulent de petits cours d'eau.

Les montagnes sont la plupart d'accès difficile et leur hauteur varie de 200 à 1000 pieds.

La partie sud est moins accidentée, les sommets moins élevés, les vallées plus larges et les ondulations sont plus régulières.

CHEMINS.

Ce canton est traversé en front par une bonne route carrossable. En outre, il existe deux bons chemins de portages, l'un traversant le canton du sud-ouest au nord-ouest, en suivant les sinuosités de la rivière du Sourd ; l'autre, bien que considéré comme un embranchement du premier, laisse le chemin de front sur le lot No 29, se dirige vers l'est et va rejoindre le premier près de la ligne de front du rang VII.

FEU.

Il y a quelques années, le feu a exercé ses ravages dans la vallée de la rivière du Sourd. L'étendue ainsi dévastée comprend une zone d'environ un demi mille de largeur de chaque côté de la rivière, mais aujourd'hui, cette zone est en partie couverte par une nouvelle pousse de tremble et de bouleau.

Tout le rang II a été dévasté par le même élément et le sol a été complètement dépouillé de sa couche de terre végétale.

SOL.

Dans la vallée de la rivière du Sourd, le sol est de bonne qualité et se compose de terre jaune très dense reposant sur un sous-sol d'argile.

Dans les autres parties du canton, le sol est rocheux et composé en grande partie de terre jaune et grise.

BOIS.

Nonobstant la quantité de bois de commerce enlevé chaque année par les porteurs de licences, il y en a encore suffisamment pour en permettre l'exploitation sur une grande échelle. On y rencontre de l'épinette, du sapin, du fresne et du bois blanc de bonnes dimensions. Le pin, il est vrai, commence à se faire rare, mais il se rencontre en certains endroits, en quantité assez considérable.

Les autres espèces remarquables sont, dans l'ordre de leur abondance : le merisier, l'érable, le hêtre.

Là où le feu a passé la nouvelle pousse se compose de tremble, de bouleau, de cyprès et de saule.

MINES.

Il y a sur le lot No 14 du rang III une mine de mica. Les propriétaires l'exploitent de temps à autre et le rendement, parait-il, est des plus satisfaisant.

Un colon m'a aussi montré un échantillon de graphite ; il m'a assuré en avoir localisé un dépôt dans les limites du canton.

CHASSE ET PÊCHE.

Les animaux à fourrures tels que la loutre, le vison, la marte et l'ours sont rares. Les loups sont de plus en plus nombreux et deviennent des plus audacieux. J'ai constaté en deux ou trois endroits des traces de castors et l'un de mes aides en a localisé trois ou quatre familles sur une chaîne de petits lacs, dans le rang VI. Le chevreuil est abondant dans cette région, mais malheureusement les lois ne sont pas observées et, tous les ans, près du lac Wabasse, il se commet nombre de délits, et cela, par des chasseurs venant on ne sait d'où.

Les lacs sont peu nombreux et de peu d'étendue, mais ils sont pour la plupart poissonneux. Quelques uns sont peuplés de brochets, mais la généralité le sont de truites rouges et grises de bonne dimension.

COLONISATION.

Vu la nature accidentée de ce canton, la perspective est peu encourageante au point de vue de la colonisation, et, à part la vallée de la rivière du Sourd, où l'aspect est un peu plus souriant qu'ailleurs, j'ose dire que ce canton n'est pas colonisable.

Le tout humblement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) LOUIS E. FONTAINE, A. G.

APPENDICE No 31

EXTRAIT DU RAPPORT DE L'ARPENTAGE D'UNE PARTIE DU CANTON
MILNIKEK, COMTÉ DE BONAVENTURE

Québec, 30 novembre 1895.

A l'hon. E. J. FLYNN,
Commissaire des Terres de la Couronne,
Québec.

Monsieur,

J'ai examiné le sol en plusieurs endroits; partout j'ai trouvé une première couche de terre jaune de l'épaisseur de trois ou quatre pouces, puis en dessous une terre grise qui n'est en rien inférieure à la première.

Il y a de nombreuses années, des incendies ont dévasté la forêt primitive de ce canton; aujourd'hui le sol est en partie couvert d'une seconde croissance dont les principales essences sont le bouleau et l'épinette; on y voit aussi un peu de merisier, mais ce n'est pas là l'espèce dominante; tous ces bois sont de petite dimension.

Dans tout le cours de mon ouvrage, je n'ai nulle part rencontré ce qu'on pourrait désigner sous le nom de savane. Partout la terre peut être cultivée sans trop de frais, la charrue peut parcourir ces terrains dès la première année du défrichement. J'attire spécialement votre attention sur les 2e et 3e rangs, où le colon pourrait, du moins je le présume, prospérer comme agriculteur. Ces rangs sont traversés par le ruisseau "Cinq Milles", et l'on s'y rend par un ancien chemin de chantier qui, plus tard, pourrait se transformer en une bonne route de colonisation.

Le tout humblement soumis.

(Signé) J. A. COTÉ, A. G.

APPENDICE No. 32

(Traduction)

EXTRAIT du rapport d'inspection d'arpentage du canton de Kiamika :

.....
La région est abrupte et en grande partie rocailleuse, le sol se compose d'argile sablonneuse. Le bois est mélangé ; le bois dur domine : bouleau, érable, frêne, tilleul (bois blanc), bois de fer et orme. Il y a aussi de la pruche et du sapin. Le pin et l'épinette sont en grande partie coupés.

Il y a du cèdre dans la partie basse. Le long du chemin Chapleau, le bouleau et l'érable de bonne qualité dominant.

J. H. SULLIVAN,
A. P.

Valleyfield, 19 juillet 1898.

APPENDICE No 33

ETAT résumé des dépenses totales encourues pour les travaux du cadastre, dans la province de Québec, depuis l'origine de ces travaux jusqu'au 30 juin 1902.

Montant dépensé durant l'année terminée le 31					
déc 1886.....					\$2,033 18
Montant dépensé durant les six mois expirés le					
30 juin 1867.....					4,401 89

Montant dépensé durant 12 mois expirés le 30 juin 1868.....					6,435 07
do do do do 1869.....					6,963 56
do do do do 1870.....					8,925 95
do do do do 1871.....					12,733 51
do do do do 1872.....					16,202 70
do do do do 1873.....					20,000 00
do do do do 1874.....					18,202 00
do do do do 1875.....					26,148 95
do do do do 1876.....					44,518 33
do do do do 1877.....					56,100 21
do do do do 1878.....					93,899 79
do do do do 1879.....					100,000 00
do do do do 1880.....					65,223 78
do do do do 1881.....					65,618 66
do do do do 1882.....					40,000 00
do do do do 1883.....					41,960 00
do do do do 1884.....					30,993 00
do do do do 1885.....					36,000 00
do do do do 1886.....					20,000 00
do do do do 1887.....					21,000 00
do do do do 1888.....					29,000 00
do do do do 1889.....					30,000 00
do do do do 1890.....					38,000 00
do do do do 1891.....					31,000 00
do do do do 1892.....					58,000 00
do do do do 1893.....					19,985 00
do do do do 1894.....					20,000 00
do do do do 1895.....					30,000 00
do do do do 1896.....					20,000 50
do do do do 1896.....					20,000 00
do do do du 1er de juillet 1896, au 9 janv. 1897...					12,036 73
do do do du 9 janvier au 30 juin 1897.....					9,627 36
do do do 12 mois expirés 30 juin 1898.....					20,000 00
do do do do 1899.....					12,000 00
do do do do 1900.....					15,000 00
do do do do 1901.....					17,000 00
do do do do 1902.....					15,000 00

1,127,575 10

APPENDICE No 34.

TABLEAU général donnant la superficie et le nombre de lots cadastrés du 1er juillet 1901 au 30 juin 1902.

COMMUNE	LOCALITÉ CADASTRÉE.	Nombre de lots portés au livre de renvoi.	Superficie, acres	NOM DE L'ARPENTEUR.
Drummond.....	Kingsey, canton.....	927	62,480	G. E. Girard.
Terrebonne.....	Wolfe, ".....	686	55,680	P. Gosselin.
Richmond.....	Brompton, ".....	969	64,4 0	do
Terrebonne.....	Grandis n, ".....	166	34,560	do
Terrebonne.....	DeSalab rry, ".....	606	30,240	do
	Totaux.....	3,854	247,360	

E.-E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

CHS. CHARTRÉ,

Secrétaire du cadastre,

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902,

APPENDICE No 35.

ETAT indiquant les dépenses totales des différents bureaux du cadastre, etc., le coût du cadastrage des villes, villages, paroisses et cantons ainsi que des inspections de ces arpentages, des copies de livres de renvoi et de plans, et les dépenses du bureau général, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901.

		Bureau de Montréal :	\$ cts.	\$ cts.
F. W. Blacklock.....	5	mois de salaire.....	250 00	
G. A Varin.....	13	do allocation au 30 juin 1902.....	592 50	
Thos. Kirk.....	13	do do de 1902.....	917 50	
do.....	12	do salaire au 30 juin 1902.....	600 00	
do.....		Dépenses de voyage.....	62 45	
do.....		do de bureau.....	235 87	
				2,658 32
Chs. Chartré.....	13	mois d'allocation au 30 juin 1902.....	595 84	
F. X. Genest.....	13	do do do.....	592 50	
L. N. Dufresne.....	13	do do do.....	216 68	
Gustave Rinfret.....	12	do de salaire do.....	150 00	
A. J. Huot.....	13	do do do.....	492 75	
J. H. Samson.....	13	do do do.....	592 50	
O. Fiset.....	13	do do do.....	592 50	
C. A. Bélanger.....		Pour copie de plans, etc.....	631 26	
J. B. William.....		Pour copie de plans.....	7 20	
A. Côté.....		do do.....	25 41	
M. N. Clavet.....		do do.....	16 60	
Paul Picard.....		do do.....	38 18	

A. M. Taché.....	Pour copie de plans.....	22 65
K. Genest.....	do do	30 87
∞ Léonidas Guenette.....	do do	175 51
C. A. Côté.....	Acompte cadastre du canton Panet.....	148 75
Chs. Chartré.....	Dépenses de voyage à Montréal.....	15 00
L. N. Dufresne.....	1 copie de carte.....	95
Madame D. C. Morency.....	Copie de livre de renvoi.....	30 30
J. B. O. Legendre.....	10 o/o retenu sur le cadastre du village de Kingsville.....	54 81
N. J. E. Lefrançois.....	Vérification et correction de lot cadastre de la paroisse Notre-Dame de Québec.....	8 00
do	Lever de partie du chemin de Ste-Marie et St-Hilaire.....	47 45
J. H. Samson.....	Copie de plans du canton Panet.....	150 50
do	do des paroisses de St-Gabriel, Ste-Catherine, etc.....	147 00
J. E. Samson.....	Copie de livre de renvoi.....	453 59
F. O. A. Legendre.....	Balance due sur cadastre cantons Adstock, Linière, Jersey, etc.....	338 54
A. D. Tremblay.....	Balance do do Normandin.....	51 10
J. D. A. Fitzpatrick.....	Acompte cadastre du canton Cathcart.....	85 47
T. J. Charbonneau.....	do do Lowe.....	896 25
J. E. Girard.....	do do Kingsey, etc.....	187 00
J. B. DuTramblay.....	Acompte vérification et correction de lots, cadastre de Chicoutimi.....	50 00
L. M. Dechêne.....	Pour services dans la branche du cadastre, copie de plans, etc.....	954 22
F. X. Falarin.....	do do do do	687 60
Paul Desautels.....	Livre de renvoi original du canton Woodbridge.....	0 55
Mlle M. L. Fontaine.....	Pour copie de livre de renvoi du canton Lowe	30 85
Mme T. t. Desjardins.....	do do do Grandison.....	8 30
Thos. Tremblay.....	Balance sur revision du cadastre du village Windsor Mills.....	219 10

APPENDICE No 35.—*Suite.*

ETAT indiquant les dépenses totales des différents bureaux du cadastre, etc, le coût du cadastrage des villes, villages, paroisses et cantons, ainsi que des inspections de ces arpentages, des copies de livres de renvoi et de plans, et les dépenses du bureau général, du 1er juillet 1900 au 30 juin 1901.

P. P. V. DuTremblay....	Cadastre, cantons Mékinac, Carignan, Mailhot, etc., et 10 p. c. retenu sur cet ouvrage.....	662 93	
H. St-G. rmain	Recherches <i>re</i> : cadastre de la paroisse de St-Simon.....	112 35	
J. E. Sirois.....	Copie du plan de la seigneurie de la Grande Rivière.....	50 00	
H. B. Tourigny.....	Cadastre des cantons Hincks et Northfield.....	168 00	
J. M. Croteau.....	Accompte du cadastre des cantons Montauban, Chavigny, etc.	60 00	
N. V. Lefrançois.....	Vérification et correction de lots, cadastre de Charlesbourg et St-Sauveur.....	67 05	
J. A. Côté.....	Cadastre du canton Panet.....	230 00	
Succes. feu L. Gosselin..	Balance et 10 p. c. retenu sur cadastre des cantons Ditton et Duquesne.....	106 75	
E. J. Rainboth.....	Balance et 10 p. c. retenu sur cadastre du canton Suffolk.....	44 60	
Geo. P. Roy.....	Balance et 10 p. c. retenu sur cadastre du canton Barford, etc.....	210 15	
F. L. Belleau.....	Certificat d'hypothèque <i>re</i> certains lots du canton Mailloux.....	6 65	
P. Gosselin.....	Services dans la branche du cadastre et cadastrage de différents cantons et paroisses.....	1,868 39	15,000 00

(Signé)

E. E. TACHÉ,

Sous-Ministre.

V. DEROME,

Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 36

RAPPORT DU GÉOMÈTRE DU BUREAU DU CADASTRE, A MONTRÉAL

Bureau du cadastre,

Montréal, 30 octobre 1902.

E. E. TACHÉ, Ecr ,
Sous-Ministre,
Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des travaux exécutés par le bureau du cadastre, à Montréal, durant l'année fiscale 1901-1902.

Dans la cité de Montréal, et les comtés de Bagot, Verchères, Hochelaga, St-Hyacinthe, Châteauguay, Hunthiugdon, l'Assomption, Jacques-Cartier, Napierville, Shefford et Missisquoi, cent vingt-cinq parcelles de terrain ont été arpentées et corrigées; les plan et livre de renvoi dans chaque cas ont été amendés en conséquence et expédiés au département des Terres, Mines et Pêcheries pour être signés.

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga, Jacques-Cartier, Laval, Chambly, Verchères, Iberville et St-Maurice, cent quatre-vingt-trois parcelles de terrain ont été subdivisées en quatre mille neuf cent quatre-vingt-quatre lots à bâtir; les plan et livre de renvoi de ces subdivisions ont été examinés et un rapport spécial a été préparé pour chacune des dites subdivisions.

Dans la cité de Montréal et les comtés d'Hochelaga, trois cents numéros officiels de cadastre ont été annulés.

Six feuillets des plans de la paroisse de Montréal ont été réduits au panthographe à une échelle de deux cents pieds anglais au pouce.

Dans le comté d'Ottawa, un arpentage nouveau du village de la Pointe-à-Gatineau a été effectué et un plan de cette localité dressé d'après les notes d'arpentage.

Un arpentage spécial du lot numéro treize, du onzième rang du canton de Hull, a aussi été effectué et un plan préparé d'après les notes.

Outre l'accomplissement des opérations mentionnées plus haut, et les renseignements touchant le cadastre donnés journellement au public, deux cent vingt lettres ont été reçues et enregistrées et deux cent cinquante-deux ont été expédiées.

Plusieurs rapports spéciaux sur la valeur de certains lots de grève situés sur l'île de Montréal ont été préparés après examen et vérification sur les lieux.

Dans le but de fournir au public, qui le requiert instamment, les informations les plus complètes possibles relativement au cadastre, il serait urgent que le bureau eût en sa possession une copie des plans de la partie ouest de la province, et je crois que M. Varin, le secrétaire du bureau, a déjà remis au département une liste des comtés dont les plans sont requis.

Le tout humblement soumis.

THOMAS KIRK,

Géomètre du Cadastre.

APPENDICE No 37

Québec, 27 juin 1901.

A l'honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre et Commissaire des Terres,
Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Pendant que je faisais une étude des pouvoirs hydrauliques de *La Cave* et des *Erables*, sur la rivière Ottawa, la dépêche suivante que vous aviez adressée, le 26 mars dernier, à M. W. Hogarth, maire de Mattawa, m'a été communiquée par ce dernier :

“Télégramme reçu ; dites à notre ingénieur d'examiner le pouvoir d'eau du rapide Johnston, avant de quitter Mattawa.”

Après avoir examiné les rapides des Erables et de la Cave, je me rendis donc à Mattawa, pour me conformer à vos instructions.

Je profitai du pont du chemin de fer de Témiscamingue, sur l'Ottawa, pour jauger la rivière, le pont étant le meilleur endroit, dans le voisinage de Mattawa, que je pouvais trouver pour faire ce jaugeage

Les résultats de cette opération sont consignés sur le dessin ci-joint qui représente une coupe transversale de la rivière Ottawa, suivant l'axe du dit pont du chemin de fer de Témiscamingue.

La vitesse du courant a été mesurée à 183 points différents de la section, entre les piles du pont.

La rivière était alors (30 mars 1901) presque à son niveau le plus bas, et son débit atteignait 8225 pieds cubes par seconde, y compris celui de la rivière Mattawa, le pont du chemin de fer étant situé immédiatement en aval de l'embouchure de cette dernière.

La profondeur de l'Ottawa (sous le pont du chemin de fer) varie de 8', 6" à 5 pieds, à l'eau basse. La superficie utile de la section était de 4,786 pieds carrés et la vitesse moyenne, dans toute la section, de 1'.72 par seconde.

En descendant le cours de la rivière Ottawa, à partir de l'embouchure de la Mattawa, on rencontre d'abord les rapides de Mattawa, qui ont environ 2,100 pieds de longueur et à peu près 3 pieds de chute, puis un *palier* d'un peu plus d'un demi-mille qui se termine à la tête des rapides "Johnson", à un mille en aval de l'embouchure de la Mattawa.

Ces rapides "Johnson" ont environ un demi-mille de long et leur chute n'est que de 5 pieds.

Les rapides de Mattawa et de Johnson réunis, donnant une chute totale de 8 pieds sur une longueur de près d'un mille et demi, ne forment pas un pouvoir hydraulique bien remarquable et je n'ai pas cru nécessaire, pour cette raison, de mesurer spécialement la chute de ces rapides. Les chiffres ci-dessus ont été pris dans le rapport de M. T. C. Clark, de 1860, sur le canal de navigation de l'Ottawa (*Ottawa Ship Canal*), et sont certainement très exacts.

La puissance naturelle minimum de ces deux rapides réunis est de 7500 chevaux-vapeur, dont la moitié ou 3750 chevaux-vapeur appartiennent à la province de Québec.

D'après le rapport déjà cité de M. Clark, la différence de hauteur entre le niveau des hautes eaux et celui des basses eaux de l'Ottawa, à Mattawa, serait de 14'. 30. Cette différence est, je crois, celle qu'il y a entre les limites extrêmes des oscillations du niveau de la rivière, car d'après les indications que l'on voit sur les piles du pont du chemin de fer, elle semblerait n'être que de 10 pieds.

A Mattawa, j'ai appris que l'on avait l'intention de construire un barrage sur l'Ottawa, au pied ou près du pied des rapides Johnson, et qu'on voulait le faire de 14 pieds de haut. Ce barrage refoulerait l'eau à une certaine distance en amont de l'embouchure de la Mattawa, dans l'Ottawa et la Mattawa, noyant les rapides de Mattawa et élevant de six pieds environ le niveau de la rivière sous le pont du chemin de fer.

Ce barrage serait très coûteux à cause de la grande largeur de la rivière (au pied des rapides Johnson) et du peu de hauteur de la rive du côté d'Ontario.

Du côté de Québec, le terrain qui serait inondé par suite de l'exhaussement du niveau produit par la présence de ce barrage, n'est pas de grande valeur, car, partout où l'exhaussement se produirait, la berge de la rivière est rocheuse et escarpée. Le seul endroit où cet exhausse-

ment du niveau des eaux pourrait causer un peu de dommage, ce serait sur le lot No. 1 du rang de la rivière Ottawa, canton de Boisclerc, occupé par Michel Bélair.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHS-ED. GAUVIN, I. C.

APPENDICE No 38.

Québec, 13 janvier 1902.

A l'honorable S. N. PARENT,
Premier Ministre,
et Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Pour me conformer aux instructions verbales de monsieur le sous-ministre des Terres, Mines et Pêcheries, j'ai fait, les 8 et 9 de novembre dernier, l'exploration de la chute "Oxbow", sur la rivière Petite Nation, que désire acheter monsieur O. Lirette, de Chénéville (L 11 624/1901).

Cette chute est située entre les 2^e et 3^e rangs du canton d'Hartwell, comté d'Ottawa, et très probablement en face du lot No 4 du 3^e rang. Je dis : très probablement, parce que j'ai trouvé sur le bord de la rivière, rive droite (3^e rang), une souche marquée au sud "IV", au nord "V" et à l'ouest "III", qui indiquerait que la chute en question serait en face du lot No 5 du 3^e rang ; mais comme monsieur l'arpenteur Onésime Simard, très au courant des lignes du canton d'Hartwell, et qui m'a obligeamment accompagné sur les lieux, m'a dit que les inscriptions que porte cette souche sont erronées, que celle-ci est entre les lots 3 et 4 et non pas entre les lots 4 et 5, comme ces inscriptions le font supposer ; et enfin comme cette prétention de monsieur Simard est corroborée par les plans officiels du dit canton, je crois que la chute "Oxbow" est réellement en face du dit lot No 4.

La chute a une hauteur de 15'.61, soit 15 pieds et demi en chiffres ronds, et il n'y a qu'une distance de quelques pieds (une cinquantaine de pieds tout au plus) entre la tête et le pied de la chute.

A la tête de la chute, entre les deux quais en charpente qui y ont été construits pour faciliter le passage des "billots", la rivière a une largeur d'environ 50 pieds ; au bas de la chute, elle a à peu près 200 pieds de large et forme une espèce de bassin. Il y a là un remous, puis, à la suite de ce remous, un rapide qui se termine à une distance de 700 pieds de la chute. Ce rapide rachète une différence de niveau de 14 pieds et demi environ. Il y a donc, entre la tête de la chute et le pied de ce rapide, une différence de niveau de 30 pieds, en chiffres ronds.

J'ai fait un jaugeage de la rivière à une faible distance en amont de la chute. La largeur utile du cours d'eau, à cet endroit, était alors de 67 pieds, sa profondeur moyenne 4'.54, et sa surface de section utile 304 pieds. La vitesse moyenne déduite de douze observations, était d'environ 0'.78 par seconde et le *débit de 237 pieds cubes par seconde.*

La rivière n'était peut-être pas alors à son étiage, mais je crois que ce débit de 237 pieds cubes ne s'éloigne pas beaucoup du débit minimum.

La puissance minimum de la chute est de 400 chevaux-vapeur en chiffres ronds, soit 300 chevaux de force effective.

La puissance de cette chute serait extrêmement facile à développer, et la chute a l'avantage de se trouver près du grand lac Simon, qui constitue un vaste bassin que l'on pourrait utiliser pour la retenue des eaux nécessaire à la régularisation du débit de la rivière.

Sans avoir étudié à fond cette question, je crois qu'il serait possible, en utilisant, comme je viens de le dire, le grand lac Simon, d'assurer à la chute en question une puissance qui ne descendrait jamais au-dessous de 600 chevaux-vapeur en chiffres ronds.

La chute en question est encore loin des grandes voies de communication du pays. Elle est à 25 milles environ de la station de Papineauville, sur le chemin de fer du Pacifique, à une distance, à vol d'oiseau, d'un mille et demi du village de Chénéville, et à deux milles environ de ce village par la route qui y conduit. Cette route, cependant ne s'y rend pas exactement : elle passe à un demi-mille à peu près de la chute.

Dans le 2e rang, les lots 3 et 4 sont disponibles, et le lot 5 est *patenté* depuis 1888. Comme la réserve des pêcheries existe sur ce dernier lot, le terrain est libre de ce côté de la rivière, sur la rive gauche, dans le voisinage de la chute. Dans le 3e rang, sur la rive droite, le lot No 3 est disponible, mais le lot No 4, vis-à-vis lequel se trouve la chute, et le lot No 5 sont *patentés* depuis 1871. Là, la réserve des pêcheries n'existe pas : le terrain est occupé dans le voisinage de la chute.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS-ED. GAUVIN,
Ingénieur civil.

APPENDICE No 39.

Québec, 23 février 1901.

A l'honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre et

Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

Conformément à des instructions reçues de votre département le 17 août dernier, j'ai fait, le mois suivant, une étude des pouvoirs hydrauliques du Portage-du-Fort, sur la rivière Ottawa, comté de Pontiac ; et j'ai maintenant l'honneur de vous soumettre le présent rapport, que je n'ai pu vous adresser plus tôt, à cause du travail considérable que j'ai eu à faire depuis cette date.

Le village du Portage-du-Fort, sur la rive est de l'Ottawa, occupe, dans le canton de Litchfield, les lots Nos 29, 30, 31 et 32 du 1er rang, et est situé à 63 milles environ en amont de la cité d'Ottawa.

En descendant la rivière Ottawa, à environ 4 milles en aval de la partie de la dite rivière qu'on nomme le lac du "Rocher-Fendu", c'est-à-dire à 4 milles plus bas que l'extrémité sud de l'île du Calumet, nous atteignons la tête des rapides du Portage-du-Fort, laquelle, quoique se trouvant dans les limites de la municipalité légalement constituée du village du Portage-du-Fort, est à environ un demi-mille en amont du village proprement dit.

La rivière, depuis cet endroit (en descendant) jusqu'à la tête de la grande île du Portage-du-Fort, est un véritable dédale ; elle n'est qu'une suite confuse de rapides qui semblent surgir de toutes les directions entre un nombre considérable d'îles, grandes et petites.

La chute totale de ces rapides n'est pas très forte ; d'après le "Ottawa Ship Canal Survey", elle n'est que de 8 à 9 pieds depuis leur tête, située un peu en amont de la baie de Bentley, sur le côté québécois, jusqu'au pied du "Devil's Elbow" (le Coude du Diable), sur le côté ontarien, soit dans une distance d'environ 3600 pieds.

Les rapides du Portage-du-Fort sont situés, comme on le sait, partie dans la province de Québec et partie dans celle d'Ontario. Il est fort

probable que la plus grande partie du volume d'eau qui coule à cet endroit de la rivière Ottawa, passe du côté d'Ontario: Il y a une *glissoire* à bois du côté d'Ontario juste à un mille en amont du village du Portage-du-Fort.

J'arrivai au Portage-du-Fort le 13 septembre dernier (1900), et me rendis immédiatement avec mes aides (ce jour-là nous avons exploré la rivière à partir du rapide de la Montagne, en descendant), à la tête du Rapide Croche, l'un des rapides du Portage-du-Fort. A cette époque, le petit canal séparant la rive principale d'avec l'île qui se trouve entre le Rapide Croche et la baie de Bentley, était tout-à-fait à sec, l'eau de la rivière n'étant probablement alors qu'à 2 pieds environ au-dessus de son plus bas niveau. J'ai fait un examen spécial de ce canal, afin de voir si l'on pourrait s'en servir pour utiliser une partie du Rapide Croche ; mais après cet examen, j'ai constaté qu'il n'y avait là rien d'avantageux pour une exploitation, la chute, de 4 à 5 pieds seulement, y étant trop faible.

En aval du Rapide Croche, un barrage a été construit entre l'une des îles du côté sud du "Coude-du-Diable" et l'île Shea, élevant le niveau de la rivière, à l'est de cette dernière île, et augmentant le débit du canal du Portage (Portage Channel), à l'est de l'île du Portage-du-Fort. Il y a aussi un barrage entre cette dernière et l'île Shea.

Ce barrage entre le "Coude-du-Diable" et l'île Shea, et aussi un autre barrage permanent très solidement construit, qui se trouve entre la rive principale (côté du village du Portage-du-Fort) et l'île Shea, et qui évidemment y a été établi depuis un grand nombre d'années, font de cette partie de la rivière Ottawa, entre la dite rive et l'île Shea, un véritable bassin où l'on prend l'eau qui actionne les turbines du moulin à farine et de la scierie mécanique établis immédiatement en aval du grand barrage, et tout près du pont-route qui relie le village à l'île du Portage-du-Fort.

D'après les renseignements que j'ai pu recueillir sur les lieux, l'eau dans le bassin dont je viens de parler était, le 14 septembre dernier (1900), à 2 pieds environ au-dessus du plus bas niveau qu'elle atteint. La différence de hauteur qui existait alors entre le niveau du bief d'amont et celui du bief d'aval, était, d'après le nivellement que j'en ai fait moi-même, de 9 63, soit 9 pieds 8 pouces.

J'ai fait un jaugeage du canal du Portage ("Portage Channel"), sous le pont-route dont je viens de parler, (voir le plan ci-joint), et j'ai trouvé que le débit en était de 492 pieds cubes par seconde.

En admettant que le débit soit de 400 pieds cubes par seconde seulement et que la tête nè soit que de 9 pieds, à l'étiage, le minimum de la puissance de la chute, dans son état actuel, serait de 409 chevaux de force.

Cette puissance pourrait être augmentée, mais cela exigerait de grandes dépenses et, probablement aussi, nécessiterait de détourner de leur cours une partie des eaux qui coulent naturellement du côté d'Ontario.

Le propriétaire actuel des deux moulins dont il a été question plus haut, M. Joseph Brown, m'a dit qu'il avait un titre de propriété sur les pouvoirs hydrauliques et les îles qui se trouvent entre la rue Usborne, en aval du pont-route ("small bridge") qui relie le village du Portage-du-Fort à l'île du même nom, et le "Devil's Elbow" inclusivement, sur le côté d'Ontario.

M. Brown m'a dit aussi que la concession originaire de ces pouvoirs hydrauliques et des îles y adjacentes avait été faite, il y a bon nombre d'années, à l'importante maison Ackison et Usborne, qui faisait autrefois un grand commerce de bois dans la région de l'Ottawa, et qui avait ses quartiers généraux au Portage-du-Fort.

M. Brown actionne son moulin à farine au moyen de deux recepteurs du type "Leffel", de quatre pieds de diamètre, dont la puissance collective est de 70 chevaux-vapeur, sous une tête d'eau de 9 pieds — celle qui existe à cet endroit — et sa scierie, au moyen de deux roues du type "Tyler" pouvant donner, prétend-on, chacune 20 c.-v., sous la même tête d'eau. Cela représente une puissance totale de 110 chevaux-vapeur.

Le Portage-du-Fort est à environ 10 milles de la station Shawville, dans le 6e rang de Clarendon, ou de la station Clarke, toutes deux sur le chemin de fer "Pontiac & Pacific Junction", et à peu près à la même distance de la station la plus rapprochée du chemin de fer du Pacifique, celle de Renfrew, dans Ontario.

Le tout humblement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

CHS-ED. GAUVIN,
I. C.

APPENDICE No 40.

Québec, 18 décembre 1900.

A l'honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre et
Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément aux instructions reçues de votre département le 17 août dernier, j'ai fait, au mois suivant, une inspection du rapide de la Montagne et du rapide Dargis, dans le canal du Calumet, rivière Ottawa, comté de Pontiac; et j'ai l'honneur de vous soumettre le rapport suivant de la dite inspection.

I.—RAPIDE DE LA MONTAGNE.

Le rapide de la montagne, l'un des endroits les plus remarquables du canal du Calumet, est situé à environ deux milles et demi en aval du pied des grandes chutes du Calumet, et à quelque 63 milles au-dessus de la cité d'Ottawa. Il est, en droite ligne, à $5\frac{3}{4}$ milles de la plus proche station de chemin de fer (la station "Clarke", sur le "chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique", dans le canton de Clarendon), et il se trouve entre le lot No 21 du 3e rang du canton de Litchfield, octroyé à John Egan, le 23 septembre 1845, et le lot No 7 du rang Sud du canton de Grand Calumet, (Ile du Calumet), octroyé à Walter Thomson, le 15 décembre 1865.

A la tête du rapide, le canal Calumet n'a que 200 pieds de largeur environ, depuis une petite île d'environ cent pieds de large sur cent cinquante pieds de long, sise près de la rive sud ou gauche, jusqu'à l'île du Calumet.

Entre cette petite île et la rive sud, et longeant celle-ci depuis la tête jusqu'au pied du rapide, se trouve la *glissoire à bois* du gouvernement, laquelle a environ 700 pieds de longueur, et, sur la même rive, à une faible distance de cette glissoire à bois, il y a un bon *chemin de portage*.

La différence totale de niveau rachetée par ce rapide, est, d'après le nivellement que j'en ai fait, de 15'18, soit 15 pieds en chiffres ronds, et c'est là ce que l'on doit regarder comme étant la différence de hauteur entre la tête et le pied du rapide, lorsque les eaux sont basses. Cette hau-

teur totale comprend une chute perpendiculaire, véritable cascade, d'environ 5 pieds de haut, à la tête même du rapide, puis un plan incliné dont la hauteur est de 10 pieds et la base de 500 pieds au plus, tel que le tout est indiqué sur les dessins, ci-annexés.

Comme je l'ai dit dans le rapport que j'ai eu l'honneur de vous soumettre le 10 novembre dernier, au sujet des chutes du Grand Calumet, le débit du bras de la rivière Ottawa appelé "Canal du Calumet", à ces dernières chutes, lorsque les eaux sont basses, peut être évalué à 8000 pieds cubes par seconde. Le débit de ce bras de rivière, au Rapide de la Montagne, est pratiquement le même qu'aux chutes du Grand Calumet ; mais comme on doit pourvoir, en tout temps, au flottage des billots et des trains de bois carré, par la glissoire à bois, je réduirai ce chiffre (comme je l'ai fait pour les chutes du Grand Calumet) à 7500 pieds cubes par seconde, et c'est là ce que je considère être le minimum du volume d'eau (par seconde) disponible au Rapide de la Montagne.

Avec cette chute (15 pieds) et ce débit (7500 pieds cubes par seconde), la puissance du pouvoir hydraulique du Rapide de la Montagne est, en chiffres ronds, de 13,000 chevaux-vapeur ; c'est là sa puissance minimum, tandis que la puissance moyenne devrait s'élever à 18000 à 20000 chevaux de force, environ.

Mais en barrant la rivière en amont du rapide, ce qui, je crois, pourrait se faire à relativement peu de frais, on pourrait ajouter la hauteur du rapide Dargis ci-dessous décrit, et qui est d'environ 6 pieds, à celle du rapide de la Montagne, ce qui donnerait, à ce dernier endroit, une chute totale de 21 pieds et une puissance (à l'époque des basses eaux) de près de 19000 chevaux-vapeur.

D'après les données du "Ottawa Ship Canal Survey," un barrage qui relèverait de 7 pieds le niveau actuel des eaux basses, à la tête du rapide de la Montagne, refoulerait l'eau de la rivière jusqu'au pied des chutes du Grand Calumet.

Le profil en long dressé par l' "Ottawa Ship Canal Survey" indique une différence de hauteur de près de 12' 6", entre le niveau de l'eau haute et celui de l'eau basse, à la tête du rapide de la Montagne. Par conséquent, la construction d'un barrage, à cet endroit, y faisant remonter de 6 ou 7 pieds le niveau de l'eau basse, n'élèverait pas le plan d'eau de la rivière même au niveau actuel des hautes eaux, et conséquemment ne causerait pas de grands dommages à la propriété riveraine.

Pour augmenter le débouché du cours d'eau à la tête du rapide,— dans le cas où l'on construirait pareil barrage—afin qu'alors le niveau des hautes eaux ne dépasse pas celui que celles-ci atteignent dans les conditions actuelles, on pourrait ouvrir un canal sur la ligne C D, ou près de cette ligne, indiquée au plan ci-annexé, en traversant la péninsule formée par le coude, très prononcé, de la rivière, et qui est situé un peu au-dessous du rapide. La longueur totale de ce canal serait de 1330 pieds, et sur à peu près la moitié de son parcours il faudrait creuser à une profondeur moyenne de 9 pieds. Un extrait, que l'on trouvera sur la feuille de dessins ci-jointe du profil du canal ou bras du Calumet—d'après l' "Ottawa Ship Canal Survey",—laisse voir une section des terrains le long de la dite ligne C D ou dans son voisinage.

Le rapide de la Montagne et le rapide Dargis constitueraient ensemble un très beau pouvoir hydraulique, qui pourrait être facilement exploité.

Il y a un fort bel emplacement pour une usine sur la rive gauche ou sud de la rivière, juste au pied du rapide, sur ledit lot No 21 du 3e rang de Litchfield. La distance qui sépare cet emplacement de la tête du rapide n'est que d'environ 500 pieds, en droite ligne, et, pour utiliser la puissance de ce rapide, on peut amener l'eau, du bassin supérieur ou bief d'amont à l'emplacement d'usine, dans des canaux ouverts ou dans des grandes conduites forcées, sans qu'il y ait d'obstacles bien sérieux à surmonter. On pourrait établir ces conduites, soit tout près du bord de la rivière en longeant la glissoire à bois, soit le long du chemin du portage, à 300 pieds environ de la rivière.

Il n'existe pas d'emplacement propre à l'installation d'une usine sur le côté opposé de la rivière, c'est-à-dire sur l'île du Calumet (canton du Grand Calumet)

II—RAPIDE DARGIS.

Le rapide Dargis est situé à un mille environ en amont du Rapide de la Montagne, et presque à mi-chemin entre ce dernier et les chutes du Grand Calumet. Il se trouve entre le No 20 du 2e rang du canton de Litchfield et les lots suivants, du canton du Grand Calumet : Nos 1 et 2 du rang Sud, et Nos 8 et 9 du 2e rang de la Réserve du Gouvernement.

Ce rapide n'offre rien de bien remarquable comme pouvoir hydraulique, et je ne vois pas comment, seul, il pourrait être utilisé avantageusement.

Depuis un point—que j'avais d'abord pris pour la tête du rapide Dargis—situé vis-à-vis le centre dudit lot No 9 du 2e rang de la Réserve du Gouvernement, ou dans les environs, jusqu'au pied du rapide, presque en face du milieu du lot No 2 du rang Sud susdit, j'ai trouvé une différence totale de niveau de 4'88 seulement ; et la distance qui sépare ces deux points est d'environ 2300 pieds, mesurée le long du canal principal de la rivière.

Mais il y a, à l'époque des basses eaux, vis-à-vis du lot No 8 du 1er rang de la Réserve du Gouvernement, un petit rapide que l'on peut, de fait, regarder comme faisant partie du Dargis.

Ce dernier n'est peut-être pas exactement comme je l'ai représenté au profil ci-joint, en pente continue : la déclivité est, à certains endroits, interrompue par des paliers ; mais le profil indique la pente moyenne entre les deux extrémités de cette partie de la rivière qui est connue sous le nom de rapide Dargis.

Mes chiffres, quant à la hauteur et à la longueur des chutes du Grand Calumet et du rapide de la Montagne respectivement, concordent assez bien avec ceux du "Ottawa Ship Canal Survey", mais ils ne concordent pas si bien avec ces derniers, quant au rapide Dargis. Sur le profil en long du canal du Calumet dressé par l'"Ottawa Ship Canal Survey", ce dernier rapide est représenté comme ayant une longueur de 1600 pieds seulement, et une chute, à l'époque des eaux basses, de 6 pieds 6 pouces, tandis que j'ai trouvé à peine 5 pieds de chute dans une longueur totale de 2300 pieds.

Le minimum de la puissance du rapide Dargis serait, avec 5 pieds de chute, de 4500 chevaux-vapeur, et, avec 6 pieds et 6 pouces de chute, de 5900 chevaux-vapeur.

Mais, après tout, je crois que cela ne fait guère de différence que la chute soit de 5' ou de 6', 6'', et la longueur du rapide de 1600 ou de 2300 pieds, car même dans les meilleures de ces conditions, c'est-à-dire avec la plus grande chute et la plus faible longueur, je ne vois pas que ce pouvoir hydraulique puisse être avantageusement exploité, surtout lorsque je considère qu'il y en a tout près de plus beaux qui sont encore inexploités.

On ne doit pas cependant conclure de ce qui précède que le rapide Dargis soit absolument sans valeur comme pouvoir hydraulique, et quand je dis : je ne vois pas qu'il puisse être avantageusement exploité, je

raisonne dans l'hypothèse de son utilisation isolée, indépendante de celle du rapide de la Montagne, qui se trouve immédiatement en aval.

Mais si l'on considère le rapide Dargis comme annexe du rapide de la Montagne—ce que l'on devrait faire—alors son importance et sa valeur deviennent tout autres.

Le tout respectueusement soumis,

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS.-ED. GAUVIN,

I. C.

 APPENDICE No 41.

Québec, 29 juin 1901.

A L'HON. S. N. PARENT,

Premier Ministre et Commissaire des
Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Les instructions que j'ai eu l'honneur de recevoir de votre département le 17 août dernier (1900), au sujet de l'inspection des pouvoirs hydrauliques de l'Ottawa, depuis les chutes du Grand-Calumet jusqu'au Portage-du-Fort, m'ordonnaient de faire une inspection rapide des pouvoirs hydrauliques ou des emplacements d'usines sur le bras du "Rocher Fendu," côté sud-ouest de l'île du Calumet, si l'inspection principale ne me prenait pas trop de temps, etc.

Pour me conformer à ces instructions, j'ai profité de l'après-midi de deux dimanches (le 2 et le 9 septembre 1900) et du samedi 15 septembre, après avoir terminé tous mes autres travaux, pour examiner autant que possible le bras du "Rocher Fendu."

Je donne dans le rapport général suivant sur les pouvoirs hydrauliques de l'île du Calumet, les renseignements que j'ai pu obtenir au sujet de ceux du bras du Rocher Fendu, rapport que je n'ai pu vous soumettre plus tôt à cause d'affaires plus pressantes.

Les pouvoirs hydrauliques de l'île du Calumet peuvent être classés comme suit :

A.—Ceux du bras du Calumet, côtés Nord-Est et sud de l'île, qui sont situés entièrement dans la province de Québec :

- 1^o Les chutes du Grand-Calumet ;
- 2^o Le rapide Dargis ;
- 3^o Le rapide de la Montagne ;
- 4^o Les rapides des Sables.

B.—Ceux du bras du "Rocher Fendu," comprenant le canal de la *Glissoire* ("Slide Channel"), au Sud-Ouest de l'île, et situés aussi entièrement dans la province de Québec :

- 1^o Le rapide près de l'extrémité d'amont de l'île Desjardins ;
- 2^o La " Glissoire " (*Timber Slide*) ;
- 3^o La chute Garvin ;
- 4^o Les rapides Crawford.

C.—Ceux du bras du "Rocher Fendu", situés partie dans Québec et partie dans Ontario :

- 1^o " Black Falls " ;
- 2^o " Mice Rapid " ;
- 3^o " Le Rapide du Rat Musqué " (*Muskrat Rapid*) ;
- 4^o " La Barrière " ;
- 5^o " Rapides Longs ". (*Long Rapids*) ;
- 6^o La chute du "Rocher Fendu".

Ces chutes et rapides sont indiqués sur le plan ci-joint de l'île du Calumet (canton du Grand Calumet).

La chute totale ou différence de niveau entre "la Passe" en amont de l'île du Calumet et le lac du "Rocher Fendu", au pied de cette île, est de 87 pieds, d'après les rapports du "*Ottawa Ship Canal Survey*".

CHUTE DU GRAND CALUMET.

Les pouvoirs hydrauliques des chutes du Grand Calumet ont été décrits aussi complètement que possible dans mon rapport du 10 novembre dernier (1900), enregistré dans votre département sous le No 17033/1900, auquel je vous prie respectueusement de vouloir bien vous reporter.

RAPIDE DE LA MONTAGNE ET RAPIDE DARGIS.

Les pouvoirs hydrauliques formés par ces rapides sont également décrits dans un rapport que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 18 décembre dernier (1900). Ce rapport est enregistré dans votre département sous le No 2209-1901.

RAPIDES DES SABLES.

Ces deux rapides ("Rapide du Sable" situé au nord et "Petit rapide du Sable", au sud) sont situés au confluent des bras du "Calumet" et du "Rocher Fendu".

Ils sont l'un à côté de l'autre, séparés seulement par une petite île, et non l'un au-dessus de l'autre ; leur hauteur n'est que de 4'3" et leur longueur de 800 pieds environ, d'après les rapports de l'"*Ottawa Ship Canal Survey*."

La puissance minima de ces rapides réunis doit être d'environ 3800 chevaux ; mais ils n'offrent guère d'avantages comme pouvoirs hydrauliques.

RAPIDE A L'EXTRÉMITÉ D'AMONT DE L'ILE DESJARDINS.

Je n'ai pas visité ce rapide, qui est situé au nord de l'île Desjardins, sur le bras du "Rocher Fendu", en face du lot No 22 du 6e rang du canton du Grand Calumet.

D'après l'"Ottawa Ship Canal Survey," sa longueur est d'environ 1000 pieds et sa chute de 9 pieds. Son pouvoir minimum serait d'environ 3000 chevaux.

LA GLISSOIRE (*Timber Slide.*)

Cette glissoire est située entre les îles Lafontaine et Desjardins. Elle est abandonnée depuis nombre d'années, car les bois suivent maintenant le bras du Calumet.

Je n'aurais pas pu visiter facilement cette glissoire.

La hauteur qu'elle rachète est de 12.'30 sur une distance de 430 pieds.

Sa puissance minima probable est d'environ 1400 chevaux.

CHUTE GARVIN.

La chute Garvin est probablement la plus remarquable qu'il y ait sur le canal nord (au nord de l'île Desjardins) du bras du "Rocher Fendu", et est située en face du lot No 18 du 9e rang du canton du Grand Calumet, lot patenté en 1858.

Cette chute (d'après les rapports de l'"Ottawa Ship Canal Survey") est de 10.'51 de hauteur sur une distance de 200 pieds. La rivière, en amont de la chute, est étroite (environ 300 pieds de large) et obstruée par des roches et des îlots, ce qui fait qu'elle serait très facile à barrer à cet endroit.

Je crois que la hauteur de cette chute pourrait être, à peu de frais, portée à 15 pieds.

On pourrait trouver là un bon emplacement d'usine, et y obtenir une puissance minima d'à peu près 5000 chevaux.

Cet endroit est à 6 milles environ, en droite ligne, du chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

RAPIDES CRAWFORD.

Ils suivent (en descendant la rivière) la chute Garvin, ont une longueur totale de 3100 pieds et une chute de près de 20 pieds. Ils pourraient être utilisés comme pouvoir hydraulique, avec la chute Garvin, car je crois que l'on pourrait facilement barrer la rivière au pied de ces rapides, et que l'on trouverait un bon emplacement d'usine sur le lot ou près du lot No 15 du 9e rang du canton du "Grand Calumet."

J'estime à 7000 chevaux environ le pouvoir minimum de ces rapides

"BLACK FALLS."

Je n'ai pas visité ces chutes, qui, d'après ce que j'ai appris de certains habitants de l'île du Calumet, sont les plus importantes de tout le bras du Rocher Fendu. Leur hauteur totale n'est cependant que de 10 pieds, d'après le rapport de l'"Ottawa Ship Canal Survey."

Je crois que leur puissance totale minima est d'environ 5,700 chevaux. Il faut cependant remarquer que, d'après la carte de la frontière (sur la rivière Ottawa) entre les provinces de Québec et d'Ontario, la plus grande partie de ces chutes se trouve dans Ontario.

"MICE RAPID."

Ce rapide, que je n'ai pas visité, a une chute de 3'21 et une longueur de 4,100 pieds (Rapports du "Ottawa Ship Canal Survey"). Considéré isolément, il ne forme pas, à proprement parler, un pouvoir hydraulique exploitable, mais il pourrait être utilisé avec le rapide du Rat Musqué, qui se trouve plus bas.

Il est situé partie dans Québec et partie dans Ontario.

RAPIDE DU RAT MUSQUÉ (*Muskrat Rapid*).

Le rapide du Rat Musqué, que j'ai visité, est situé en face des lots 6 et 7 du 9e rang du Grand Calumet. Ces deux lots sont patentés.

La chute à cet endroit n'est pas très forte ; elle n'est que de 7 pieds environ, dans une distance de 1300 pieds ; mais il y a, du côté de Québec, dans un canal étroit entre deux îles, une chute perpendiculaire d'environ 6 pieds

Rien ne reste du moulin qui existait autrefois sur ce canal et dont l'emplacement est indiqué par les mots *old mill* (vieux moulin) sur le plan de l'Ottawa dressé en 1859, en rapport avec le projet de canalisation de l'Ottawa.

La plus grande partie de ce rapide est située dans la province de Québec.

J'estime la puissance totale minima du rapide du Rat Musqué à 7000 chevaux.

Autant que j'ai pu en juger, la rivière pourrait y être facilement barrée de manière à élever la chute à 15 pieds environ.

LA BARRIÈRE.

Ce n'est qu'un petit rapide d'à peine 2 pieds de chute sur 900 pieds de longueur. Je ne l'ai pas vu.

RAPIDES LONGS.

Je n'ai pas vu ces rapides non plus, mais, d'après les rapports de l' "Ottawa Ship Canal Survey", ils auraient environ 4,500 pieds de largeur et une chute totale de 16 pieds.

Il est probable que cette chute ou une partie de celle-ci pourrait servir à augmenter la tête d'eau de la chute du Rocher Fendu, dans le cas où la puissance de cette dernière serait utilisée.

CHUTE DU ROCHER FENDU.

C'est là la dernière cascade du bras du Rocher Fendu ; elle se trouve à la tête du lac du même nom. La plus grande partie de cette chute se trouve dans la province de Québec, en face des lots Nos 1 et 2 (patentés en 1884) du 4e rang du canton du Grand Calumet.

Elle n'est pas très forte : n'ayant que de 5', 6" de haut dans 700 pieds de longueur ; mais, comme il est dit ci-dessus, on pourrait probablement augmenter sa hauteur de celle d'une partie des rapides Longs. Sa puissance totale minima est d'environ 5,600 chevaux-vapeur.

CONCLUSION.

Les endroits situés sur le bras du Rocher Fendu qui méritent un examen plus détaillé sont les suivants :

Black Falls,
Chute Garvin et rapides Crawford.
Rapide du Rat Musqué.
Chute du Rocher Fendu.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

CHS.-ED. GAUVIN,

I. C.

APPENDICE No 42.

Québec, 26 mai 1902.

A L'HON. S. N. PARENT,

Premier Ministre

et Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément aux instructions verbales de M. E. E. Taché, sous-ministre des Terres, Mines et Pêcheries, j'ai fait, au mois de mars dernier, une inspection des rapides du " Long Sault ", sur la rivière Ottawa, dans le comté de Pontiac.

Le " Long Sault " n'est pas, comme son nom porterait à le faire croire, un rapide continu, mais bien une série de rapides de longueurs différentes séparés l'un de l'autre par des *piliers*. Il a, en tout, six milles de longueur, en chiffres ronds, s'étendant depuis un point situé à environ un demi-mille en aval du 32e poteau milliaire (à partir de Mattawa), du chemin de fer de Colonisation de Témiscamingue, jusqu'à environ un demi-mille en amont du 37e poteau milliaire du même chemin de fer, ce dernier longeant le " Long Sault " sur la rive est, dans le canton Gendreau, province de Québec. Il s'étend sur presque tout le front du 1er rang de ce canton et comprend toute la partie de la rivière Ottawa qui se trouve entre le lac de Sept-Lieues et le lac Témiscamingue.

Les principaux rapides du " Long Sault " sont :

1^o Le premier rapide que l'on rencontre en montant la rivière à partir du lac de Sept-Lieues, rapide qui ne porte, que je sache, aucun nom particulier ;

2^o Le rapide " Fourneau " ;

3^o Le rapide " Croche " ;

4^o Les " Rapides Plats " ;

5^o Un rapide vis-à-vis l'embouchure du ruisseau Gordon (*Gordon Creek*), au pied du lac Témiscamingue.

Le " Long Sault " est situé, moitié ou à peu près, dans la province de Québec, et moitié dans la province d'Ontario.

Bien que les demandes relatives aux pouvoirs hydrauliques du " Long Sault " qui ont motivé mon voyage, ne s'appliquassent pas à tous ces rapides, j'ai cru devoir les examiner tous, et recueillir, pendant que j'étais sur les lieux, tous les renseignements nécessaires pour évaluer la puissance totale de cette importante section de l'Ottawa.

Dans ce but, j'ai mesuré avec soin la différence de niveau qu'il y a entre la tête du lac de Sept-Lieues, au débarcadère où accostait autrefois le vapeur qui faisait le service sur ce lac, avant la construction du chemin de fer, et l'extrémité aval du lac Témiscamingue, à environ 1000 pieds en amont de l'embouchure du ruisseau Gordon. J'ai déterminé aussi avec soin la hauteur de la rivière au-dessus du niveau du lac de Sept-Lieues, à quatre endroits différents: l'un presque vis-à-vis le 32e poteau milliaire du chemin de fer (en amont du premier rapide), un autre à mi-chemin à peu près entre le rapide "Fourneau" et le rapide "Croche", un troisième près du pied des Rapides Plats, vis-à-vis le 36e poteau milliaire du chemin de fer, et enfin un à la tête de ces derniers rapides, presque vis-à-vis le 37e poteau milliaire.

J'ai fait cette opération en suivant la voie ferrée, parce que celle-ci m'offrait pour cela plus de facilité. Le travail a été fait les 25 et 26 mars dernier, alors que l'eau de la rivière était à peu près à son plus bas niveau.

Les hauteurs de ces différents points sont :

Celle du lac de Sept-Lieues.....	0.'00
“ de la tête du premier rapide.....	8.'20
“ du point situé entre le rapide “ Fourneau ” et le rapide “ Croche ”.....	20.'94
“ du pied des “Rapides Plats”.....	32.'80
“ de la tête des “ Rapides Plats ”.....	48.'75
“ du Lac Témiscamingue.....	56.'50

Je n'ai pas fait de jaugeage spécial de l'Ottawa au Long Sault, parce qu'il m'a semblé que les résultats de jaugeages faits auparavant en d'autres points du même cours d'eau, pouvaient, après avoir subi une modification convenable, être utilisés dans le cas actuel—surtout en tenant compte du fait qu'une partie seulement de la rivière (environ la moitié), appartient à la province de Québec—et donner des résultats suffisamment exacts, au point de vue pratique.

La superficie du bassin de la partie de l'Ottawa située en amont du "Long Sault" calculée d'après les cartes les plus récentes et les plus complètes qui existent de Québec et d'Ontario, est de 11,840 milles carrés dans la province de Québec, et de 6,220 milles carrés dans la province d'Ontario, formant un total de 18,060 milles carrés.

Proportionnellement au débit—résultat d'un jaugeage régulier—de la même rivière aux rapides des Quinze, à l'eau basse, le débit au Long Sault devrait être de 6,500 pieds cubes par seconde, dont la moitié appartient à la province de Québec.

Avec ce débit, les puissances totales des rapides en question (des parties seulement de ces rapides qui se trouvent dans la province de Québec) sont :

1 ^o	Celle du Premier rapide, à la tête du Lac de Sept-Lieues.	3693	ch. vap.
2 ^o	“ “ Rapide “Fourneau”	4062	“
3 ^o	“ des Rapides “Croches”	4432	“
4 ^o	“ “ “Rapides Plats”	5909	“
5 ^o	“ du Rapide du pied du Lac Témiscamingue.....	2585	“
		<hr/>	
Total.....		20,681	ch. vap.

Les hauteurs ou têtes d'eau utilisables à chacun de ces rapides sont, en chiffres ronds :

Au Premier rapide (tête du Lac de Sept-Lieues.....	10	pieds.
“ Rapide “Fourneau”	11	“
Aux Rapides “Croches”	12	“
“ “Rapides Plats”	16	“
Au dernier rapide, pied du Lac Témiscamingue.....	7	“
		<hr/>
Total.....		56 pieds.

Il y a plusieurs endroits sur le Long Sault où la rivière pourrait être barrée sans trop de frais, surtout au premier rapide (à la tête du Lac de Sept-Lieues) où la rivière n'a que 80 pieds de large à l'eau basse.

Du côté de Québec, la berge de la rivière n'est pas très élevée, en général, comme le montre d'ailleurs le profil ci-joint qui fait voir la hauteur du chemin de fer de colonisation de Témiscamingue au-dessus du niveau de la rivière ; du côté d'Ontario, au contraire, elle est généralement plus élevée et plus escarpée que du côté de Québec : les hautes collines sont là plus rapprochées de la rivière qu'elles ne le sont sur la rive opposée.

Les berges de la rivière sont généralement rocheuses.

Les demandes de concession des pouvoirs hydrauliques du Long Sault, faites jusqu'à présent, sont celles de MM. Antoine Charest et Cie., du 28 octobre 1901 (L. 17643—1901), et de M. Rodolphe Lemieux, M. P., pour M. J. O'Brien, du 14 décembre 1901 (L. 20222—1901).

Ces demandes sont toutes deux faites pour la même partie du Long Sault, les "Rapides Plats", avec cependant cette différence, que MM. Charest et Cie, qui ont aussi demandé l'octroi de 710 acres de terre en bordure sur le "Long Sault", ne sollicitent que la concession du pouvoir hydraulique situé dans la province de Québec, en face des lots No 1 à No 12 inclusivement du 1er rang du canton de Gendreau, tandis que M. J. O'Brien demande simplement à acheter le pouvoir hydraulique qui se trouve en face des lots Nos 1 à 13 inclusivement du 1er rang du même canton, sans parler de terrain.

Le dernier de ces pouvoirs hydrauliques comprend le rapide situé à la tête du Long Sault, les Rapides Plats et le rapide Croche, tandis que le premier (en face des lots 1 à 12) comprendrait le rapide qui se trouve à la tête du Long Sault, les Rapides Plats et la partie supérieure seulement du rapide Croche.

Dans le cas de la vente du pouvoir hydraulique demandé par MM. A. Charest et Cie, je crois que la concession de ce pouvoir hydraulique devrait comprendre le Rapide Croche tout entier; qu'elle devrait s'étendre à tout le pouvoir hydraulique situé en face des lots No 1 à No 13 inclusivement, et même se rendre jusqu'à la tête du "Long Sault", en d'autres termes jusqu'au niveau du lac Témiscamingue, au nord du dit lot No 1.

La chute totale de cette section du Long Sault est de 35 pieds, et la puissance totale de la même section (la partie située dans la province de Québec seulement), est de 12,926 chevaux-vapeur, soit, en chiffres ronds, 13,000 chevaux-vapeur, à l'eau basse.

Quant au terrain demandé par MM. A. Charest et Cie, je ferai remarquer que les cinq premiers lots sont déjà vendus, comme suit :

1° Les 50 acres S. O. du lot No 1, patentés à la corporation E. C. R., le 28 mars 1891 ;

2° Le lot No 2, patenté à T. McDougall, en 1896 ;

3° Le lot No 3, vendu à G. Keeler, en 1900 ;

4° Les lots Nos 4 et 5, vendus à T. Bouliane, en 1891.

Je n'ai remarqué aucune amélioration sur les trois derniers de ces lots (3, 4 et 5).

Je crois que le 1er rang de Gendreau est impropre à la culture ; évidemment, il peut se trouver çà et là quelques parcelles de bon terrain, mais, en général, le sol est accidenté et pierreux, et il y a de hautes collines rocheuses et escarpées tout le long du chemin de fer, généralement à peu de distance de la voie.

Le plan ci-annexé a été fait en partie d'après les cartes de la ligne frontière (entre Québec et Ontario) dressées par les arpenteurs provinciaux O'Hanly et O'Dwyer, partie d'après les plans du chemin de fer de colonisation de Témiscamingue, et partie d'après des croquis que j'ai pris au cours de mon exploration du " Long Sault."

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Premier Ministre,
Votre obéissant serviteur,
CHS. ED. GAUVIN,
I. C.

APPENDICE No 43.

Québec, 3 juin 1902.

A l'honorable S. N. PARENT,
Premier Ministre,
et Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Le 21, le 22 et le 23 mars dernier, sur l'ordre verbal que j'avais reçu de M. E. E. Taché, sous-ministre des Terres, Mines et Pêcheries, j'ai fait une inspection des pouvoirs hydrauliques de la partie supérieure de la rivière Kippawa, dans le comté de Pontiac.

Cette rivière est l'émissaire du lac Kippawa, qui couvre une superficie d'environ 124 milles carrés, déduction faite de celle des îles. Ce lac constitue un immense bassin de réserve pour les pouvoirs hydrauliques dont il est ici question, aussi bien que pour ceux de la partie inférieure de la même rivière.

Deux demandes ont été faites pour l'obtention des pouvoirs hydrauliques de la rivière Kippawa : l'une par M. D. B Rochester, d'Ottawa (L. 18 858/01), et l'autre par M. P. T. C. Dumais, de Hull (L. 20 190/01). Quant à ce qui concerne les pouvoirs hydrauliques de la partie supérieure de cette rivière, ces demandes couvrent toutes deux à peu près le même terrain.

M. Rochester a demandé la concession de 320 acres de terre de chaque côté de la rivière, ce qui fait en tout 640 acres ou un mille carré, s'étendant depuis le lac jusqu'à l'endroit appelé "*The Bend of the River*" (le coude de la rivière), environ deux milles plus bas, y compris le pouvoir hydraulique qui se trouve dans le tronçon de la Kippawa compris entre le lac et le pied du premier rapide.

M. Dumais demande à peu près la même chose (terrain et pouvoir hydraulique) que M. Rochester, à la partie supérieure de la rivière, mais il demande de plus la concession des pouvoirs hydrauliques de la partie inférieure de la rivière (près du lac Témiscamingue), avec 630 acres de terrain adjacent.

Je n'ai pas examiné la partie inférieure de la rivière, vu que M. F. A. Tétu, I. C., en avait déjà fait une exploration (L. 18 785/1900).

POUVOIRS HYDRAULIQUES DE LA PARTIE SUPÉRIEURE DE LA RIVIÈRE KIPPAWA

Ce que j'entends ici par la partie supérieure de la rivière Kippawa comprend le tronçon de celle-ci, long d'environ deux milles, qui s'étend depuis le barrage de l'extrémité du lac Kippawa jusqu'à l'endroit appelé "The Bend of the River", en d'autres termes, toute la partie de ce cours d'eau située entre les rangs 7 et 8 du canton Mazonod.

Le barrage dont je viens de parler se trouve à la tête de la rivière, et le pont-route du gouvernement, construit immédiatement en aval, lui est presque accolé, comme on peut le voir sur les plan et profil ci-joints.

A l'époque de ma visite (21 mars 1902), les eaux du lac étaient à peu près à leur plus bas niveau.

En suivant le cours de la rivière, nous rencontrons tout d'abord une chute d'environ quatre pieds et demi de hauteur que forme le barrage ; depuis le pied de cette chute, la rivière, sauf sur une faible longueur où il y a un petit rapide, est à peu près de niveau, jusqu'à un endroit où se trouve une ancienne pile d'amarrage sur la rive gauche ; là, le niveau de la rivière est d'environ 6 pieds 9 pouces plus bas que celui du lac, à l'eau basse. Immédiatement en aval de cette pile, il y a une cascade d'environ 14 pieds de hauteur, puis un *palier* d'environ 1,500 pieds de long ; après quoi la rivière ne forme plus qu'une suite ininterrompue de rapides, jusqu'à ce que nous atteignons le "Coude de la Rivière".

Le nivellement de la Kippawa a été exécuté avec précision depuis le lac jusqu'au pied de la dite chute ; mais, de ce dernier point au "coude de la Rivière", le travail a dû être fait à la hâte avec un petit niveau à réflecteur (*hand level*) parce que la fonte rapide de la glace du lac m'obligeait de quitter au plus tôt cet endroit. Les résultats de ce nivellement nous montrent qu'au "coude de la Rivière", la Kippawa est à .54 pieds plus bas que le niveau des eaux basses du lac Kippawa, résultat qui, je crois, ne doit pas s'éloigner de plus de deux ou trois pieds, en plus ou en moins, du chiffre exact.

Le 22 mars dernier, j'ai fait un jaugeage du cours d'eau au barrage construit à la décharge du lac Kippawa, et j'ai trouvé que le débit y était, aussi exactement que les circonstances m'ont permis de le calculer, de 603 pieds cubes par seconde.

La puissance totale (à l'époque des basses eaux) que représente la partie supérieure de la rivière Kippawa, depuis le lac jusqu'au "coude de la Rivière", est de 3,700 chevaux-vapeur.

Avec un barrage convenable à la décharge du lac, je crois que l'on pourrait obtenir, durant toute l'année, un débit uniforme de deux mille pieds cubes par seconde, ponrvu que l'on puisse régler à volon.é l'écoulement d'une partie des eaux de ce lac par le "Gordon Creek". Avec ce débit constant, la puissance totale du tronçon de la rivière Kippawa qui nous occupe serait de 12,000 chevaux-vapeur, en chiffres ronds.

Le 24 mars dernier, c'est-à-dire à l'époque où le niveau de l'eau du lac était à son point le plus bas, ou presque à ce point, j'ai mesuré le volume d'eau qui se déverse du lac Kippawa dans le "Gordon Creek", par un petit canal qui a été creusé là il y a quelques années. J'ai alors constaté que ce volume n'était que de 43 pieds cubes par seconde.

Cette dernière quantité étant ajoutée au débit de la Kippawa, nous avons un total de 646 pieds cubes par seconde, qui peut être regardé comme le volume total des eaux de la Kippawa se déversant dans la rivière Ottawa à l'eau basse. Je dois dire que ce débit total, qui n'est qu'approximatif, représente, pour un bassin de quelque 2,100 milles carrés en superficie, un si faible rendement, qu'il est probablement plutôt au-dessous qu'au dessus du chiffre exact.

Les berges de la rivière, dans la partie que j'ai visitée, sont accidentées, escarpées et rocailleuses, et en certains endroits elles sont passablement élevées : elles m'ont paru atteindre environ 70 pieds de hauteur.

Il y a dans la partie de rivière dont il s'agit, plusieurs endroits où l'on pourrait assez facilement barrer le cours d'eau.

Il existe peu d'emplacements propres à la construction d'une usine, tant sur une rive que sur l'autre, si ce n'est près du "Coude de la Rivière," c'est-à-dire du lot No. 27 du 7e rang de Mazenod en descendant.

Les lots du canton de Mazenod qui confinent à cette partie de la rivière (depuis le lac jusqu'au "Coude de la Rivière") ne sont pas vendus, et la partie de ces lots qui a été demandée par les personnes nommées plus haut est de peu de valeur, si ce n'est comme terrain pouvant être utilisé pour l'exploitation des pouvoirs hydrauliques. Sur la rive sud, le terrain n'a pas encore été divisé ; sa nature et sa valeur, je le crois bien, sont à peu près les mêmes que cellés du terrain de la rive opposée. Il est bon de

faire remarquer ici que je ne parle pas de la valeur de ces terrains au point de vue des mines, car je n'en connais rien.

Le barrage, à l'origine de la rivière Kippawa, est à 22 milles, en ligne droite, de la station de "Kippawa," tête de ligne de l'embranchement de Kippawa du chemin de fer de Colonisation de Témiscamingue, et la longueur du prolongement de cet embranchement, jusqu'au barrage, sur la rive sud-ouest du lac Kippawa, serait d'environ 25 milles. Il y a un chemin du gouvernement qui conduit de ce barrage à la tête du "Long Sault," sur l'Ottawa, et, en été, un bateau à vapeur, sur le lac Kippawa, met les dits pouvoirs hydrauliques en communication avec la station de Kippawa.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS. ED. GAUVIN,

I. C.

APPENDICE No 44

Québec, 1er mai 1901.

A L'HON. S. N. PARENT,

Premier Ministre et Commissaire des
Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément à vos instructions, qui m'ont été communiquées à Bissett's Creek, Ontario (via Ottawa), le 16 mars dernier, par M. E. E. Taché, assistant-commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, je me suis rendu le 20 du même mois aux rapides de la Cave, sur la rivière Ottawa, pour faire une étude des pouvoirs hydrauliques que l'on pourrait exploiter à cet endroit. Les mêmes instructions m'ordonnaient de vérifier les calculs de M. Tétu, concernant les rapides des Erables.

RAPIDES DE "LA CAVE" ET DE "LA DEMI-CHARGE."

Le rapide de la Cave est situé à environ six milles en amont de Mattawa et en face du lot No 22 du rang de la rivière Ottawa, canton de Boisclerc, province de Québec. Il est à environ 600 pieds de la ligne du chemin de fer Temiscamingue (embranchement du C. P. R.), qui longe la rive gauche de l'Ottawa.

A l'eau basse, le rapide de la Cave n'est pas très fort, puisqu'il n'a que 4.' 54 (disons 4 pieds 6 pouces) de chute totale depuis sa tête jusqu'à celle d'un rapide plus petit, situé à 1500 pieds en aval. Ce petit rapide, qui se trouve à peu près à moitié chemin entre la Cave et un autre rapide, "La Demi-Charge," situé un demi-mille plus bas que la Cave, a une chute de 0.' 77 (environ 9 pouces) et une largeur d'environ 300 pieds. La Demi-Charge a une chute de 4.' 03.

Les différences de niveau entre les points principaux de la rivière (à l'eau basse), de la tête de la Cave au pied de la Demi-Charge, sont les suivantes :

De la tête de la Cave au bas de ce rapide.....	3.' 74
Du pied de la Cave à la tête du petit rapide.....	0.' 80
De la tête du petit rapide à la tête de la Demi-Charge....	0. 77
De la tête de la Demi-Charge au pied de ce rapide.....	4.' 03

Chute totale..... 9.' 34

Ces trois rapides peuvent être regardés comme ne formant qu'un seul pouvoir hydraulique ayant une tête d'eau de 9 pieds 4 pouces.

Un jaugeage de l'Ottawa ne pouvait pas être facilement exécuté à La Cave même, de sorte que le débit de la rivière à cet endroit a dû être déduit des résultats d'un jaugeage que j'ai fait le 30 mars dernier au pont du chemin de fer, à Mattawa, immédiatement en aval de l'embouchure de la rivière de ce nom. Celle-ci était très basse au moment de l'opération.

Le débit de l'Ottawa, à Mattawa, a été trouvé égal à 8,200 pieds cubes par seconde.

En déduisant de ce chiffre ce qui me paraît devoir en être retranché pour tenir compte de la rivière Mattawa et des autres cours d'eau plus petits qui se jettent dans l'Ottawa, entre Mattawa et La Cave (aucun de ces petits cours d'eau n'a d'importance, à l'eau basse), j'estime que le débit de l'Ottawa, à La Cave, est de 7,800 pieds cubes par seconde.

La puissance minima des trois rapides en question (La Cave, le petit rapide et la Demi-Charge) est de 8,300 chevaux-vapeur, en chiffres ronds, dont la moitié ou 4,150 c.-v. appartiennent à la Province de Québec.

Le bras principal de l'Ottawa, à la tête de La Cave, n'a que 300 pieds environ de largeur à l'eau basse, et est admirablement adapté à la construction d'un barrage au moyen duquel on pourrait augmenter la tête d'eau d'à peu près 13 pieds, ce qui donnerait une chute totale d'environ 22 pieds.

La puissance totale minima atteindrait, dans ces conditions, environ 20000 chevaux-vapeur ; mais il ne faut pas perdre de vue qu'une augmentation de la tête d'eau à La Cave ferait en quelque sorte disparaître le rapide des Erables, situé à environ 4 milles en amont, attendu qu'il y a, même à l'eau basse, très peu de chute entre le pied des Erables et la tête de La Cave. Je ne crois pas cependant qu'une augmentation de 2 ou 3 pieds seulement (à l'eau basse) pût affecter sensiblement les rapides des Erables. Avec cette augmentation, la puissance minima serait de 10,000 chevaux-vapeur.

Dans le cas où l'on construirait un barrage à la tête de La Cave, on devrait prendre des mesures pour que, dans aucun cas, l'eau de la rivière ne s'élève pas beaucoup au-dessus de la limite extrême actuelle des hautes eaux, car une grande partie de la voie du chemin de fer de Temiscamingue, entre La Cave et les Erables, n'est qu'à 5 pieds environ au-dessus de cette limite.

Un barrage à la tête de La Cave qui produirait un exhaussement du niveau de la rivière entre cet endroit et les Erables, comme je l'ai dit plus haut, n'inonderait aucun terrain de valeur, ni d'un côté ni de l'autre de la rivière.

A la tête de La Cave, le niveau moyen de l'eau est à 5 pieds à peu près au-dessus de l'étiage, tandis que le niveau extrême des hautes eaux en est à 13 pieds environ.

Le niveau de la voie du chemin de fer de Temiscamingue, à quelque 1,000 pieds au sud du 6e poteau milliaire (6 milles de Mattawa) était à 24 pieds au-dessus de l'eau basse à la tête des rapides, c'est-à-dire au-dessus du niveau de l'eau, à cet endroit, le 23 mars 1901, alors que la rivière était à ou presque à son niveau le plus bas.

C'est sur la rive située dans la province de Québec qu'on trouve le meilleur emplacement pour une usine.

En réalité, on peut dire que tous les avantages que présente ce magnifique pouvoir hydraulique, au point de vue de l'exploitation, se trouvent du côté de la province de Québec : le chemin de fer de Témiscamingue à peine à un jet de pierre des rapides ; entre la voie ferrée et la rivière un beau terrain bien adapté pour la construction de grands bâtiments, et l'installation de voies d'évitement, etc., comme il en faut généralement auprès des grands établissements industriels ; et enfin, s'il s'agissait d'installer là une grande scierie ou une fabrique de pulpe, un vaste espace où l'on pourrait retenir une quantité considérable de billots, dans l'anse profonde située immédiatement en amont des rapides, ainsi que dans une grande baie située à environ un quart de mille plus loin.

Le grand terrain ou emplacement d'usine dont il est question plus haut, situé dans la province de Québec, a environ un demi-mille de longueur, en suivant la rivière, (front des lots Nos 19, 20, 21 et 22 du rang de la rivière Ottawa) sur environ 1000 pieds de largeur, et couvre une superficie d'à peu près 60 acres. Bien que rocheux, ce terrain est cependant assez uni et présente une pente douce, du chemin de fer à la rivière.

Je crois que ces lots dont je viens de parler sont vacants.

Du côté de la province de Québec, il y a, entre la petite île à la tête de la Cave et la terre ferme, un canal qui pourrait être utilisé dans l'exploitation du pouvoir hydraulique dont il s'agit. Il a environ 50 pieds

de largeur, est droit, a des rives élevées et mesure à peu près 400 pieds de longueur. Ce canal est fermé par un barrage en bois à son extrémité d'amont, afin d'empêcher les billots d'y passer. La crête de ce barrage est à 15 pieds environ au-dessus de l'étiage.

En somme, La Cave offre de grands avantages comme emplacement d'usine, bien que la chute naturelle n'y soit pas très forte. Comme propriété industrielle, le terrain situé dans le voisinage immédiat de ces rapides a certainement une grande valeur.

RAPIDES DES ÉRABLES.

Les rapides des Érables sont situés sur la rivière Ottawa, à environ 4 milles en amont de La Cave et en face des lots Nos 14, 15 et 16 du 7e rang du canton de Boisclerc, dans la province de Québec.

Ces rapides ont, à l'eau basse, une *chute* totale de 12' 85, soit 13 pieds en chiffres ronds, et une longueur d'environ 2000 pieds.

Le seul cours d'eau important qui se jette dans l'Ottawa entre La Cave et les Érables étant le *Colton Creek* (ruisseau Colton), du côté de Québec, dont le débit est très faible à l'eau basse, j'estime, d'après les résultats du jaugeage que j'ai fait à Mattawa, le débit de l'Ottawa, aux Érables, à 7,700 pieds cubes par seconde.

Avec ce débit et la chute susdite, la puissance minima des rapides en question est de 11,300 chevaux-vapeur, dont la moitié (5,650 c. v.), appartient à la province de Québec.

A la tête comme au pied de ces rapides, la différence de hauteur entre le niveau des hautes eaux et celui des basses eaux est d'environ 11 pieds.

La voie du chemin de fer de Temiscamingue, vis-à-vis le débarcadère inférieur de l'ancien tramway, aux pieds des rapides, est à 25' 00 au-dessus du niveau de l'eau basse.

Bien que, à proprement parler, l'Ottawa, à la tête de ces rapides, ait environ 1,000 pieds de largeur, son canal principal, à l'eau basse, n'en a guère que 250, c'est-à-dire entre la rive gauche (côté de Québec) et l'extrémité d'une longue péninsule—coupée en deux ou trois endroits par de petits canaux—s'avancant de la rive d'Ontario dans la rivière, presque à angle droit avec la direction générale des rives.

Cette péninsule, qui est presque complètement submergée à l'époque des hautes eaux, constitue certainement ce que les rapides des Érables

offrent de plus remarquable. Elle serait d'un très grand avantage pour la construction d'un barrage au moyen duquel on pourrait au moins doubler la hauteur de la chute.

Un pareil barrage ferait refouler l'eau à tel point que le petit pouvoir hydraulique des rapides de la Montagne, à 4 milles en amont des Erables et au pied du lac de Sept-Lieues (Seven League Lake), disparaîtrait complètement, car d'après le profil en long du chemin de fer de Temiscamingue, il n'y a que très peu de chute entre les rapides des Erables et ceux de la Montagne, et la chute de ces derniers n'est que d'environ 5 à 6 pieds.

Du côté de la province de Québec, la rive est passablement abrupte et la voie du chemin de fer de Temiscamingue longe la rivière tout près du bord, surtout immédiatement en aval du pied des rapides; de sorte qu'il n'y a là que très peu d'espace libre pour une usine. Du côté nord du chemin de fer, le terrain est élevé, rocheux et escarpé.

Il y a un fort bel emplacement pour une usine du côté d'Ontario, où le terrain—bien que rocheux, inégal et entrecoupé de ravins—offre des avantages pour la construction d'un grand établissement industriel. Malheureusement ce bel emplacement est privé de moyens de communications.

Comme je l'ai dit dans la première partie de ce rapport, la construction d'un barrage à la tête des rapides de La Cave, qui augmenterait d'environ 13 pieds la tête d'eau à cet endroit, aurait pour effet de noyer complètement les rapides des Erables.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

CHS. ED. GAUVIN.

APPENDICE No 45.

— — —
 Québec 10 novembre 1900.

A L'HON. S. N. PARENT,

Premier Ministre et Commissaire des
 Terres, Forêts et Pêcheries,
 Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément aux instructions que j'ai reçues de votre département, le 17 août dernier, je me suis rendu dans les derniers jours du même mois, aux chutes du Grand Calumet, sur la rivière Ottawa, pour examiner les grands pouvoirs hydrauliques créés par ces chutes, et j'ai l'honneur de vous présenter, de cet examen, le rapport suivant :

I.—DESCRIPTION GÉNÉRALE.

Les chutes du Grand Calumet sont situées dans le comté de Pontiac, à 65 milles environ en amont de la cité d'Ottawa, sur le bras de la rivière Ottawa, connu sous le nom de "Canal du Calumet", à l'est de l'Île du Calumet, qui forme le canton du Grand Calumet et se trouve à environ $3\frac{1}{2}$ milles de distance, en droite ligne, de la station de chemin de fer la plus voisine, "Clark's Station", sur le chemin de fer de Jonction de Pontiac au Pacifique.

Ces belles chutes, qui forment un des pouvoirs hydrauliques les plus remarquables de toute la rivière Ottawa, se trouvent entre le village de Bryson, sur les lots Nos 14, 15, 16 et 17 du 1er rang du canton de Litchfield, sur la rive est, et les lots Nos 2, 3, 4, 5, 6 et 7 du 1er rang de la Réserve du Gouvernement comprise dans le rang sud du canton du Grand Calumet, sur la rive ouest. Elles sont formées par une suite de cascades et de rapides parsemés d'îles, séparés çà et là par des bassins. Leur longueur totale, mesurée suivant l'axe de la rivière, depuis le barrage du gouvernement, au nord de l'île No 10, jusqu'au pied du vieux portage, sur l'Île du Calumet, est d'un peu plus d'un mille, soit 5,550 pieds ; mais la distance en ligne droite, de l'extrémité sud du dit barrage au pied du dernier rapide, presque vis-à-vis le débarcadère de l'ancienne traverse (sur l'Île du Calumet), n'est que d'environ 4,600 pieds.

La différence totale de niveau entre la tête et le pied de ces chutes, c'est-à-dire entre la surface de l'eau immédiatement en amont du barrage

du gouvernement et celle de la rivière à l'emplacement de l'ancienne traverse, est de 57 pieds, en chiffres ronds, ce que j'ai constaté par un nivellement fait entre ces deux points, dans les premiers jours de septembre dernier, alors que l'eau était à 2 ou 3 pieds au-dessus de son niveau le plus bas:

Les feuilles de dessins ci-jointes contiennent :

Feuille No 1—1^o Un plan général des chutes du Grand-Calumet, à l'échelle de 400 pieds au pouce. Ce plan est un extrait des cartes de l'*Ottawa Ship Canal*, déposé au Département des Travaux Publics, à Ottawa, avec de nombreuses additions qui y ont été faites d'après le plan de la "Réserve du Gouvernement," Ile du Calumet, par H. O'Sullivan, inspecteur des arpentages ; d'après le plan cadastral du village de Bryson, et aussi d'après mes observations personnelles faites sur le terrain ;

2^o Un profil des *glissoires*.

3^o Deux profils différents de la rivière, de la tête au pied des chutes ;

4^o Un profil en long d'un ravin, situé dans l'Ile du Calumet, s'étendant depuis un point qui se trouve à une faible distance en amont de la tête des chutes jusqu'au débarcadère de l'ancienne traversée, au pied des chutes.

Feuille No 2—1^o Coupe transversale (avec plan auxiliaire) du bras du Calumet (Rivière Ottawa), à la traverse, en face du lot No 15 du 1er rang du canton du Grand Calumet, où j'ai jaugé ce bras.

2^o Une coupe transversale du canal de tête des *glissoires* du Grand Calumet.

3^o Une coupe transversale du canal d'amenée du moulin à farine de M. Thos Moran, au village de Bryson.

II.—POUVOIRS HYDRAULIQUES

Les chutes du Grand Calumet peuvent être considérées comme formant trois groupes distincts de pouvoirs hydrauliques :

Premièrement, ceux qui tiennent aux îles Nos 10, (partie est) 11 et 12 ;

Deuxièmement, ceux qui tiennent à la partie sud de l'île No 10 et aux îles Nos 9, 8, 7, 6 et 5 ;

Troisièmement, Ceux des îles Nos 1, 2, 3 et 4.

Pour déterminer la puissance collective de ces trois groupes ou, en d'autres termes, la puissance totale des chutes du Grand Calumet, j'avais d'abord à m'assurer du débit du bras du Calumet à cet endroit. Cependant, comme je ne pouvais facilement jauger la rivière aux chutes mêmes, je décidai de faire cette opération à quatre milles plus haut environ, en face du village de Calumet, où le débit est sensiblement le même qu'aux chutes, et où je pouvais me servir, pour l'exécution de ce travail délicat, du bac traversier et du câble tendu en travers de la rivière qui s'y trouvent. (Voir les dessins du plan No 2).

Au moment de l'opération, le niveau de la rivière, là où fonctionne ce bac, était à 3 pieds environ au-dessus de l'étiage et de 5 à 6 pieds en contre-bas du niveau des hautes eaux ordinaires, ce qui donnerait une différence totale de niveau entre les hautes eaux et les basses eaux d'environ 8 à 9 pieds. Au sujet des oscillations du niveau de l'Ottawa en général, je citerai l'extrait suivant du rapport de M. Walter Shanley, sur le projet de navigation de l'Ottawa et de la rivière des Français (1858) :

“ Le coût des écluses sur la rivière Ottawa ne sera pas peu augmenté par suite de la nécessité qu'il y aura de construire des bajoyers très élevés à l'entrée de plusieurs des canaux à cause des grandes variations de niveau, la différence de hauteur entre l'étiage et l'eau la plus haute, atteignant en certains endroits jusqu'à douze pieds ; nulle part elle n'est inférieure à six pieds.”

La rivière, mesurée transversalement (à angle droit avec sa direction générale à cet endroit) avait 1,059 pieds de large, et sa profondeur variait de 0 à 14 pieds ; sa profondeur moyenne était de 10 pieds et 7 pouces.

La surface de la section transversale de la rivière à l'endroit susdit, est de 11,196 pieds carrés, mais il est probable qu'à l'extrême eau basse elle ne serait pas de plus de 8,000 pieds, alors que la largeur de la rivière serait réduite à 950 pieds environ.

La vitesse du courant a été mesurée au moulinet en 286 points différents de la section transversale, c'est-à-dire presque à chaque pied de profondeur, à partir de la surface, sur des verticales espacées de 40 pieds le long du câble du bac traversier. De cette manière, la section transversale était donc divisée en sous-sections d'environ 40 pieds de largeur chacune (la largeur réelle d'une sous-section étant égale à la projection, sur la section transversale menée normalement à la direction de la rivière, des 40 pieds mesurés le long du câble.)

Ces lignes verticales ont été considérées comme axes des sous-sections, et la moyenne des vitesses observées sur chacune d'elles a été prise comme vitesse du courant dans toute la sous-section correspondante ; c'est ainsi que le débit de chaque sous-section a été calculé.

Le débit total constaté est de 16.565 pieds cubes par seconde, correspondant à une vitesse moyenne d'écoulement (pour la section transversale tout entière) de 1'.48 par seconde.

Mais ce ne sont pas là le débit ni la vitesse moyenne à l'étiage ; ce sont les résultats de mesures prises quand le niveau de l'eau était, comme je l'ai dit, à 3 pieds environ au-dessus de son niveau le plus bas, ou à un point qui peut être considéré comme le niveau moyen d'été.

A l'étiage, la surface de la section transversale de la rivière, à l'endroit susdit, serait probablement réduite à environ 8.000 pieds carrés, et la vitesse moyenne à 1 pied par seconde ou à peu près. On peut donc raisonnablement supposer que le débit minimum total ne dépasserait pas alors 8000 pieds cubes par seconde.

Avec ce débit minimum et les 57 pieds de chute totale dont j'ai parlé plus haut, la puissance minima de toutes les chutes réunies du Grand Calumet serait égale à bien près de 52,000 chevaux-vapeur.

Un jaugeage fait dans le canal de la tête des glissoires, donne un débit de 190, disons 200, pieds cubes par seconde. Mais les écluses à la tête des *glissoires*, étaient alors partiellement fermées, de sorte que le volume d'eau admis dans ces glissoires était très minime, et l'on peut admettre en toute sûreté que le volume d'eau nécessaire au flottage libre des bois dans les glissoires doit être 2 fois et demie plus grand que celui qui s'y écoulait alors, soit 500 pieds cubes par seconde.

Si nous déduisons ces 500 pieds cubes du débit minimum total admis pour le bras du Calumet, aux chutes du Grand Calumet, nous obtenons 7,500 pieds cubes par seconde comme débit total minimum probable des chutes du Grand Calumet proprement dites.

La puissance minima totale de ces chutes peut donc être évaluée à 50,000 chevaux, en chiffres ronds.

J'examinerai maintenant les différents groupes de pouvoirs hydrauliques dont j'ai parlé plus haut.

 PREMIER GROUPE.

A la tête des chutes, la rivière se divise en trois bras ou canaux : 1^o Le canal des glissoires, du côté de l'île du Calumet ; 2^o le bras qui se trouve entre la rive est de l'Ottawa et l'île No 12: 3^o le bras situé entre les îles Nos 10 et 12.

Le premier groupe comprend ce que j'ai appelé la première chute, (la première que l'on rencontre en descendant la rivière en partant de la tête des cascades) située entre les îles Nos 10 et 12, et la seconde chute, entre les îles Nos 11 et 12. Une autre chute existait entre l'île No 11 et la rive est de l'Ottawa (côté de Bryson), mais un barrage a été construit à la tête de cette chute, de sorte que l'eau qui s'y déversait s'écoule maintenant, partie par le bras situé entre les îles Nos 11 et 12, et partie par le canal du moulin à farine de M. Thomas Moran, construit sur la rive est, au pied de cette dernière chute.

La puissance totale minima de ce 1er groupe est d'environ 20,500 chevaux.

Il était impossible de jauger séparément les deux canaux séparés par l'île No 12. Il n'y a pas une grande différence entre les débits de ces deux canaux ; cependant celui de l'est, entre la terre ferme et l'île No 12, semble être plus important et peut être évalué, autant que j'ai pu en juger dans les circonstances, à 4100 pieds cubes par seconde, laissant 3400 pieds cubes pour le débit du bras situé entre les îles No 10 et 12.

Avec les 24 pieds de tête qui existent ici et qui sont comptés à partir du niveau de la rivière immédiatement en amont du barrage du gouvernement, la puissance totale minima de la première chute—celle-ci a une nappe d'eau perpendiculaire de 12 à 15 pieds—et des rapides situés immédiatement en amont et en aval, est égale à 9300 chevaux. Mais les facilités d'utilisation de cette puissance ne sont pas très grandes, car il n'existe dans le voisinage de la chute aucun endroit offrant l'espace nécessaire pour une grande installation. Le seul endroit qui m'a paru convenable pour la construction d'une usine se trouve dans une petite baie sur le côté est de l'île No 10, en face de la chute No 2,—entre les îles Nos 11 et 12— et au bout d'un ravin profond qui existe dans l'île No 10, comme on le voit approximativement sur le plan ci-joint (feuille No 1).

Au fond de cette petite baie, on pourrait construire un barrage sur le ravin dont je viens de parler, et qui s'étend, dans la direction du nord, depuis la baie jusqu'à la tête de l'île No 10, où un petit canal d'environ

400 pieds de longueur et peu profond, pourrait mettre la tête de ce ravin en communication avec la rivière, en amont du barrage du gouvernement. Une chute verticale de 26 pieds de hauteur (différence de niveau entre l'Ottawa, en amont du barrage du gouvernement et le bassin situé immédiatement en aval de l'île No 11) pourrait ainsi être créée dans cette baie. On obtiendrait là, de cette manière, à relativement peu de frais, une puissance de 1000 à 2000 chevaux. Cet endroit conviendrait bien à une pulperie ou à une scierie, car le bois pourrait être amené au moulin par le canal susdit, dont la moitié a été creusée par la nature.

La chute No 2, une très belle cascade, ne peut être utilisée directement parce qu'elle se trouve complètement isolée—située qu'elle est entre les deux petites îles Nos 11 et 12—et parce qu'il n'existe auprès d'elle aucun emplacement convenable pour la construction d'une usine.

Les îles Nos 11 et 12 ont été patentées à l'honorable Geo. Bryson, le 2 décembre 1882.

Le moulin à farine de M Thomas Moran, moulin dont il a été question plus haut, se trouve sur le lot No 15 du 1er rang du canton de Litchfield, dans le village de Bryson.

J'ai fait un jaugeage du canal de ce moulin et j'ai trouvé son débit égal à 51 pieds cubes par seconde, ce qui ne donne, avec les 17 pieds de la tête d'eau utilisée, que 100 chevaux de force.

La tête d'eau, à cet endroit, pourrait être portée à 24 pieds ou à peu près, en barrant le canal entre les îles Nos 11 et 12, et une grande puissance (10,000 chevaux) pourrait y être très facilement exploitée. Je dis très facilement, parce que ces 24 pieds de chute peuvent être obtenus dans une distance de 150 pieds à peine, et à relativement peu de frais

Un barrage a déjà existé, je crois, dans le canal situé entre les îles Nos 11 et 12; on en voit encore les ruines à l'extrémité sud de l'île No 12. Le barrage de ce canal, outre qu'il aurait pour effet d'augmenter la tête d'eau près de l'emplacement du moulin, créerait, entre le côté est de la rivière et l'île No 12, un bassin spacieux pour le garage des billots.

L'emplacement du moulin de M. Moran présente certainement des dispositions fort avantageuses au point de vue de l'exploitation, et, comme je l'ai déjà dit, la puissance qui s'y trouve pourrait être très facilement exploitée.

DEUXIÈME GROUPE.

Entre le pied de la deuxième chute et la cascade suivante, dans le canal principal, se trouve un bassin d'environ 1400 pieds de long sur 800 pieds de large, profond et couvrant une étendue d'environ 18 acres. D'après les indications visibles sur les berges rocheuses de la rivière, le niveau de l'eau haute, dans ce bassin, s'élèverait à 7'6" environ au-dessus du niveau du 8 septembre dernier, que je considère comme niveau moyen d'été.

Du côté ouest de ce bassin et à peu près à mi-chemin entre les îles Nos 7 et 11, un petit cours d'eau prenant sa source dans l'élargissement du canal des glissoires, entre la 1re et la 2e glissoire, se jette dans ledit bassin du canal principal du bras du Calumet. La différence de niveau entre ce dernier et l'élargissement du canal des glissoires est de 20 pieds.

Sur la rive droite de ce petit cours d'eau, c'est-à-dire sur l'île No 9, se trouve une ancienne scierie connue sous le nom de Carmichael's Mill. Elle est maintenant abandonnée; le bâtiment (solide construction en bois) est encore en bon état, mais il ne renferme plus de machines. Les bords de l'île No 10 sont élevés, rocheux et escarpés. Cette ancienne scierie est située au meilleur endroit d'où l'on puisse utiliser la puissance de ce petit cours d'eau.

Le barrage-déversoir construit entre les îles Nos 9 et 10 a environ 21 pieds de longueur, et, à l'époque de mon inspection, la hauteur d'eau sur la crête de ce barrage était de 6 pouces, donnant un débit d'environ 23 pieds cubes par seconde. Ce débit, avec la chute totale de 20 pieds, ne représente que 50 chevaux de force. Cette puissance pourrait cependant être augmentée en laissant écouler une plus grande quantité d'eau par la porte de l'écluse supérieure de la première glissoire.

Le petit et très court canal situé entre les îles Nos 8 et 9 était à sec lors de ma visite, car il est fermé à l'amont par un barrage-déversoir en bois. La tête d'eau de ce petit canal est d'environ 20 pieds, comme à l'ancienne scierie de Carmichael, et il pourrait fournir une puissance relativement faible.

Entre les îles Nos 7 et 8 se trouve un canal étroit et tortueux, que je considère comme un bras du canal principal du Calumet. Ce bras est barré à son extrémité supérieure, évidemment pour empêcher les billots d'y entrer, à l'eau haute. La différence de niveau entre les extrémités de

ce bras, c'est-à-dire entre le grand bassin susdit et le bassin inférieur de la rivière, est de 13 pieds, mais la tête y pourrait être facilement élevée de 20 pieds — c'est là la hauteur entre le bassin d'eau profonde du bras principal et l'élargissement du canal des glissoires, au pied de la première glissoire — et être ainsi porté à 33 pieds. Il n'y a cependant pas beaucoup d'espace pour une grande usine, à l'embouchure de ce petit bras, mais, sous d'autres rapports, la situation est excellente et l'on pourrait y utiliser à peu de frais une assez grande puissance. Une conduite d'amenée que l'on construirait, du bassin supérieur ou élargissement du canal des glissoires à l'emplacement de l'usine, n'aurait pas plus de 350 à 400 pieds de longueur.

Il y a une fort jolie cascade entre les îles Nos 6 et 7, mais je ne crois pas que sa puissance puisse être utilisée facilement ni avec profit.

La chute située entre l'île No 6 et la rive Est ne peut être utilisée directement, car cette rive, vis-à-vis l'île et aussi de là à l'ancienne traverse, est rocheuse et escarpée.

TROISIÈME GROUPE.

Entre les chutes du deuxième groupe et celles du troisième, il y a un bassin d'environ 400' sur 600', dont la superficie est à peu près 5 acres et demie.

La différence de niveau entre ce bassin et celui, plus petit, qui se trouve immédiatement en aval, au bas de la 3e glissoire, est de 11 pieds.

Il existe un barrage entre les îles Nos. 4 et 8, et une écluse entre les îles Nos 2 et 4. Cette écluse a une porte par laquelle une partie de l'eau du canal principal du Calumet peut s'écouler dans celui des glissoires.

Je ne crois pas que l'on puisse utiliser avantageusement les pouvoirs hydrauliques de ce dernier groupe. On pourrait peut-être construire une usine à l'extrémité aval de l'île No 2, près de l'ancien barrage, où l'on pourrait avoir une tête d'eau de 11 pieds dans une courte distance, mais il faudrait examiner avec soin cet emplacement à l'époque des hautes eaux, avant de décider, s'il est vraiment possible d'y construire une usine ou non. Comme je l'ai dit plus haut, la rive Est de l'Ottawa, vis-à-vis ce 3e groupe, est élevée, rocheuse et escarpée.

UTILISATION TOTALE DES CHUTES.

Pendant toute la durée de mon séjour au Grand Calumet, j'ai cherché comment on pourrait avantageusement exploiter toute la puissance des chutes du Grand Calumet, ou au moins celle d'une grande partie de ces chute.

Il y a, sur le côté Ouest de la rivière, près du pied des chutes, c'est-à-dire à l'emplacement du débarcadère de l'ancienne traverse, sur le lot No 7 du premier rang de la réserve, dans le canton du Grand Calumet, un endroit propre à l'érection de bâtiments comme il en faudrait construire probablement pour une grande installation industrielle qui utiliserait les 57 pieds de chute et une grande partie du débit de la rivière, soit une puissance de 25,000 à 30,000 chevaux ; mais la question est de savoir comment amener économiquement en ce point un grand volume d'eau s'y écoulant sous la tête d'eau de 57 pieds.

Informé par un des habitants de la localité qu'il existait, sur le côté ouest de la rivière et non loin de la berge, un ravin s'étendant presque sans interruption depuis un point situé à une faible distance en amont des chutes jusqu'au débarcadère de l'ancienne traverse, je crus devoir y passer.

L'impression que me causa cette première visite fut si favorable que je décidai de faire de ce ravin un examen instrumental. J'en fis donc un nivellement, afin de me rendre compte s'il serait avantageux ou non d'en profiter pour faire un canal de dérivation à très faible pente par lequel on amènerait, en les maintenant sensiblement au même niveau que celui qu'a la rivière à l'amont des chutes, une grande partie du volume d'eau du bras du Calumet jusqu'à un point situé à quelques centaines de pieds de l'emplacement d'usine susdit, d'où ce volume d'eau pourrait être amené aux turbines de l'usine dans de grandes conduites.

Malheureusement, la création d'un pareil cours d'eau artificiel serait très coûteux; car, même en supposant le plafond du canal établi à six pieds seulement en contre-bas du niveau ordinaire des basses eaux en amont des chutes, il faudrait traverser un faite s'élevant à environ 56 pieds au-dessus de ce plafond, et les longueurs des divers tronçons de ce canal ainsi que les hauteurs du déblai correspondant à chaque tronçon seraient comme suit, savoir :

Sur 1350' de long, la tranchée aurait plus de 40 pieds de profondeur, soit 45' en moyenne ;

Sur 1000'	de long,	elle aurait de	30' à 40'	de profondeur ;
" 1050'	"	"	" 20' à 30'	"
" 1250'	"	"	" 10' à 20'	"
" 1550'	"	"	6 pieds	"

6200' serait donc à peu près la longueur totale de la tranchée.

Décidément, la construction d'un pareil canal ne serait pas pratique, et il est probable que la meilleure solution du problème consisterait :

1^o A exhausser le barrage du gouvernement, au nord de l'île No 10, forçant ainsi un plus grand volume d'eau à passer par le canal des glissoires, qui pourrait être élargi à relativement peu de frais.

2^o A barrer les deux canaux (le coût en serait insignifiant) qui séparent, l'un les îles Nos 9 et 10, et l'autre les îles Nos 8 et 9, afin d'élever le plan d'eau du bassin (ou élargissement du canal des glissoires) situé entre la première et la deuxième glissoires, jusqu'au niveau de la rivière en amont du barrage du gouvernement, rapprochant ainsi, et de beaucoup, le bief d'amont de l'emplacement d'usine.

3^o A amener l'eau de ce bief dans de grandes conduites forcées qui seraient établies sur la rive ouest jusqu'à l'emplacement d'usine dont j'ai parlé plus haut, distance d'environ 2,500 pieds.

* * *

Ainsi situés, dans la plus belle région forestière de cette Province, très remarquable aussi par ses minéraux—" la région de l'Ottawa abonde en minéral de fer très riche, dit Mr. Walter Shanley dans son rapport déjà cité sur le projet de navigation de l'Ottawa et de la rivière des Français ("*Ottawa & French River Navigation Project*")—ces magnifiques pouvoirs hydrauliques du Grand Calumet ne peuvent manquer d'attirer l'attention des capitalistes et des grands industriels.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

CHS.-ED. GAUVIN, I. C.

APPENDICE No 46.

Québec, 31 mai 1900.

A l'Honorable Monsieur PARENT,
Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Commissaire,

Pour remplir la mission que vous m'avez fait l'honneur de me confier il y a quelque temps, je me suis transporté, le 22 du courant, aux Grandes Piles, où j'ai fait une étude de l'importante chute qui se trouve à cet endroit, sur la rivière St-Maurice.

Ce temps, pour faire pareille étude, je dois l'avouer, n'était pas propice, car le niveau du St-Maurice était alors très élevé (environ 10 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse ordinaire), et, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, c'est lorsqu'une rivière est à son étiage qu'il convient mieux d'y faire une étude comme celle dont il s'agit.

La chute des Grandes Piles est située vis-à-vis l'extrémité sud du village de St-Jacques-des-Piles, à un endroit où le St-Maurice a environ 1,000 pieds de largeur.

Le 23 mai dernier, jour où j'en ai fait le mesurage, la chute des Grandes Piles n'avait que 9'84 de hauteur, soit 10 pieds en chiffres ronds, et on m'a informé qu'il arrive quelquefois, à l'époque des crues, et surtout à celle de la débâcle, que la hauteur de cette chute diminue considérablement, au point de devenir complètement nulle. Cela, il est vrai de dire, ne dure jamais bien longtemps et n'arrive pas même tous les ans.

A l'époque de ma visite, la grande île, qui est figurée sur le plan du cadastre (plan à l'échelle de 20 chaînes au pouce) de la paroisse de St-Jacques-des-Piles, et qui se trouve comme en plein milieu de la rivière, était complètement noyée, et il pouvait y avoir, m'a-t-on dit, comme un pied d'épaisseur d'eau sur la partie la plus élevée de cette île qui n'est qu'un rocher nu et plat. L'îlot qui fait suite en quelque sorte à la pointe ou presque île portant le No. "121g", et qui n'en est séparé que par un petit canal dans lequel il ne coule, à l'eau basse, qu'un mince filet d'eau, est en ce moment en partie découvert ; mais, à l'époque des plus hautes eaux, il est entièrement submergé.

Il y a, comme on le voit, à cet endroit du St-Maurice, des variations considérables dans le niveau de la rivière. Ainsi, d'après les renseignements que j'ai pris auprès du gardien des estacades du Gouvernement Fédéral, à la Pointe-Madeleine, située à un mille et demi environ en amont de la chute des Grandes Piles, où on enregistre chaque jour de l'année la hauteur de l'eau du St-Maurice, le niveau, le 23 du courant, était de 10'7" au-dessus de celui de l'eau basse ordinaire ; généralement, l'automne, l'eau ne s'élève qu'à 5 pieds au-dessus de ce dernier niveau. Les plus basses eaux connues sont descendues à environ 1'8" au-dessous du niveau de l'eau basse ordinaire, et, en 1896, l'eau du printemps est montée jusqu'à 28 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse ordinaire, par suite de l'accumulation de la glace en aval de la chute des Grandes Piles ; voilà donc une dénivellation possible entre le niveau de l'eau basse et celui de l'eau haute, de 29'8" ! c'est énorme. Il ne faut donc pas s'étonner que, dans de pareilles conditions, la chute des Grandes Piles, dont la hauteur, m'a-t-on dit, ne dépasse jamais 15 à 16 pieds, disparaisse complètement à certaines époques.

D'après les renseignements que j'ai obtenus du gardien des estacades des Grandes Piles, l'explication de ces énormes variations dans le niveau du St-Maurice, à cet endroit, serait la suivante :

La rivière, entre les Grandes Piles et les Petites Piles—celles-ci sont situées à environ 3 milles en aval des premières—est en général très large : elle atteint même au-delà d'un demi mille (environ 3,000 pieds) de largeur à un certain endroit. Aux Petites Piles, la rivière se rétrécit considérablement ; elle a à peine 250 pieds de largeur. Ces derniers chiffres ont été pris sur le plan du cadastre, qui me paraît bien exact.

Cette partie du St-Maurice, sorte de lac, agit donc à la manière d'un réservoir, d'un bassin de retenue presque fermé par le col des Petites Piles. L'automne, les glaces que charrie le St-Maurice, une fois arrivées à la chute des Grandes Piles, tombent dans ce bassin et s'y accumulent en quantités énormes. Le printemps, à la débâcle, de nouvelles glaces viennent souvent s'empiler sur les premières, qui n'ont pas pu trouver un débouché suffisant pour leur sortie du bassin, aux Petites Piles, et la rivière devient littéralement barrée à ce dernier endroit ; le niveau monte alors dans le bassin, et cela quelquefois au point de faire disparaître complètement la chute des Grandes Piles.

On pourrait, en construisant de nouveaux piliers et en plaçant une estacade qui traverserait le St-Maurice d'une rive à l'autre, à la Pointe

Madeleine, faire prendre la rivière plus tôt l'automne ou au commencement de l'hiver, en amont de ce dernier point, et, par suite, empêcher les glaces d'automne qui se forment plus haut, d'atteindre les Grandes Piles et de s'accumuler dans le dit bassin ; du moins c'est là l'opinion du gardien des estacades du gouvernement, qui réside à la Pointe-Madeleine depuis nombre d'années.

Mais, même en l'absence complète de la glace, je comprends qu'il se produit des fluctuations considérables dans cette partie du St-Maurice.

Si le débouché était le même aux Petites Piles qu'aux Grandes Piles, en tout temps, la hauteur de la chute des Grandes Piles serait constante : la même quantité d'eau qui passerait aux Grandes Piles s'écoulerait aux Petites Piles. Mais malheureusement il n'en est pas ainsi : le débouché, à chacun de ces deux endroits, n'est le même que quand la rivière atteint son niveau le plus bas. Si le niveau monte, le débit augmente nécessairement à la chute des Grandes Piles ; mais comme le débit aux Petites Piles n'augmente pas dans la même proportion, par suite du débouché qui y est insuffisant, il s'ensuit que le niveau monte plus au pied de la chute qu'il ne monte à la tête de celle-ci ; de là, la diminution de la tête d'eau ou hauteur, et cela jusqu'à ce que le niveau, dans la partie située entre les Grandes Piles et les Petites Piles, devienne assez élevé pour que le débit soit le même aux Petites Piles et à la tête des Grandes Piles.

On m'a informé qu'il serait relativement facile d'augmenter le débouché aux Petites Piles en faisant sauter un rocher long et étroit (véritable barrage), qui s'avance comme une muraille dans la rivière. Je serais allé examiner cet endroit lors de mon dernier voyage aux Piles ; mais à cause du niveau élevé de l'eau dans la rivière (10 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse ordinaire) je n'aurais rien pu voir de ce rocher. Il serait cependant intéressant, au point de vue de l'étude de la chute en question, de visiter cet endroit, lorsque les eaux seront basses.

Il est difficile de dire maintenant ce que l'on pourrait faire gagner en hauteur à la chute des Grandes Piles, en faisant disparaître le rocher des Petites Piles.

On pourrait augmenter la tête d'eau en jetant un barrage sur le St-Maurice, à la tête de la chute, et l'on m'assure que la construction d'un pareil ouvrage serait chose relativement facile. Il paraît même que le gouvernement fédéral, vers 1870, en a fait construire un qui a été emporté simplement parce qu'il avait été mal fait.

Je ne puis pas me prononcer sur la question du barrage du St-Maurice, aux Grandes Piles, parce qu'il n'est pas possible de juger de cela lorsque l'eau est haute comme elle l'était lors de ma visite. Il faudrait étudier cette question à l'eau basse.

Pour jauger la rivière, j'ai choisi l'endroit indiqué par la ligne B C sur le plan ci-joint, endroit qui m'a paru le plus convenable pour cela. La vitesse du courant, mesurée au moulinet, a été relevée en 89 points de la section transversale de la rivière.

Voici un résumé des résultats du jaugeage :

Largeur au plan d'eau.....	1270`.
Plus grande profondeur.....	30`.
Profondeur moyenne.....	18`90.
Surface totale de la section transversale.....	24,000 pieds carrés.
Vitesse moyenne.....	2,71 par seconde.
Débit.....	65,090 pieds par seconde.

Ce sont là les chiffres qui répondent au niveau qu'avait la rivière le 23 mai 1900 ; à l'étiage on aurait probablement les valeurs suivantes :

Largeur au plan d'eau, environ.....	850`.
Plus grande profondeur, environ.....	18`.
Profondeur moyenne, environ.....	10`60.
Surface totale de la section transversale.....	9,000 p. carrés.
Vitesse moyenne : soit.....	1`50 par seconde.
Débit : à peu près.....	13,500 pieds cubes par seconde.

Il est à remarquer que les deux derniers chiffres, de la vitesse moyenne et du débit, ne sont que suppositifs : je ne puis en aucune manière en garantir l'exactitude, car pour avoir un chiffre suffisamment approché de ces deux quantités, il faudrait absolument faire un jaugeage à l'étiage, ou lorsque le niveau de la rivière est près de ce point. J'ai calculé néanmoins, dans l'hypothèse d'un débit minimum de 13,500 pieds cubes par seconde et d'une hauteur de chute maxima de 15 pieds, la puissance de la chute des Grandes Piles, et je l'ai trouvée égale à 23,000 chevaux-vapeur, en chiffres ronds.

Telle qu'elle était le 23 du courant, la chute avait une puissance d'environ 74 000 chevaux-vapeur, en prenant le débit égal à 65,000 pieds cubes par seconde et la hauteur de chute égale à 10 pieds, en chiffres ronds.

Si l'inconvénient dû aux variations considérables du niveau du St-Maurice aux Grandes Piles n'existait pas (il serait peut-être possible à peu de frais, comme je l'ai dit plus haut, sinon de faire disparaître complètement cet inconvénient, du moins de l'atténuer dans une large mesure) la chute d'eau dont il s'agit présenterait des avantages exceptionnels au point de vue de l'exploitation, car les deux bassins d'amont et d'aval ne sont séparés que par une étroite bande de terre ou presqu'île qui fait partie du lot No "121g" du cadastre du village de St-Jacques-des Piles, laquelle mesure à peine 200 pieds de largeur d'un bassin à l'autre. Une usine pourrait être construite dans la petite anse qui se trouve au nord-est de la presqu'île dont je viens de parler. Qu'on trouve le moyen de régulariser le cours du St-Maurice entre les Grandes Piles et les Petites Piles, c'est-à-dire qu'on parvienne à empêcher les variations considérables qui se produisent aujourd'hui dans le niveau de la rivière entre ces deux points, et on aura aux Grandes Piles un des plus beaux pouvoirs d'eau qui se puisse rencontrer, au point de vue de la facilité de l'exploitation.

Ajoutons à cet avantage celui qu'a la chute en question de se trouver sur un cours d'eau de l'importance du St-Maurice, qui est navigable sur une distance de 65 milles en amont des Grandes Piles, c'est-à-dire jusqu'à la Tuque ; et enfin l'avantage d'être située presque sur la ligne même de l'embranchement des Piles du chemin de fer du Pacifique Canadien.

Il ne me paraît pas y avoir d'emplacement bien avantageux pour la construction d'une usine sur la rive droite, du moins autant que j'ai pu en juger dans les conditions où était la rivière à l'époque de ma visite. Relativement à l'exploitation de la chute, il me semble que tous les avantages se trouvent réunis sur la rive gauche, du côté du village de St-Jacques-des-Piles.

Vous comprenez, monsieur le Commissaire, par ce que j'ai exposé plus haut, qu'il m'est bien difficile d'estimer la valeur de la chute d'eau de Grandes Piles, et je n'aimerais pas à risquer un chiffre sans avoir pu me former une idée de l'importance des travaux nécessaires à la régularisation du cours du St-Maurice entre les Grandes Piles et les Petites Piles.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Commissaire,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS. ED. GAUVIN.

Ingénieur Civil.

APPENDICE No 47.

Québec, 28 décembre 1901.

A l'honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre et Ministre des T. M. et P.

Québec

Monsieur le Premier Ministre,

Au mois de septembre dernier, profitant de ma présence dans la région du Lac St. Jean, où j'étais allé, sur l'ordre de votre département, faire une exploration de la chute Blanche, sur la rivière Métabetchouan, j'ai fait, conformément aux instructions verbales de Monsieur E. E. Taché, sous-ministre des Terres, Mines et Pêcheries, une étude des chutes de "La Martine" situées sur la même rivière, dans le 3e rang du canton Métabetchouan, comté du Lac St. Jean.

Toute cette partie de la Métabetchouan où se trouvent les chutes en question, et qui s'étend sur une longueur d'environ un mille et un quart, arrose un terrain excessivement mouvementé. Les eaux y coulent presque partout tumultueusement entre des rochers abruptes et au pied d'éboulements considérables qui donnent à cette partie de la rivière un aspect des plus sauvages que l'on puisse voir; en certains points, on ne peut longer la rivière qu'avec la plus grande difficulté et non même sans courir certains dangers. Je suis passé et repassé le long de cette rivière autant de fois que cela a été nécessaire pour le travail que j'avais à exécuter, parce que le devoir, en quelque sorte, m'y obligeait; mais je ne cache pas que ce serait avec la plus grande répugnance que je recommanderais ce que j'ai fait, tant une pareille exploration offre de dangers et de fatigues, par suite de la disposition fâcheuse des lieux.

Comme les plans de la Métabetchouan que possède votre département ne donnent, relativement à la partie de la rivière dont il est ici question, que bien peu de détails, j'ai fait un levé complet et détaillé, ainsi qu'un nivellement, de toute la partie dont il s'agit.

Les chutes de "La Martine," nom qu'on leur donne dans la région, se divisent en deux groupes distincts, que j'appellerai: l'un le groupe supérieur et l'autre le groupe inférieur.

 GROUPE SUPÉRIEUR

Le groupe supérieur, c'est-à-dire le premier que l'on rencontre en descendant la rivière après avoir passé la ligne séparative des rangs 3 et 4 du canton Métabetchouan, occupe, suivant l'axe principal de la rivière, une longueur d'environ 2,000 pieds. Il comprend sept cascades principales d'une hauteur totale de 77 pieds, dont 67 seulement sont pratiquement utilisables (à l'étiage).

Il serait long et fastidieux de faire ici la description de ces sept cascades une à une : la seule inspection du plan—très détaillé—et du profil ci-joints, donne d'ailleurs une idée plus nette de la disposition des lieux, que toute description que je pourrais en faire. A la tête de la quatrième cascade, la plus forte partie du volume d'eau de la rivière passe dans un canal étroit, d'à peu près 10 pieds de largeur, qui se trouve entre une grande île et la rive droite ; l'autre partie des eaux (à l'étiage) se divise en plusieurs minces filets qui serpentent sur un large lit plat, entre la même île et la rive gauche. A la tête de cette cascade les choses sont admirablement disposées pour le barrage de la rivière, et l'on pourrait là, à peu de frais, par un barrage, élever le niveau de la rivière de toute la hauteur des trois chutes situées en amont, hauteur de 21 pieds, en chiffres ronds.

La hauteur totale des quatre autres cascades étant de 46 pieds, on aurait, entre le niveau exhaussé par le barrage dont je viens de parler et le pied de la 7e cascade, une différence de niveau ou tête d'eau totale de 67 pieds, et cela dans une distance de 400 à 500 pieds.

Il serait assez difficile de trouver là, au pied de la 7e cascade, un emplacement convenable pour bâtir une usine ; il n'en existe pas de tout préparé par la nature : il faudrait en créer un à prix d'argent.

Un jaugeage de la Métabetchouan, que j'ai fait à l'Épouvante, le 29 août dernier (1901), à 5 milles environ en amont des chutes de "La Martine," m'a donné comme résultat un débit de 381 pieds cubes par seconde, alors que les eaux de cette rivière étaient excessivement basses. Je crois que l'on peut admettre ce chiffre comme débit de la rivière à son étiage, à "La Martine", le débit de la Métabetchouan étant sensiblement le même à ce dernier endroit qu'à "l'Épouvante".

Avec ce débit et la tête d'eau de 67 pieds dont j'ai parlé plus haut, la puissance minima de ce premier groupe de chutes est 2 900 chevaux-vapeur seulement.

Ce pouvoir hydraulique est malheureusement d'un accès difficile ; on m'a informé, cependant, qu'il serait possible, sans de trop grandes difficultés, de le relier au chemin de fer de Québec et Lac St-Jean par un embranchement d'environ 5 milles de longueur qui suivrait en partie la vallée d'un petit cours d'eau, connu sous le nom de rivière à Désir, qui se jette dans la Métabetchouan, au pied des chutes du groupe supérieur, et irait se raccorder au dit chemin de fer dans le voisinage du petit lac à Belley.

GROUPE INFÉRIEUR

Ce groupe est situé à un demi-mille environ en aval du premier, et la pente générale du tronçon de rivière qui les sépare est relativement faible : il n'y a dans toute cette distance qu'une différence de niveau de 17 pieds, en chiffres ronds, dont 10 se trouvent dans le rapide, de 400 à 500 pieds de longueur, qui suit immédiatement la 7e et dernière cascade du premier groupe (le groupe supérieur).

Le groupe inférieur en question occupe sur la rivière une longueur d'environ 1000 pieds. Il se compose de quatre cascades distinctes, respectivement de 45, 28, 7 et 6 pieds de hauteur, formant un total de 86 pieds.

Ces chutes sont fort belles au point de vue pittoresque, comme nature sauvage, et j'eserais tenté d'ajouter, terrifiante ; mais, en tant que pouvoir hydraulique utilisable, elles offrent beaucoup moins d'intérêt. Sans doute elles représentent bien, au débit minimum de la rivière, des puissances : de 2000 chevaux-vapeur pour la première, de 1200 chevaux-vapeur pour la seconde, de 300 chevaux-vapeur pour la troisième et de 260 chevaux-vapeur pour la quatrième et dernière, formant un total de 3760 chevaux-vapeur, en chiffres ronds ; mais comment installer une usine au fond d'un pareil gouffre, y transporter des matériaux de construction, des machineries, etc. ? Ce serait chose extrêmement difficile et partant fort coûteuse.

La hauteur totale des chutes et rapides en question, c'est-à-dire la différence de niveau qu'il y a entre la rivière à l'amont de la première cascade et la rivière au pied de la 11ème cascade, près de l'île qui se trouve vers le milieu de la largeur du lot No. 19, est de 170 pieds.

Il ne m'a pas été possible de trouver, dans le voisinage de toute cette partie de la Métabetchouan, de lignes ou de poteaux de division des terrains : toute trace d'arpentage y est disparue depuis longtemps, m'a-t-on dit. C'est d'après un renseignement que m'a fourni un habitant du 4e rang, M. Harvey, à savoir que la petite île qui se trouve au pied des grandes cascades (groupe inférieur) est à peu près au milieu de la largeur

 GROUPE SUPÉRIEUR

Le groupe supérieur, c'est-à-dire le premier que l'on rencontre en descendant la rivière après avoir passé la ligne séparative des rangs 3 et 4 du canton Métabetchouan, occupe, suivant l'axe principal de la rivière, une longueur d'environ 2,000 pieds. Il comprend sept cascades principales d'une hauteur totale de 77 pieds, dont 67 seulement sont pratiquement utilisables (à l'étiage).

Il serait long et fastidieux de faire ici la description de ces sept cascades une à une : la seule inspection du plan—très détaillé—et du profil ci-joints, donne d'ailleurs une idée plus nette de la disposition des lieux, que toute description que je pourrais en faire. A la tête de la quatrième cascade, la plus forte partie du volume d'eau de la rivière passe dans un canal étroit, d'à peu près 10 pieds de largeur, qui se trouve entre une grande île et la rive droite ; l'autre partie des eaux (à l'étiage) se divise en plusieurs minces filets qui serpentent sur un large lit plat, entre la même île et la rive gauche. A la tête de cette cascade les choses sont admirablement disposées pour le barrage de la rivière, et l'on pourrait là, à peu de frais, par un barrage, élever le niveau de la rivière de toute la hauteur des trois chutes situées en amont, hauteur de 21 pieds, en chiffres ronds.

La hauteur totale des quatre autres cascades étant de 46 pieds, on aurait, entre le niveau exhaussé par le barrage dont je viens de parler et le pied de la 7e cascade, une différence de niveau ou tête d'eau totale de 67 pieds, et cela dans une distance de 400 à 500 pieds.

Il serait assez difficile de trouver là, au pied de la 7e cascade, un emplacement convenable pour bâtir une usine ; il n'en existe pas de tout préparé par la nature : il faudrait en créer un à prix d'argent.

Un jaugeage de la Métabetchouan, que j'ai fait à l'Épouvante, le 29 août dernier (1901), à 5 milles environ en amont des chutes de "La Martine," m'a donné comme résultat un débit de 381 pieds cubes par seconde, alors que les eaux de cette rivière étaient excessivement basses. Je crois que l'on peut admettre ce chiffre comme débit de la rivière à son étiage, à "La Martine", le débit de la Métabetchouan étant sensiblement le même à ce dernier endroit qu'à "l'Épouvante".

Avec ce débit et la tête d'eau de 67 pieds dont j'ai parlé plus haut, la puissance minima de ce premier groupe de chutes est 2 900 chevaux-vapeur seulement.

du lot No. 19, que j'ai indiqué sur le plan ci-joint les lots de terre traversés par la rivière.

Les cascades du groupe supérieur seraient donc entièrement situées sur les lots Nos. 23 et 24, vendus en août 1893. Celles du groupe inférieur se trouveraient en partie sur le lot No. 19, vendu en juillet 1894, et en partie sur le lot No. 20, aussi vendu en juillet 1894.

Il faut remarquer que, dans le cas qui nous occupe, les lots de terre en question s'étendent de chaque côté de la rivière, autrement dit que celle-ci traverse les lots dans le sens de leur largeur et divise en quelque sorte chacun d'eux en deux parties distinctes.

Le seul endroit par lequel il me paraît possible d'avoir accès aux chutes du groupe inférieur, c'est par la rivière à Désir: de tous autres côtés les communications me paraissent presque impossibles.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS. ED. GAUVIN,

I. C.

APPENDICE No 48.

Québec, 29 novembre 1901.

A l'honorable S. N. PARENT,

Premier Ministre, et Ministre des T. M. et P.

Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le résultat de l'étude que j'ai faite, les 19, 20 et 21 du courant, du pouvsir hydraulique créé par la chute dite "Mont-à-Peine" sur la rivière l'Assomption, comté de Joliette.

Cette chute est située dans la Seigneurie de Ramsay, entre les deux paroisses de St-Jean-de-Matha, au nord-est, et de Ste-Mélanie, au sud-ouest; elle se trouve en face du lot cadastral No 325 (1er rang Sainte-Louise) de St-Jean-de-Matha, sur la rive gauche de ladite rivière, et aussi en face du lot No 368 du cadastre de Ste-Mélanie. Ledit lot No 325 est une réserve seigneuriale, de neuf arpents carrés, entrée au livre de renvoi officiel du cadastre au nom de Dame M.-Louise Panet.

Ledit lot No 368 appartient à Moïse Godin, mais on m'a informé que, lors de la vente de ce lot, le seigneur de Ramsay s'est réservé sur ce lot une certaine étendue de terrain, le long de la rivière, dans le voisinage de la chute en question

Comme le plan du Cadastre—très exact dans ses grandes lignes, en tant que plan général à petite échelle—ne nous donne pas les détails de la rivière dans le voisinage de la chute, j'ai levé le plan de toute la partie de la rivière l'Assomption et de son affluent, la rivière Noire, qui se trouve à l'extrémité sud-ouest du 1er rang Ste-Louise, dans la paroisse de St-Jean-de-Matha. Ce plan est annexé au présent rapport.

Le confluent de la rivière l'Assomption et de la rivière Noire est à 1000 pieds environ au sud-est de la ligne séparative des 1er et 2e rangs Ste-Louise. C'est à quelque 1200 pieds en aval de ce confluent que commence la série de chutes et de rapides dont j'ai fait l'exploration. Il y a d'abord une petite chute ou fort rapide de 3 ou 4 pieds de hauteur suivi d'une pente assez faible d'à peu près 250 pieds de longueur, et qui se rend jusqu'à la tête de la chute principale, la grande cascade, dont la hauteur totale est de 65 pieds. A l'eau basse, le cours d'eau, à cet endroit, est confiné dans un canal rétréci, de 10 à 15 pieds de largeur, dont la projection horizontale est presque une demi-circonférence. Ce canal est creusé dans le rocher; celui-ci plus élevé sur la rive gauche que sur la rive droite.

Cette chute principale, formée de deux cascades distinctes séparées par un petit remous, a une longueur totale d'environ 400 pieds; mais la ligne droite horizontale qui joint, sur la rive sud-ouest, les deux extrémités de la chute, n'a guère plus de 250 pieds de longueur. Un fort rapide fait suite à la grande cascade. Là, la rivière est large—elle a environ 200 pieds de largeur—peu profonde et obstruée par un grand nombre de roches. Ce rapide a à peu près 700 pieds de longueur. A l'extrémité aval de celui-ci, le lit de la rivière se rétrécit soudainement, et les eaux se précipitent dans un canal étroit où elles tombent en cascades dont la hauteur totale est de 12 à 13 pieds environ, pour se déverser finalement dans un remous qu'on appelle le "Remous à l'Anguille." A la suite de ce dernier, il y a encore un rapide de 500 à 600 pieds de longueur, avec lequel se termine, on peut dire, la série de chutes et de rapides dont j'ai parlé plus haut.

A la tête de la chute principale (la grande cascade de 65 pieds de hauteur), sur la rive droite, il existe une sorte de digue en bois d'environ 7 pieds de hauteur et 180 pieds de longueur, qui a évidemment été construite dans le but de rejeter, à l'eau haute, les eaux du côté nord-est de la rivière, afin d'empêcher les bois de se briser et de s'échouer sur les rochers disposés en gradins plus ou moins réguliers qui forment, sur la rive droite, une sorte de presqu'île entourée par la chute. Du côté nord-est de la rivière, un barrage en charpente, qui semble avoir été construit dans le but d'empêcher les bois flottants de sortir du canal principal de la rivière, a été jeté entre la terre ferme et l'île située au nord-est du pied de la chute.

Le niveau de la rivière, à la tête de la chute, s'élève parfois, m'a-t-on dit, à 6 ou 7 pieds environ au-dessus de l'étiage, c'est-à-dire du niveau qu'atteignait la rivière lors de ma visite. Les eaux étaient, à cette époque, excessivement basses, plus basses, m'assure-t-on, qu'on ne les a vues depuis bien longtemps.

J'ai fait un jaugeage de la rivière à quelque distance en aval du pied de la chute, dans le voisinage de l'endroit où la ligne séparative des 1er et 2e rangs St-Guillaume (paroisse St-Jean-de-Matha) rencontre la rivière l'Assomption. Là, celle-ci mesure, au plan d'eau, environ 100 pieds de largeur (largeur utile), et sa profondeur moyenne est de 2'.69. Sa section transversale a donc une surface utile de 269 pieds carrés.

La vitesse du courant a été mesurée au moulinet en 42 points ladite section transversale, ce qui fait, en moyenne, un point pour chaque $7\frac{1}{4}$ pieds carrés de surface de section. Les vitesses observées varient entre 0'.31 et 1'.31 par seconde, et la vitesse moyenne, dans la section considérée, est de 0'.774 par seconde. (Voir les dessins ci-joints).

La rivière l'Assomption, à ce point de son cours, a donc un débit de 208 pieds cubes par seconde : c'est là, je crois, ce qui peut être regardé comme son débit minimum.

La puissance totale (à l'eau basse) des chutes et rapides qui se trouvent dans la partie de la rivière s'étendant depuis l'île située à 1100 pieds environ en aval de l'embouchure de la rivière Noire jusqu'à l'extrémité aval de l'île qui se trouve au pied du remous à l'Anguille, distance totale d'environ de 2200 pieds et différence de niveau de 100 pieds en chiffres ronds, est de 2 360 chevaux-vapeur. Cependant, je ne crois pas qu'il soit avantageux d'utiliser, pour une seule installation, toute la puissance dont je viens de parler : je crois qu'on doit plutôt considérer qu'il y a là deux pouvoirs hydrauliques distincts : celui de la grande cascade, ou chute "Mont-à-Peine", et celui de la cascade que j'appellerai "la chute du remous à l'Anguille."

Le premier de ces pouvoirs hydrauliques est de beaucoup le plus important à tous les points de vue. Il présente des facilités d'exploitation qui frappent à première vue et qui sont vraiment remarquables. Sa hauteur est de 65 pieds et la distance à vol d'oiseau qui sépare les deux biefs d'amont et d'aval n'est de guère plus de 250 pieds. Sa puissance nominale, à l'étiage, est de 1535 chevaux-vapeur, correspondant à une force effective de 1 150 C.-V. en chiffres ronds. Mais cette force effective pourrait être assez facilement portée à ou environ 1 350 C.-V. en augmentant la tête d'eau d'une dizaine de pieds, ce qui serait relativement facile à faire car les berges de la rivière, à la tête de la chute, se prêteraient admirablement à cela. Un barrage à cet endroit serait d'ailleurs nécessaire pour créer une prise d'eau. On utiliserait de la sorte la petite chute ou fort rapide qui se trouve à une faible distance en amont de la grande cascade.

Il y a, au pied de celle-ci, sur la rive droite (côté de Ste-Mélanie), un emplacement bien propre à l'installation d'une usine.

La chute du "Remous à l'Anguille", située à quelque 800 pieds en aval de celle de "Mont-à-Peine", a une hauteur de 13 pieds environ. En construisant un barrage de quelques pieds à la tête de la première, on ferait disparaître le rapide situé en amont et qui se rend jusqu'au pied de la grande cascade.

On pourrait installer une usine à quelque distance en aval du remous à l'Anguille ; on utiliserait ainsi toute la tête d'eau qu'il y a entre le pied de la chute de "Mont-à-Peine" et l'extrémité aval de l'île qui se trouve en face du lot No. 369 du cadastre de Ste-Mélanie, soit une trentaine de pieds. La puissance nominale de ce pouvoir hydraulique serait d'environ 700

chevaux-vapeur correspondant à 525 chevaux de force effective, à l'eau basse, bien entendu.

En barrant quelques-uns des principaux lacs qui alimentent la rivière l'Assomption, pour les transformer en bassins de retenue, on pourrait régulariser son débit et assurer en tout temps aux chutes en question une puissance plus grande que celle qu'elles ont actuellement à l'étiage.

La chute de " Mont-à-Peine " est à 7 milles seulement, en ligne droite, de la station du C. P. R. (embranchement de Joliette), à St-Félix-de-Valois, qui est la gare de chemin de fer la plus rapprochée, et à 11 milles environ du même point par les routes ordinaires.

Des études de tracé ont déjà été faites relativement à un chemin de fer qui passerait précisément à la chute dont il s'agit, sur la rive droite de la rivière l'Assomption (côté de Ste-Mélanie). Ce chemin de fer projeté traverserait la rivière dans le voisinage de la chute, pour de là se diriger vers le Nord.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé) CHS. ED. GAUVIN,

Ingenieur civil.

APPENDICE No 49.

Québec, 25 avril 1901.

A L'HONORABLE S. N. PARENT,
Premier Ministre et Commissaire
des Terres, Forêts et Pêcheries,
Québec.

Monsieur le Premier Ministre,

Le 15 février dernier, la demande de concession (No. 2222-1901) du pouvoir hydraulique situé à l'endroit appelé "La Roche Capitaine," sur la rivière Ottawa—demande faite par M. Rodolphe Lemieux, M.P., au nom de M. M. J. O'Brien—m'a été communiquée par votre département, avec instruction de voir s'il ne serait pas possible de déterminer, à l'aide des renseignements que nous avons déjà dans le département, concernant la Roche Capitaine, et par conséquent sans être obligé d'aller faire une inspection sur les lieux, la puissance et la valeur de cet important pouvoir hydraulique.

Je consultai donc les divers documents que l'on conserve dans les archives du Bureau des Arpentages, au Département de la Colonisation et des Mines, où je croyais pouvoir trouver quelques informations utiles sur ce sujet ; je consultai aussi les divers rapports, plans, etc., publiés par la "Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Co." ayant rapport à la rivière Ottawa.

Tout ce que j'ai pu trouver dans ces documents n'était pas suffisant pour permettre d'atteindre l'objet en vue : ainsi, relativement à la puissance de ces rapides, on ne trouve dans ces rapports que l'une des deux données nécessaires pour en faire le calcul : la chute totale. On ne trouve rien quant au débit de la rivière Ottawa à cet endroit. De plus, je n'ai pas vu dans les documents que j'ai consultés une description de la localité environnant ces rapides qui fût assez détaillée pour me permettre de juger de la valeur de la Roche Capitaine comme emplacement propre à l'installation d'un établissement industriel, ni des avantages ou des inconvénients que cet endroit peut offrir à l'exploitation d'un grand pouvoir hydraulique.

Je fis part verbalement du résultat de mes recherches à M. E. E. Taché, Assistant-Commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries, et il fut alors entendu que je me rendrais à "La Roche Capitaine," pour y faire une étude complète du pouvoir hydraulique en question.

En route, je me suis arrêté à Ottawa, où j'avais quelque autre chose à faire pour votre département, et je suis allé au Département des Travaux Publics ainsi qu'au bureau de la "Montreal, Ottawa and Georgian Bay Canal Co," pour voir si je n'y pourrais pas trouver quelque plan détaillé desdits rapides. J'ai pu en effet m'en procurer un à ce dernier endroit, et M. McLeod, ingénieur en chef de la Compagnie, a eu la courtoisie de me permettre d'en prendre un calque. Ce plan, dressé à l'échelle de 200 pieds au pouce, à la suite d'études faites vers l'année 1860 relativement à la canalisation de l'Ottawa, est très exact, et la copie que j'ai pu en avoir m'a été d'un grand secours et a considérablement simplifié mon travail sur le terrain.

J'arrivai le 9 de mars dernier à "Bissett," la station la plus rapprochée de "La Roche Capitaine," sur la ligne transcontinentale du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Cette station, située dans le canton de Maria, province d'Ontario, sur la rive sud de l'Ottawa, est, par chemin de fer, à 284 milles de Montréal et à 164 milles d'Ottawa. En droite ligne, elle n'est qu'à un mille et quart environ de la tête desdits rapides; elle est à deux milles de ceux-ci, par le chemin public qui conduit à la rivière.

Les rapides de "La Roche Capitaine" se trouvent partie en face des lots Nos. 1 à 7 du rang "A" du canton d'Aberford, dans le comté de Pontiac, et partie vis-à-vis les terres vacantes de la Couronne contiguës à ce canton, à l'ouest. Il ne reste plus rien sur le terrain de l'arpentage d'Aberford, au moins sur la *front* du rang "A."

Feu M. Walter Shanley, I. C., parlant des rapides de "La Roche Capitaine," dans son rapport publié en 1858, sur le projet de navigation de la rivière Ottawa et de la rivière des Français, les appelle: "*The grandest of the magnificent rapids of the Ottawa,*" ce qui peut se traduire par: "les plus remarquables des beaux rapides de l'Ottawa."

Ces rapides ont une longueur totale de deux milles et une *chute* de 42 pieds. On n'y trouve aucune cascade ou nappe d'eau de quelque importance; et ils se suivent de si près les uns les autres qu'ils ne forment réellement qu'un rapide continu.

Bien que j'eusse, comme je l'ai dit, un plan exact de la rivière Ottawa depuis la tête jusqu'au pied des dits rapides, j'ai cru que le plan qui devait accompagner le présent rapport devrait, pour être complet, indiquer la position relative des rapides et de la station de chemin de fer qui en est le plus rapprochée. J'ai donc levé le plan du terrain, de la station de Bissett au groupe d'îles situés à la tête des rapides, en suivant d'abord un chemin

de chantier qui longe le ruisseau Bissett (*Bissett's Creek*) depuis la ligne du C. P. R. jusqu'au petit canal de l'Ottawa, sur le côté sud de l'île de "La Roche Capitaine"; puis ce petit canal jusqu'au canal principal, et enfin ce dernier, en descendant son cours, jusqu'à la partie inférieure de la plus grande des îles du groupe susdit.

J'ai fait un nivellement minutieux des rapides au cours duquel j'ai relevé d'une manière spéciale la cote de hauteur des principaux points de ces rapides. Le tableau suivant donne les résultats de cette opération : les "hauteurs" y sont rapportées au niveau d'étiage de la rivière à la tête des rapides.

POINT	HAUTEUR	Différence de niveau
10—Tête des rapides (A sur le plan).....		
(a)—Plus hautes eaux connues.....	13'.63	
(b)—Niveau des hautes eaux ordinaires.....	12'.60	
(c)—Étiage.....	0'.00	13'.30
20—Tête du "Taureau" (B sur le plan).....	13'.30	8'.85
30—Pied du "Taureau" (C) " ").....	22'.15	3'.05
40—Tête de la glissoire (D) " ").....	25'.20	8'.63
50—Pied de la glissoire (E) " ").....	33'.83	3'.85
60—Pied du petit rapide en aval du "Barbeau" (F sur le plan).....	37'.68	4'.32
70—Pied des Rapides (G sur le plan).....	42'.00	
Différence totale de niveau, ou tête d'eau.....		42'.00

Le jaugeage de la rivière a été fait en un endroit situé à environ 2400 pieds en amont de la tête des Rapides, le plus commode que j'ai pu trouver pour faire cette opération. Celle-ci a été commencée le 14 mars dernier et terminée le 16, époque à laquelle l'Ottawa—comme d'ailleurs toutes les rivières de cette Province—atteint son niveau le plus bas.

La largeur totale de la rivière à cet endroit est d'environ 1300 pieds; près des rives, cependant, il n'y a pas de courant sensible, en sorte que le cours d'eau, là où il existe un courant perceptible, n'a que 1100 pieds de largeur. A l'endroit en question, la plus grande profondeur (sous la glace) était de 18 pieds, et cela à des distances d'environ 950 pieds de la

rive québécoise et 350 pieds de la rive ontarienne. La profondeur moyenne était d'environ 12'6" (sous la glace).

Dans la section considérée, la glace avait partout près de deux pieds d'épaisseur.

La surface utile de cette section transversale de la rivière est de 13,787 pieds carrés.

La vitesse du courant a été mesurée en 111 points différents de la section transversale, comme on le voit sur les dessins ci-joints. La plus grande vitesse atteint 0.92 par seconde, et se rencontre à un endroit très voisin du milieu de la rivière : un peu plus près de la rive située dans la province de Québec que de la rive opposée, et à deux pieds au-dessous de la glace. La plus faible vitesse observée est de 0.25 par seconde et la vitesse moyenne de 0.603 par seconde.

Les sondages ainsi que les mesurages au moulinet ont été faits de 100 pieds en 100 pieds, suivant la section transversale, et aussi à 3 points intermédiaires : en tout sur 14 verticales différentes, divisant la surface totale de la section comme en autant de sous-sections.

Voici un tableau donnant les résultats du jaugeage.

Distance de la rive gauche (en pieds)	Dimensions en pieds.		Surface en pieds carrés.	Vitesse moyenne en pieds par seconde.	Débit en pieds cubes par sec.
	Largeur.	Profond.			
50'	25'	6'	150	0.36	54
100'	75'	8'	600	0.51	306
200'	100'	9.5	950	0.56	532
300'	100'	12.5	1250	0.57	712
400'	75'	14'	1050	0.58	600
450'	50'	16'	800	0.65	520
503'	50'	11'	550	0.82	451
550'	50'	12'	600	0.63	378
600'	75'	9.5	712	0.71	506
700'	100'	15'	1500	0.68	1020
800'	100'	12.5	1250	0.75	937
900'	100'	18'	1800	0.62	1116
1000'	100'	17.5	1750	0.50	875
1100'	75'	11'	825	0.37	305

Surface totale de la section..... 13,787

Débit total..... 8,321

On remarquera ici que 8321 pieds cubes par seconde est le débit total du canal principal de l'Ottawa à la tête des rapides de la "Roche Capitaine", à l'étiage, et que, par conséquent, ce chiffre n'inclut pas le volume

d'eau qui passe dans le petit canal du sud de l'île de la "Roche Capitaine." Le débit de ce dernier est insignifiant, comparé à celui du canal principal, et il était si faible lors de mon inspection (époque des plus basses eaux) qu'il m'a semblé que c'eût été perdre mon temps que d'en faire le jaugeage. J'estime le débit total de l'Ottawa immédiatement en aval de l'île de la "Roche au Capitaine" à 8400 pieds cubes par seconde, chiffre que j'ai adopté pour faire le calcul de la puissance des dits rapides.

La puissance totale des rapides de "la Roche Capitaine", à l'eau basse, est, en chiffres ronds, de 40,000 chevaux de force; et comme les deux provinces, Québec et Ontario, en ont chacune, je suppose, une part égale, il s'ensuit que le pouvoir hydraulique que l'on demande et qui se trouve dans la province de Québec, représente un minimum de 20 000 chevaux de force.

Le meilleur emplacement qui pourrait servir à l'utilisation totale de cet important pouvoir hydraulique se trouve probablement du côté de Québec, et c'est peut-être là le seul endroit convenable qu'il y ait pour cela; cependant, je dois dire que pour l'utilisation d'une partie seulement de la tête d'eau totale de ces rapides, soit environ les trois-quarts, le côté d'Ontario est décidément plus avantageux que l'autre.

En effet, je crois que le meilleur emplacement pour une usine, à "la Roche Capitaine", est sur le bord de la grande anse formée par le "Grand Remous" ("*The Big Eddy*"). On pourrait facilement relier cet emplacement au C. P. R. par un embranchement (voie ferrée) d'environ deux milles de longueur, lequel embranchement rejoindrait la ligne principale à 3 milles et demi environ à l'Est de la station Bissett.

La rivière pourrait être barrée à l'endroit appelé "Le Taureau", où, il y a plus de quarante ans, on avait projeté de construire un barrage en rapport avec la canalisation de l'Ottawa.

Cet emplacement d'usine se trouverait au pied du portage appelé "Le demi-portage" (*The Half Portage*), à 2000 pieds seulement en aval dudit barrage projeté. Ce portage est sur un terrain assez bas et uni qui, je crois, offrirait de grandes facilités pour la construction d'un canal ou d'une conduite d'amenée, du bassin à l'usine.

Vis-à-vis le "Taureau", la rive gauche de la rivière (côté de Québec) est en pente assez forte et s'élève à une hauteur d'environ 30 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse; mais, malheureusement, sur le côté opposé la berge est peu élevée, de sorte que le barrage que l'on construirait à cet endroit devrait s'avancer à une distance assez grande sur cette

rive pour atteindre un terrain aussi élevé que devrait l'être la crête de ce barrage.

Le barrage projeté pour la construction d'un canal (partie du "Ottawa Ship Canal") à cet endroit devait avoir 1,702 pieds de longueur, dont 1,000 pieds devaient être sur la rive droite ou sud (côté d'Ontario).

Bien que ce barrage soit un ouvrage assez dispendieux à construire, je ne crois pas que son exécution puisse offrir de grandes difficultés au point de vue technique, et je citerai ici ce que dit à ce propos M. T. C. Clarke, dans son "Rapport sur la Navigation de l'Ottawa," soumis à l'Assemblée Législative en 1860.

"Le Rocher Capitaine, que l'on se propose de franchir de la manière indiquée plus haut, est un des plus forts rapides de l'Ottawa, ayant une chute de 40 pieds et 9 dixièmes dans une distance de 1 mille et 35 centièmes. Les écluses sont situées sur le côté nord de la rivière. La berge se compose d'un immense amas de cailloux rous de toutes dimensions, usés et polis par l'eau. Cette formation couvre une étendue d'environ deux milles carrés, et s'élève à une hauteur d'environ 60 pieds au-dessus de l'eau. Heureusement qu'entre ces cailloux et la rivière, sur un certain espace, le roc solide se montre, et c'est sur celui-ci que nous établirons les écluses et les canaux. Le lit de la rivière est de roc uni; la profondeur de la rivière, là où sera construit le barrage, n'est pas considérable, et, à part la grande longueur que devra avoir le barrage supérieur, il n'y a pas de difficulté particulière à surmonter pour franchir ce rapide."

Ce que M. Clarke appelle "le barrage supérieur," c'est celui de 1702 pieds de long dont j'ai parlé plus haut.

Il y a un très bon emplacement pour une usine du côté de Québec, sur le lot No 7 du rang "A" du canton Aberford, près du pied des rapides; mais le grand obstacle qu'offre cet emplacement à l'exploitation du pouvoir hydraulique dont il s'agit, c'est certainement la grande distance qui sépare le niveau supérieur du niveau inférieur, même si cette distance devait être diminuée par la présence d'un barrage au "Taureau."

D'après les indications qui m'ont été signalées par un habitant de l'endroit, le niveau de l'eau haute ordinaire à la tête des rapides est à 12 pieds environ au-dessus de l'étiage, et celui des plus hautes eaux connues atteint 14 pieds au-dessus de ce même étiage. Au pied et en d'autres points du rapide, les oscillations du niveau sont à peu près les mêmes

qu'à la tête. Au sujet de la crue des eaux de cette rivière, il ne sera pas inutile de citer ici ce qu'en dit M. Clarke dans le rapport que j'ai déjà cité.

“L'Ottawa n'est pas une rivière sujette à des crues subites ou à des débordements extraordinaires. Elle ne monte jamais en moyenne plus de trois pouces par 24 heures durant plusieurs journées consécutives; sa crue ordinaire est d'un pouce par jour. Chaque année elle atteint son plus haut niveau, s'y arrête et se retire à peu près aux mêmes dates, avec la plus grande régularité.”

Les lots, dans le canton Aberford (rang “A”), en face desquels se trouvent les rapides en question, ont été réservés pour des fins de travaux publics, en l'année 1864.

Les rapides de “la Roche Capitaine” constituent l'un des plus beaux pouvoirs hydrauliques de la rivière Ottawa, et sont bien situés au point de vue des communications, se trouvant sur la ligne du canal projeté de Montréal à la Baie Georgienne (“Montreal. Ottawa and Georgian Bay Canal”), et tout près de la ligne trans-continentale du chemin de fer Canadien du Pacifique. Ils ont aussi le grand avantage de se trouver dans une des plus belles et des plus riches régions forestières du pays. Leur importance et leur valeur ne feront certainement qu'augmenter d'année en année.

Le tout respectueusement soumis.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Premier Ministre,

Votre obéissant serviteur,

(Signé). CHS-ED. GAUVIN, I. C.

APPENDICE No 50

“ The Shawinegan Water and Power Co.,”

1724 rue Notre-Dame.

Montréal, 19 novembre 1902.

HON. S. N. PARENT,

Ministre des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec.

Cher Monsieur,

Suivant votre lettre du 7 novembre nous demandant un état des dépenses faites par cette compagnie et les industries conjointes aux chutes Shawinigan, ainsi que conformément aux conditions du contrat passé entre cette compagnie et le gouvernement provincial pour l'achat de propriétés du gouvernement provincial situées aux chutes Shawinegan, nous avons l'honneur de vous donner les renseignements suivants :

Le contrat, tel que modifié par un autre contrat du 27 avril 1899, accordant à la compagnie un délai de trente mois pour dépenser la somme de \$2,000,000, comprenant les sommes dépensées non seulement par la Shawinegan Water and Power Co, mais aussi les industries établies par suite du développement des pouvoirs des chutes Shawinegan.

Au 27 octobre 1901, date d'expiration des trente mois, les dépenses faites aux chutes Shawinegan pour le développement des pouvoirs d'eau, construction de machines, usines, lignes de transmission, chemins de fer, etc., en opération par le pouvoir fourni, s'élevait à plus de \$3,000,000. Depuis cette époque jusqu'à présent, on a dépensé de plus près de \$500,000. Ce montant sera augmenté en 1903 de \$2,000,000, de sorte que vous constaterez que la compagnie a plus que satisfait aux conditions de son contrat. Les montants sus-mentionnés ne comprennent que les dépenses faites pour l'utilisation du pouvoir lui-même, et la construction des usines et machines qui en dépendent. Cependant il a été dépensé aux chutes Shawinegan et aux environs, en immeubles et en améliorations, près de \$1,000,000.

L'utilisation de ce grand pouvoir a fait naître une ville industrielle qui sera bientôt un centre manufacturier modèle. La municipalité a été constituée par une loi spéciale de la Législature de Québec. La ville a une population d'environ 5,000 âmes, un aqueduc, des égouts, un système de protection contre le feu, la lumière électrique et toutes les améliorations.

municipales modernes. Les industries établies ici donnent de l'emploi à plus de 1000 personnes, nombre qui doublera en 1903.

Nous sommes heureux de dire que les désirs et les prévisions du gouvernement, en disposant de cette propriété à des conditions restrictives, ont été confirmés par les résultats obtenus, et bien que nous soyons persuadés que ces résultats ne sont que les prémices d'une prospérité future plus grande, nous croyons que l'utilisation des chutes Shawinigan démontre où l'on peut arriver en employant de concert les ressources naturelles de la province et l'énergie et l'intelligence de sa population et que ces résultats peuvent grandir encore par suite d'une protection raisonnable, d'une politique sage et libérale de la part du gouvernement provincial.

Vos dévoués,

J. E. ALDRED,
Trésorier.

APPENDICE No. 51.

RAPPORT DU SECRÉTAIRE EN CHARGE DU BUREAU DES MINES.

A l'Honorable Ministre
des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport du travail fait à la Branche des Mines, pour l'année expirée le 30 juin dernier, en vertu de l'article 1581 de la loi des Mines de Québec.

Depuis la réunion de la Branche des Mines au Département des Terres, je dois vous dire que nous avons été à même de faire une comparaison de l'ouvrage fait au Bureau des Mines, cette année, avec les années antérieures, et je suis heureux de pouvoir vous annoncer que depuis 895, l'ouvrage à faire et les développements du Bureau ont quadruplé. — Comme vous le verrez par l'Appendice No. 52, nombre de lettres reçues, lettres expédiées, Permis de Recherches, Licences de Mines accordées, l'augmentation, de ce chef seulement, a été considérable.—Je dois faire remarquer aussi que dans toutes les parties de la Province de Québec, la population semble prendre plus d'intérêt aux découvertes qui se font un peu partout.—Ainsi, depuis que le Département a jugé à propos d'établir un Bureau d'analyses, à Montréal, avec des taux réduits à l'avantage de tous, il a été analysé cette année 172 échantillons par M. Milton L. Hersey Analyste Provincial, et de plus, par M. J. Obalski, Inspecteur des Mines, il a été examiné au-delà de 92 échantillons, contre quelques uns à peine que nous recevions les années précédentes.

Les recettes de la Branche des Mines, cette année, accusent une augmentation considérable :—ainsi, le montant des ventes de terrains miniers s'est élevé à la somme de \$16,027.00.—Nous avons accordé 20 Licences de Mines au prix de \$326.00, et 170 Permis de Recherches au prix de \$3,785.13, ce qui fait un total de \$20,136.13.

L'industrie du Mica, qui était très florissante, ces années dernières, surtout dans le district d'Ottawa, semble être maintenant complètement arrêtée par contre, nos mines d'Amiante de Danville, Thetford, Brougoton et Black Lake sont en pleine opération, et donnent de l'emploi à un nombre considérable de mineurs.

L'industrie du fer, dont il a été tant question, surtout l'exploitation de nos sables de fer magnétique du Labrador, semble vouloir entrer dans une phase nouvelle, et nul doute que si les travaux et les expériences tentés par certains capitalistes américains sont couronnés de succès, comme nous l'espérons, nous verrons, dans un avenir assez rapproché, cette partie du pays, aujourd'hui déserte, acquérir un développement considérable, ce qui aura pour effet d'ouvrir un champ nouveau à la Colonisation.

A Matane, dans les cantons St.-Dénis et Tessier, des gisements de cuivre importants ont été localisés, et si les travaux que fait actuellement la compagnie " The Metal Gold Copper Mining Co. " donnent un résultat satisfaisant, au point de vue de la quantité du gisement, nul doute que de grands travaux seront faits dans cette partie du pays. Les échantillons Cuivre de Matane, transmis à l'Analyse Provincial, ont donné en moyenne une valeur de \$38 la tonne de Cuivre, avec traces d'Or et d'Argent.

M. Obalski publiera, comme les années précédentes, durant le mois de janvier, un rapport pour l'année 1902, concernant les travaux de mines en général dans notre Province, et où l'on trouvera plus en détail les renseignements qui sont de nature à intéresser le public sur la valeur de notre industrie minière.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JULES COTÉ,

Secrétaire

Service des Mines.

Département des Terres,
Mines et Pêcheries.

Québec, décembre 1902.

APPENDICE No 52.

Rapport sommaire sur les opérations minières dans la Province de Québec, pour l'année 1902, conformément à l'article 1581 de la Loi des Mines de Québec.

L'industrie des mines dans la Province a continué à suivre sa marche progressive, et est restée à l'abri de la spéculation qui a paru l'affecter dans d'autres régions. Le public en général prend un bien plus grand intérêt aux mines, ainsi que le prouvent le travail fait au bureau, le nombre des échantillons examinés et les réponses faites aux demandes d'informations.

J'ai visité, cette année, comme d'habitude, nos différentes régions minières : les travaux s'y font d'une façon régulière, et les précautions y sont suffisamment prises pour assurer la sécurité des ouvriers. La loi concernant la protection des femmes et des enfants employés est bien observée. Je dois faire remarquer que dans les ateliers de triage de l'amianté et du mica, on emploie un plus grand nombre de femmes, notamment dans la région de l'Ottawa ; ce triage se fait dans des ateliers convenables au point de vue de l'hygiène des ouvriers.

Il n'y a eu que peu d'accidents durant l'année, et ils ont été dus à des causes de force majeure. Le bon ordre n'a cessé de régner dans les districts miniers, notamment dans les régions du Lac Noir et de Thetford, où le sergent Lecouteur, tout en restant au service du département, a rempli les fonctions de chef de police, à la satisfaction générale. Il a été accordé deux licences d'hôtel à Thetford, deux au Lac Noir, et une à Coleraine ; celle qui avait été accordée, l'année dernière, à Asbestos, n'a pas été renouvelée.

Le bureau d'essai de Montréal, sous la direction de M. Milton L. Hersey, donne de très bons résultats ; un grand nombre d'échantillons y ont été analysés ou identifiés, ainsi que le montrent les rapports reçus, et M. Hersey mentionne qu'il a aussi donné un grand nombre de consultations verbales, et examiné, sans faire de rapports, beaucoup d'échantillons ; le même fait se produit aussi à Québec, où je me contente de donner une opinion verbale sur le plus grand nombre d'échantillons qui me sont transmis au bureau même, ou dans mes inspections.

Comme découvertes nouvelles pendant l'année, je dois mentionner les recherches faites dans les cantons St-Denis et Tessier, comté de Matane, sur des indications de cuivre. J'ai visité cette région au printemps, et ai encouragé les prospectus qui pouvaient donner de bons résultats.

J'ai aussi visité la Gaspésie, au sujet de prétendues découvertes d'amiante, mais j'ai constaté que ces prétentions n'avaient aucune raison d'être.

J'ai été appelé à faire une exploration dans la région de la Baie James pour du prétendu charbon trouvé dans la région voisine de la ligne frontière entre Québec et Ontario ; j'ai le regret de dire que je n'ai pas trouvé autre chose qu'une variété de lignite de qualité inférieure, dans une formation quartenaire de glaise et de gravier. Cette exploration, faite sur le côté d'Ontario, a fait l'objet d'un rapport spécial que j'ai soumis à ce Département. Ce lignite a déjà été signalé dans plusieurs rapports d'exploration, et l'on a exprimé l'espoir qu'un combustible industriel pourrait être trouvé dans cette région, et aiderait ainsi à son développement. Je ne puis malheureusement confirmer cet avancé, et au contraire, je suis arrivé à la conclusion qu'aussi bien dans Québec que dans Ontario, on ne peut guère espérer rencontrer du charbon industriel, tout au moins dans cette région. A ce propos, je mentionnerai que mon attention a été appelée à plusieurs reprises sur de supposées découvertes de charbon dans Québec que, invariablement dans tous les cas j'ai prouvé être sans valeur. La même observation s'applique aussi à plusieurs autres prétendues découvertes d'importantes mines de fer.

Vu la rareté du combustible pendant ces derniers temps, la question de l'utilisation de la tourbe s'est encore présentée. J'ai encouragé très fortement les efforts faits dans ce sens, et j'estime que vu le prix élevé du charbon, il serait très désirable de voir des compagnies bien organisées développer cette exploitation, dans notre Province, où il en existe des dépôts considérables. On pourrait ainsi comprimer la tourbe, et la placer sur le marché à un prix permettant des profits raisonnables, et la lutte avantageuse contre le charbon, pour les usages industriels et la consommation domestique

L'industrie de l'amiante a été très florissante dans Thetford, Lac Noir et Broughton.

Les mines de cuivre de Capelton ont donné le résultat habituel, quelques autres mines ont été un peu réouvertes, et dans la région de Sherbrooke, il y a un mouvement pour l'établissement d'un atelier de traitement et de fusion qui, s'il aboutit pratiquement, devra aider au développement de cette industrie, en permettant de remettre en valeur d'anciennes mines abandonnées, et de développer de nouveaux prospects.

Dans la région de Coleraine, vers la fin de l'année, par suite de la reorganisation d'anciennes compagnies, on a mis les ateliers de concen-

tration en mesure de produire régulièrement, et il est probable que pour 1908, nous aurons une production permanente de chrome concentré de haute teneur.

Dans la Beauce, une compagnie a travaillé sur la Gilbert, et a obtenu une petite quantité d'or.

Dans l'Ottawa, le travail du mica a subi une certaine dépréciation, par suite de l'abaissement dans le prix des feuilles de grande dimension, mais comme rien n'a encore remplacé ce produit comme isolant dans l'industrie électrique, il est vraisemblable que les mineurs de mica vont reprendre régulièrement leurs travaux sur de nouvelles bases

Les mines de phosphate sont toujours improductives, en raison du bas prix offert. Le graphite n'a pas non plus été exploité cette année, mais j'ai tout lieu de croire que la nouvelle année verra cette industrie se reconstituer, et que vu la qualité supérieure de nos produits, le graphite canadien trouvera une place avantageuse sur le marché.

A ce propos, je dois rappeler que notre pays, étant peu peuplé, nous devons chercher un marché à l'étranger pour presque tous nos produits minéraux, et que nous avons alors à lutter, dans des conditions quelquefois désavantageuses, contre la concurrence, les droits de douane et les tarifs de transport.

Les hauts-fourneaux du Radnor et de Drummondville ont été en opération comme par le passé. Des travaux de développement se sont faits sur la mine de fer magnétique de Leeds. L'attention des producteurs de fer de l'étranger continue à être attirée sur nos importants dépôts de sable magnétique de la côte nord du St-Laurent, et l'électricité paraît être appelée à jouer un rôle important dans leur concentration et leur agglomération. Si les nombreuses difficultés que comporte cette industrie peuvent être surmontées, nous pouvons nous attendre à voir la province dotée d'une industrie permanente qui ne pourra manquer d'amener des capitaux importants.

Quelques sondages ont encore été faits sur les puits pétrole de Gaspé, mais sans donner de résultats définitifs.

Les autres minéraux, tels que galène, ocre, ardoise, matériaux de construction, etc., ont été exploités en la façon habituelle; cependant, je dois mentionner l'établissement, à Hull, d'une importante manufacture de ciment qui devra prochainement donner une production considérable.

Comme d'habitude, il sera publié, cette année, un rapport spécial donnant les détails des travaux faits pendant l'année, et les chiffres de la production.

J. OBALSKI,
Ingénieur et Inspecteur des Mines.

Québec, décembre 1902.

APPENDICE No 53.

ETAT indiquant partie du travail exécuté dans le département des Terres, Mines et Pêcheries, durant l'année fiscale expirée le 30 juin 1902.

BUREAU DU RÉGISTRAIRE

Nombre de lettres reçues, enregistrées et indexées..... 22,551

E. E. TACHE,
Sous-Ministre.

BRUNO DUVAL,
Régistrare,

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.

BRANCHE DES COMPTES

Nombre de lettres reçues et enregistrées ..	3,016
do do écrites et expédiées.....	179
do d'accusés de réception de lettres renfermant des sommes d'argent.....	1,247
do de chèques préparés	4,836
do de reçus préparés pour accompagner les chèques expédiés	4,169
do de certificats relatifs aux dépenses contingentes	412
do d'états préparés.....	14
do d'Ordres en Conseil copiés.....	6
do de reçus faits	231
do de réquisitions pour chèques	16
do de dépôts enregistrés, <i>re</i> : Ventes de Terres.....	164
do de dépôts faits en banque.....	242
do de rôles de paie préparés	39
do do do copiés	15

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

V. DEROME,
Comptable.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 53.—*Suite.*

BRANCHE DES BOIS ET FORÊTS

Nombre de lettres reçues et enregistrées	5,367
do lettres écrites et expédiées	2,111
do circulaires expédiées.....	615
do Transports et <i>pledges</i> enregistrés	73
do Licences de mesureurs de bois émises.....	66
do Certificats émanés pour droits de coupe imputables au paiement du prix d'achat des lots des colons...	468
do Réquisitions pour chèques.....	667
do Rapports mensuels, trimestriels et annuels.....	1,003
do Plans préparés.....	191
do Descriptions de limites—en double.....	225
do Etats relatifs aux opérations de coupe de bois des propriétaires de limites à bois.....	

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

PAUL BLOUIN,

Surintendant de la section des Bois et Forêts.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 53.—*Suite.*

ETAT indiquant le travail exécuté dans la Branche des Arpentages durant
l'année fiscale 1901-02.

Lettres reçues et enregistrées.....	849
Lettres écrites et expédiées	425
Descriptions de paroisses et cantons.....	29
Instructions aux arpenteurs	12
Mémoires	61
Examens de plans et de carnets d'opérations.....	48
Copie de plans.....	111
Calculs de superficies.....	66
Compilations de plans.....	21

Spécifications.....	59
Descriptions de lots de grève.....	82
Réductions de plans.....	10
Etudes de dossiers relatifs aux questions de bornage, etc.....	280
Vérifications de comptes d'arpenteurs.....	35
Patentes comparées.....	1,190
Descriptions de territoires de chasse.....	8
do de lits de rivières.....	9

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

C. E. GAUVIN,
Surintendant de la branche des Arpentage.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 53.—*Suite.*

BRANCHE DES VENTES—SECTION EST

Nombre de lettres reçues et enregistrées.....	5,551
do do écrites et expédiées.....	4,701
do ventes de Terres de la Couronne.....	1,247
do do terrains Miniers.....	7
do do terres du Clergé.....	7
do d'octrois gratuits, chemins de colonisation.....	6
do do pour fins de culte.....	1
do comptes-rendus par les agents.....	237
do copies de comptes-rendus.....	237
do bordereaux ou <i>scraps</i>	92
do comptes-rendus agents des Jésuites.....	18
do do do seigneurie Lauzon.....	12
do do do domaine de la Couronne.....	30
do reçus des agents.....	2
do dépôts.....	153
do réquisitions pour chèques.....	131
do renvois Lettres Patentes.....	554
do Lettres Patentes émises.....	522
do acres compris dans ces Lettres Patentes.....	53-600
do adjudication de coupe de bois.....	108
do rapports et adjudications.....	249

Nombre de mémoires et rapports du surintendant.....	206
do ventes révoquées.....	312
do locations révoquées	16
do lots compris dans ces révocations	328
do acres compris dans ces lots	30-105
do transports enregistrés.....	211
do d'Ordres en Conseil.....	8
do pères et mères reconnus officiellement.....	166
do d'octrois par billets de location aux pères et mères de 12 enfants.....	51
do d'octrois par Lettres Patentes aux pères et mères de 12 enfants.....	21
do lots de grèves patentés.....	17
do pouvoirs hydrauliques vendus.....	7

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

E. ROUILLARD,

Surintendant, Branche des Ventes Section Est

Département des Terres, Mines et Pêcheries,

Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 53. — *Suite.*

BRANCHE DES VENTES—SECTION OUEST.

Nombre de lettres reçues et enregistrées	4,476
do de lettres écrites et expédiées.....	3,565
do de ventes de terres de la Couronne.....	630
do de ventes de terres du clergé.....	
do d'octrois gratuits sur chemins de colonisation.....	1
do d'octrois gratuits pour fins du culte	1
do de comptes-rendus par les agents	146
do de copies de comptes-rendus.....	146
do de bordereaux ou <i>scraps</i>	89
do de copies de bordereaux ou <i>scraps</i>	89
do de dépôts.....	41
do de réquisitions pour chèques.	112
do de renvois pour lettres patentes.....	505
do de lettres patentes émises.....	551

Nombre d'adjudications de coupe de bois.....	233
do d'adjudications appliquées.....	89
do de rapports, mémoires et adjudications.....	400
do de rapports pour Ordres en Conseil.....	14
do de ventes annoncées pour cancellation.....	133
do de lots compris dans ces ventes.....	181
do d'acres contenus dans ces lots.....	15,989
do de ventes révoquées.....	84
do de lots compris dans ces révocations.....	108
do d'acres compris dans ces lots.....	10,674
do d'acres remis à la Couronne.....	10,674
do de listes de révocations.....	225
do de transports enregistrés.....	372
do d'arrêtés en Conseil.....	14
do d'octrois par lettres patentes aux pères et mères de 12 enfants.....	4
do d'octrois par billets de location aux pères et mères de 12 enfants.....	18
do d'octrois de lots de grève et de pouvoirs hydrauliques...	11

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

CHS. O. LAVOIE,
Surintendant B. V. S. O.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 9 octobre 1902.

APPENDICE No 53.—*Suite.*

ETAT indiquant une partie du travail exécuté dans la Branche du Cadastre
durant l'année expirée le 30 juin 1902.

Instructions pour nouveaux cadastrages.....	4
Lettres reçues et enregistrées.....	958
Lettres écrites et expédiées.....	906
Plans et tracés copiés.....	246
Plans et tracés collationnés.....	246
Désignations de lots copiées.....	7,354
Désignations de lots collationnées.....	9,525

Examen de plans et de livres de renvoi.....	9
do do subdivisions de lots.....	133
Désignations de lots (abrégées), copies, et collationnées.....	10,557
Réquisitions pour chèques.....	168

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

CHS. CHARTRE,
Secrétaire du Cadastre.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 53.—*Suite.*

BUREAU DU SURINTENDANT DES PÊCHERIES ET DE LA CHASSE.

Nombre de lettres reçues et enregistrées	4,977
“ “ expédiées	3,714
“ total de baux de pêche.....	365
“ de baux de pêche émis depuis le 30 juin 1901 jusqu'au 30 juin 1902.....	47
“ total de baux de chasse... ..	121
“ “ de baux de chasse émis depuis le 30 juin 1901 au 30 juin 1902.....	23
“ “ de gardes-chasse et gardes-pêche.....	290
“ “ de gardes-chasse avec salaire.....	83
“ “ de gardes-pêche avec salaire.....	60
“ “ de gardes-chasse sans salaire.....	149
“ “ de permis de chasse pour objets scientifiques.....	8
“ “ d'autres permis pour lesquels il a été perçu un honoraire, Chasse... 176 } Pêche.... 183 }	359
“ de licences de pêche	1,279
“ de rapports et recommandations au Conseil	35
“ d'Ordres en Conseil.....	35
“ d'avis de chasse et de pêche expédiés.....	5,200
“ de pamphlets expédiés concernant les lois de chasse et de pêche.....	3,900

Nombre de clubs de pêche et de chasse incorporés.....	144
“ de clubs de pêche et de chasse incorporés depuis le 30 juin 1901 jusqu'au 30 juin 1902.....	15

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

L. Z. JONCAS,
Surintendant des Pêcheries et de la Chasse.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902.

APPENDICE No 53.—*Suite.*

Etat du travail fait au “ Bureau des Mines, ” pour l'année finissant le
30 juin 1902.

Lettres reçues.....	1,677
Lettres expédiées.....	1,221
Nombre de permis d'exploration demandés et accordés	170
“ “ d'exploitation demandés et accordés	19
Echantillons examinés au Bureau	94
Echantillons examinés par l'analyste du Département.....	172
Copies de plan.....	23
Compilations.....	5

E. E. TACHÉ,
Sous-Ministre.

JULES COTÉ,
Secrétaire “ Bureau des Mines ”.

Département des Terres, Mines et Pêcheries,
Québec, 30 juin 1902,

APPENDICE No 54.

LISTE des pouvoirs hydrauliques concédés durant l'année financière expirant au 30 juin 1902.

POUVOIRS HYDRAULIQUES.	CONCESSIONNAIRES.	CONDITIONS.
<i>Rivière Batiscan.</i>		
La moitié de cette partie du lit de la rivière Batiscan, en front du lot No 1 du cinquième rang sud-ouest du canton de Montauban.	La St. Maurice Lumber Co.	Prix : \$500.00, Patenté le 25 oct. 1901.
<i>Rivière Ottawa.</i>		
Le lit d'une partie de la rivière Ottawa, à l'endroit appelé "les Chats" en front du canton Onslow, embrassant une superficie de 22 acres et un tiers pour compléter l'octroi du pouvoir hydraulique fait à la Pontiac Mg. Coy, en 1900.	Pontiac Mining Co., Ottawa.	Prix : \$100.00. Patenté 27 nov. 1901.
<i>Rivière du Lièvre.</i>		
Un lot en eau profonde formé de deux parties distinctes du lit de la rivière du Lièvre, situé dans les limites du lot No 10 de l'ancienne subdivision du quatrième rang du canton de Buckingham, avec tous pouvoirs hydrauliques ; le dit lot en eau profonde couvrant une superficie de 60 acres	James MacLaren Co., Limited, Buckingham.	Prix payé : \$500.00. Patenté 13 déc. 1901.
<i>Rivière du Lièvre.</i>		
Un certain lot en eau profonde avec pouvoir hydraulique sur la rivière du Lièvre, à High Falls, situé entre les cantons de Bowman et Villeneuve, comprenant toute cette partie du lit de la dite rivière couverte par High Falls et les rapides et les grèves entre la ligne ordinaire de hautes eaux, avec les îles et rochers situés aux dites chutes et rapides qui se trouvent en front du lot A et des lots Nos 1, 2, 3, 4, dans le quatrième rang du canton de Bowman, et des lots 1, 2, 3, 4, et partie de 5, dans le 1er rang du canton Villeneuve.	The James MacLaren Co., Limited, Buckingham.	Prix : \$7,500. Patenté le 28 déc. 1901.
<i>Rivière Chicoutimi.</i>		
Une certaine partie du lit de la rivière Chicoutimi, vis-à-vis les lots Nos 769, 882, 1105 et 1130 du cadastre de Chicoutimi, avec île et rochers.	Price Frères & Co.	Prix : \$200.00. Patenté le 7 avril 1902.

APPENDICE No 54.—(Suite.)

POUVOIRS HYDRAULIQUES.	CONCESSIONNAIRES.	CONDITIONS.
<i>Rivière Chaudière.</i>		
Pouvoir hydraulique en front des lots 15, 16, 17, du premier rang nord-est du canton Jersey.	Girard et Tanguay.	Prix ; \$3,000. Patenté le 27 juin 1902.
<i>Rivière Marguerite, (Côte Nord.)</i>		
1° Tous les droits que le gouvernement de Québec possède sur le lit de la rivière Marguerite et sur les deux chutes de cette rivière, avec en plus le privilège d'exhausser les eaux de la dite rivière au moyen d'écluses ou autrement pour les fins de leur industrie.	James Clarke, New-York.	Prix : \$15,000. Vendu le 28 août 1901.
2° 200 acres de terre à être prises sur les terres non arpentées et non encore concédées par le gouvernement, dans le canton Arnaud, et avoisinant la rivière Marguerite.		Conditions : L'acquéreur devra dépenser une somme de \$200,000 d'ici à trois ans pour la mise en valeur des pouvoirs hydrauliques, l'érection des constructions nécessaires et la construction d'un chemin de fer sur les terrains vendus.
3° Cent acres de terre à être choisis dans la Baie des Sept Iles, avec le droit de passage pour un chemin de fer partant des chutes jusqu'à la Baie des Sept Iles.		
<i>Rivière Grande Trinité, (Côte Nord.)</i>		
Le lit de cette rivière sur une distance de dix milles de son embouchure, avec l'usage des pouvoirs hydrauliques et le droit de construire des écluses.	Mossom Boyd Co. Bobcaygeon, Ontario.	Prix : \$200.00. Patenté 18 sept. 1901.
<i>Rivière Petite Trinité.</i>		
Le lit de cette rivière sur une distance de dix milles de son embouchure, avec le droit de construire des écluses et d'élever le niveau des lacs et cours d'eau.	Mossom Boyd Co. Bobcaygeon, Ontario.	Prix : \$300.00. Patenté 18 sept. 1901.
<i>Rivière aux Rochers, (Côte Nord.)</i>		
Le lit de cette rivière et de ses branches sur une distance de dix milles de son embouchure, avec le droit de construire des écluses et d'élever le niveau des lacs et rivières pour les fins de leur industrie.	Mossom Boyd.	Prix : \$2,000. Patenté 18 sept. 1901.
<i>Rivière Calumet, (Côte Nord.)</i>		
Le lit de cette rivière sur une distance de dix milles de son embouchure, avec l'usage du pouvoir hydraulique et le droit de construire des écluses, d'exhausser le niveau des lacs et cours d'eau pour développer le pouvoir hydraulique.	Mossom Boyd Co.	Prix : \$200.00. Patenté, 18 sept. 1901

APPENDICE No 54.—(Suite.)

POUVOIRS HYDRAULIQUES.	CONCESSIONNAIRES.	CONDITIONS.
<p><i>Rivière Metabetchouan, (Comté du Lac St-Jean.)</i></p> <p>1° La "Chute Blanche" située en face du lot 15, rang 5 de Dequen, sur la rive gauche de la Metabetchouan et des lots Nos 33 et 34, rang de la rivière, dans le canton St-Hilaire.</p> <p>2° La "Chute des Cascades" en face du lot 27, premier rang du canton St-Hilaire.</p>	Compagnie de pulpe de Metabetchouan.	<p>Prix : \$5,000</p> <p>Payé à compte : \$2,000</p> <p>Vendu octobre 1902.</p>

EUG. ROUILLARD,
Surintendant Branche Est.

E. E. TACHÉ,
Sous-ministre.

APPENDICE No 54.—(Suite.)

POUVOIRS HYDRAULIQUES.	CONCESSIONNAIRES.	CONDITIONS.
<p><i>Rivière Ottawa.</i></p> <p>Trois lots de grève ou portions du lit de la rivière Ottawa situés à l'endroit appelé "Les Chats" dans le canton Onslow, Co. de Pontiac.—23½ acres.</p>	The Upper Ottawa Improvement Company (Limited.)	<p>\$123.68.</p> <p>Patenté le 21 janvier 1902.</p>
<p><i>Rivière Ottawa.</i></p> <p>Deux lots de grève ou portions du lit de la rivière Ottawa, situés à l'endroit appelé "Les Chats," dans le Co. de Pontiac.—33½ acres.</p>	The Upper Ottawa improvement Company (Limited.)	<p>\$176.32.</p> <p>Patenté le 14 fév. 1902.</p>
<p><i>Rivière Gatineau.</i></p> <p>Un pouvoir d'eau ou cette portion du lit de la rivière Gatineau, située en front des lots 7a, 7b et 8 du 8e rang—8a, 8b, 9a, 9c, 9e, 10a et 10b du 9e rang, 10b et 10c du 10e rang du canton de Hull. Ce pouvoir hydraulique est connu sous le nom de "Chelsea."—264 acres.</p>	Gilmour & Hughson.	<p>\$7,500.00. Prix fixé par arbitrage.</p> <p>Patenté le 16 janvier 1902.</p>
<p><i>Rivière Ottawa.</i></p> <p>Cette partie du lit de la rivière Ottawa, connue sous le nom de "Brigham's Creek" ou "Brewery Creek."</p>	La Cité de Hull.	<p>\$1,000.00.</p> <p>Patenté le 2 avril 1902.</p>

APPENDICE No 54.—(Suite.)

POUVOIRS HYDRAULIQUES.	CONCESSIONNAIRES.	CONDITIONS.
<p style="text-align: center;"><i>Lac St-François.</i></p> <p>Toute cette partie du lit du "Lac St-François", située en front des lots Nos 341 et 342, du plan et du livre de renvoi de la paroisse de St-Cécile, Co. de Beauharnois—72' 66 acres.</p>	Joseph Bartholomew Robert.	<p>\$1,000.00.</p> <p>Patenté le 23 mai 1902.</p>
<p><i>Rivière des "Quinze" (portion de la Rivière Ottawa).</i></p> <p>Le pouvoir hydraulique connu sous le nom de pouvoir d'eau des "Quinze", formé de quatre chutes comprises entre la réserve Indienne du Lac Témiscamingue, au nord, et le canton Guigues, au sud, et couvrant une longueur d'environ 1½ mille.</p>	The Bronson Company.	<p>\$15,000.00.</p> <p>Vendu le 28 juin 1902.</p> <p>La compagnie sera obligée de dépenser, dans les trois ans suivant la vente, une somme de \$50,000.00 pour développer et exploiter le dit pouvoir d'eau.</p>

N. B.—Partie des sommes indiquées dans cet appendice comme payées, l'ont été dans l'exercice précédent.

E. E. TACHE,

Sous-ministre.

CHS. O. LAVOIE,

Surintendant Branche Ouest.

Département des Terres, Mines et Pêcheries.

Québec, 30 juin 1902.